
Cahier 2

Chapitre 2

Les personnes sans domicile

Que sait-on des personnes qui vivent dans la rue, le plus souvent appelées sans domicile fixe ? Peu de chose tout compte fait. Les enquêtes menées auprès des ménages possédant un logement ne les atteignaient donc pas jusqu'à présent, les sources « administratives » non plus car ces personnes n'accèdent pas toutes à leurs droits. Il existe heureusement une abondante littérature qualitative les concernant. L'Observatoire a donc demandé à Pierre Vidal Naquet de synthétiser ces travaux, avant de pouvoir poser ultérieurement des hypothèses de connaissance plus fine. Un matériau très instructif est livré ici par les auteurs. D'emblée ces derniers précisent que si tous les sans-abri sont sans domicile fixe, tous les Sdf ne sont pas sans abri. Le phénomène est beaucoup plus complexe et plus diversifié qu'il n'y paraît. Qui sont-ils ? Un non-groupe social, une réalité fluide, ayant une existence inscrite en négatif, à l'origine desquels préexistent souvent des « déliaisons » familiales. Quels modes de vie ont-ils, quelles trajectoires ont-ils suivies ? Lorsqu'ils veulent s'affranchir de cette vie particulière, la sortie de la « galère » n'est pas au bout de la rue. Pour autant, les Sdf ne sont pas des asociaux : la survie quotidienne développe des formes singulières de sociabilité.

Cette contribution a été écrite avant la sortie de l'ouvrage de Patrick Declerck, les naufragés¹. Les observations très riches de cet auteur sans concession, qui a suivi des clochards durant plus de quinze ans, n'ont donc pu être intégrées dans cette synthèse.

La deuxième contribution, rédigée par Cécile Brousse, Bernadette de la Rochère et Emmanuel Massé, nous livre les premiers résultats d'une enquête nationale inédite réalisée par l'Insee et cofinancée par l'Observatoire. 4 000 personnes sans domicile fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas ont été interrogées dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants. Des informations sont fournies sur ces usagers, sur leur situation en matière de logement ainsi que sur leurs conditions de vie actuelles et passées. Ce qui les caractérise ? Une sur représentation masculine qui croît avec l'âge, une proportion élevée d'étrangers, un âge moyen relativement jeune (60 % ont moins de 40 ans). Mais aussi, et ce n'est pas une surprise, la faiblesse de leurs revenus : la moitié d'entre eux perçoit moins de 380 € (2 500 F) par mois mais un sur 10 n'a aucune ressource. Ajoutons qu'un quart d'entre eux perçoit le Rmi et que 60 % bénéficie de la couverture maladie universelle. Majoritairement ouvriers ou employés, ces personnes sans domicile personnel sont très touchées par le chômage : 50 % depuis plus d'un an, 17 % depuis plus de cinq ans.

¹ « Les naufragés. Avec les clochards de Paris », éd. Terre Humaine Plon, 2001

Les personnes sans domicile fixe Modes de vie et trajectoires

Frédérique Giuliani,
Pierre Vidal-Naquet,
Cerpe

Un bilan des travaux qualitatifs récents – préalable à une étude sur les modes de vie, les comportements, les trajectoires des personnes sans domicile fixe – prend sens par rapport à l'enquête nationale qu'a conduit l'Insee pendant l'année 2001.

L'enquête statistique de l'Insee est destinée d'une part, à mieux connaître la situation sociale des personnes ne vivant pas en logement ordinaire et d'autre part, à mieux comprendre les processus conduisant à l'exclusion. En effet, s'il existe en France quelques enquêtes statistiques, celles-ci restent pour l'instant relativement localisées. Aucune étude n'a encore été menée à l'échelle nationale. En sorte que la connaissance du phénomène de la grande exclusion reste actuellement relativement partielle. L'étude de l'Insee doit donc permettre de mesurer l'ampleur du phénomène, de décrire les conditions de vie des personnes et enfin de comparer les situations de ces populations à celles qui disposent d'un logement. On en attend qu'elle révèle certaines grandes tendances que ne peuvent cerner les études locales ou celles qui sont focalisées sur de petits groupes de populations.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion a jugé utile de compléter cette étude quantitative par une recherche plus qualitative centrée sur certains aspects concrets qui spécifient les populations en situation de grande exclusion et de réaliser, dans un premier temps, une synthèse et bilan des travaux déjà entrepris sur ce sujet.

L'objectif de cette première étude est donc de capitaliser les études et les recherches qualitatives, faites en France depuis le début des années quatre-vingt-dix. Elle s'appuie essentiellement sur les travaux de nature qualitative, parus récemment en France, concernant les modes de vie des personnes sans domicile fixe. La plupart d'entre eux ont été réalisés par des chercheurs. Mais ont, aussi, été pris en compte, certains ouvrages qui sont des témoignages directs de personnes ayant vécu, volontairement ou pas, dans la rue ou des travaux réalisés par des intervenants de terrain.

Les sans domicile fixe : un non-groupe social

■ Les Sdf dans les media et l'opinion publique

Constatant l'apparition, sur l'espace public, d'un certain nombre d'usages, jusque-là pratiquement inédits (dormir dans la rue, s'adonner à la mendicité, notamment),

l'opinion publique s'est progressivement forgée une certaine représentation de l'exclusion. Les « Sdf » sont devenus une nouvelle figure de la pauvreté. Largement évoquée par les media, cette situation récente a donné lieu à un certain nombre d'interprétations, à diverses explications. Certains chercheurs ont ainsi tenté de repérer quels sens l'opinion publique donnait à ce phénomène.

Ainsi, à partir de l'analyse des articles de presse ² parus dans les grands quotidiens nationaux et dans plusieurs hebdomadaires, Maryse Bresson ³ s'est attachée à montrer que les représentations ordinaires avaient souvent tendance à attribuer à des prédispositions particulières certains comportements de l'homme de la rue. Constatant par exemple, que dans la rue, de nombreux Sdf consomment de l'alcool, certains commentateurs n'hésitent pas à expliquer par l'alcoolisme leur condition d'exclus. C'est de façon très incidente que l'explication inverse est évoquée, à savoir que peut-être c'est aussi la rue qui conduit à l'alcoolisme. Ainsi, des portraits types se constituent à partir de quelques traits distinctifs qui font finalement l'identité du Sdf. La chercheuse fait la liste de ces dispositions et/ou prédispositions relevées dans la presse : « *la mauvaise volonté à travailler, l'imprévoyance et le manque de projets d'avenir, le manque d'hygiène, la déchéance physique et l'aspect repoussant, la violence, l'alcoolisme, le manque d'instruction et de formation, les problèmes mentaux et le manque de volonté* » ⁴.

Mais M. Bresson ajoute aussi que les media relèvent comme explication de la grande exclusion, la « *fragilité antérieure* » des personnes concernées. Pour l'auteur, cette représentation renvoie à la fatalité d'un destin, et surtout à l'existence de facteurs individuels. « *Toutes ces idées reposent sur l'hypothèse forte d'une prédestination individuelle, c'est-à-dire que le clochard d'aujourd'hui aurait toujours été, dès son enfance, un pré-clochard* » ⁵.

Cette idée de la prédisposition et du destin personnel coexiste dans l'opinion publique avec un autre point de vue. Loin d'être conditionnée par une inadaptation individuelle préalable, la vie sans domicile fixe serait un risque auquel chacun serait exposé. Se retrouver à la rue, « *cela peut arriver à tout le monde* » est aussi une idée largement entretenue par les media. Pour expliquer l'existence de cette autre vision du phénomène Sdf, Julien Damon remarque que, dans le contexte de crise généralisée où chacun est confronté à l'indétermination de sa position sociale, les discours médiatiques se réfèrent, souvent, à l'insécurité et à la vulnérabilité de l'ensemble de la population.

Enfin, les chercheurs ont repéré que les media présentaient les Sdf, comme des individus plutôt passifs, dépourvus de capacités d'adaptation et de ressources personnelles, bref comme des victimes ballottées par les accidents de la vie. Publiquement désignés comme des « sans » (sans-abri, sans travail, sans famille), les Sdf sont considérés

² Voir également le chapitre 2 du Cahier « Représentation » de l'Observatoire – Travaux 2001.

³ Maryse Bresson, « *Les Sdf et le nouveau contrat social* », l'Harmattan, 1997.

⁴ Maryse Bresson, op. cit. ; p. 59.

⁵ Maryse Bresson, op. cit. ; p. 69.

comme des individus en rupture totale avec la société, éminemment seuls, et en tout cas, sans aptitude à la réadaptation.

■ Une réalité fluide

Les chercheurs qui se sont intéressés à cette population se sont efforcés de prendre une certaine distance avec le sens commun. Toutefois, leurs points de vue ne s'opposent pas, point par point à celles de l'opinion publique. Disons simplement que leurs travaux ont contribué à nuancer et complexifier les représentations ordinaires et spontanées du phénomène Sdf. Mais, comme on le verra, certaines opinions communes s'avèrent parfois confirmées par les travaux des chercheurs.

Origines et trajectoires sociales : la « prédisposition sociale » en question

Parmi les recherches pour mieux connaître ceux qui vivent dans la rue, en se focalisant sur l'origine et les trajectoires sociales des individus, deux grandes tendances semblent se dégager. Selon certaines études, la population Sdf est relativement homogène, dans la mesure où celle-ci rassemble des individus très majoritairement issus de milieux défavorisés. Pour ces chercheurs, la « prédisposition » attribuée à la personne par le sens commun, serait en fait une sorte de « prédisposition sociale ». D'autres spécialistes insistent, au contraire, sur l'hétérogénéité d'une population, composée d'individus ayant des trajectoires diversifiées et des profils sociaux ne les prédestinant pas forcément à faire l'expérience de la rue.

Certaines études, en effet, accordent peu de crédit aux discours concernant l'insécurité généralisée et la menace de la rue à laquelle chacun serait exposé. Elles notent explicitement que n'importe qui ne devient pas Sdf. Sont beaucoup plus souvent concernés, les individus les moins bien lotis dans la hiérarchie sociale, ceux issus d'anciens milieux ouvriers et de familles économiquement pauvres.

Ainsi, J. Guillou ⁶, dans une étude sur les jeunes sans domicile fixe fréquentant les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Chrs), remarque qu'une part importante de ce public est passée par la Direction de l'action sociale. Dès leur plus jeune âge, ces jeunes sont, pour la plupart, des enfants abandonnés, des enfants placés dans des familles nourricières ou encore placés en foyer. C'est par une inscription en négatif, dans les cadres sociaux traditionnels, que se construit le groupe social.

Dans ses travaux, Anne-Marie Waser fait plus ou moins les mêmes constats ⁷. Pour elle, les Sdf sont d'origine sociale modeste. Ils sont issus de familles nombreuses

⁶ Jacques Guillou, « *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou 'au bout d'être énervé'* », L'harmattan, 1998.

⁷ Anne-Marie Waser, « *Sans feu ni lieu* » in « *La misère du monde* », ss. dir. Pierre Bourdieu, Seuil, 1993.

dont l'unité a souvent éclaté sous la pression de problèmes liés au chômage, à l'argent, à la santé ou à l'alcool.

Un second type d'enquête met, davantage, l'accent sur la diversité des itinéraires de ceux aujourd'hui dans la rue. Faute de pouvoir être intégrés par le travail, compte tenu de l'installation de la société dans une crise durable, certains individus, qui autrefois, auraient très probablement été insérés, viennent grossir le rang des Sdf. Si bien qu'aux trajectoires classiques de la grande pauvreté, s'ajoutent des trajectoires plus atypiques. Coexistent ainsi dans la rue des publics depuis toujours plus ou moins marginalisés, avec des publics, en général plus jeunes, connaissant des difficultés récentes. En enquêtant sur les jeunes errants, François Chobeaux⁸ rencontre ainsi des individus qui ne sont pas le produit direct de la crise économique. En effet, leurs parents sont ouvriers, employés et bien intégrés socialement. Pour la plupart, « *ils sont le seul élément différent et étrange de leur fratrie et de leur famille* »⁹.

De même, le positionnement des Sdf par rapport à leur famille d'origine est assez diversifié. À côté de ceux qui n'ont jamais eu de famille et n'ont pour référence que la Ddass ou une famille d'accueil¹⁰, d'autres sont en situation de rupture avec la famille biologique. Soit parce qu'ils ont fui un contexte familial rongé par les ruptures et les échecs¹¹, soit parce que, faute de prendre leur autonomie, ils ont été chassés par des parents minés par une sorte de « *fatigue compassionnelle* »¹². Enfin certains observateurs notent l'existence d'une troisième catégorie d'individus issus d'un milieu social modeste mais conventionnel, fuyant un contexte familial conflictuel et recherchant dans l'informel (la zone, l'errance) une autre communauté d'appartenance¹³.

Au regard de ces deux types d'études, on peut peut-être avancer qu'il n'y a pas de transformation radicale des profils sociaux des individus à la rue, mais que, la crise aidant, vient se greffer au noyau dur initial tout un ensemble d'individus aux origines sociales assez diversifiées.

Pour l'ethnologue Patrick Gaboriau, cette diversité ne résiste à l'épreuve de la rue. Les « *clochards* » finissent par reproduire une culture de la rue dont ils héritent quand ils deviennent Sdf. « *Origine sociale modeste (mais cela n'est pas toujours le cas) ; famille (parfois) désunie ; rupture due à un choc affectif, au chômage, à la mort des (...) tels sont quelques-uns des traits qui se retrouvent dans l'enfance des clochards que je connais (...). Le clochard perpétue une culture de la rue* »¹⁴.

⁸ Cf. François Chobeaux, « *Les nomades du vide* ».

⁹ Idem. p. 28.

¹⁰ Cf. Jacques Guillou, op. cit.

¹¹ François Chobeaux réalise cette enquête sur les jeunes errants des villes festalière, dans le cadre des Céméa. Il est chargé de mission Céméa et est titulaire d'un Dea en sociologie urbaine. « *Les nomades du vide* », Actes Sud, 1996.

¹² Cf. Jean-Marie Firdion, « *Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile fixe* », in *Recherches et prévisions* n° 60, 2000.

¹³ Cf. François Chobeaux, op. cit.

¹⁴ Patrick Gaboriau, « *Clochard* », p. 15. Julliard, 1993.

Une population rajeunie et plus féminine qu'autrefois

On retrouve cette diversité, constatée à partir de l'analyse de l'origine sociale et des trajectoires, à propos de l'âge des publics qui vivent dans la rue. Certes, plusieurs travaux notent que les Sdf se situent dans une tranche d'âge qui va de 20 à 40 ans. Mais les écarts à cette « norme » sont nombreux. Les clochards interrogés par Patrick Gaboriau sont beaucoup plus âgés puisqu'ils ont entre 50 et 64 ans ¹⁵. Des travailleurs sociaux ¹⁶ font un constat exactement inverse. Ils remarquent un rajeunissement sans précédent des « marginaux ». Les jeunes sont de plus en plus nombreux à se trouver à la rue. De plus, leur insertion est rendue très difficile en raison de la faiblesse des recours institutionnels concernant la tranche d'âge des moins de 25 ans.

En ce qui concerne la répartition de la population par sexe, l'ensemble des travaux observe, au contraire, une relative homogénéité de la population : l'expérience de la rue concerne beaucoup plus fortement les hommes que les femmes. Pour Hubert Prolongeau ¹⁷, journaliste parti pendant plusieurs mois vivre avec les Sdf, la présence des femmes est rare : « À peine 9 % de femmes. Celles qui zonent appartiennent à deux tranches d'âge assez précises. Avant 25 ans, petites fugueuses, gamines un peu paumées, parfois toxicomanes. Puis elles se « casent ». Et elles reviennent à partir de 50 ans, abandonnées pour une plus jeune, veuves sans ressources, vieilles et moches, jetées après usage ¹⁸ ».

Maryse Marpsat explique que, si les femmes sont moins nombreuses dans la rue que les hommes, c'est en partie parce que les filles participent activement aux activités domestiques notamment dans les milieux populaires ¹⁹. La présence prolongée des filles dans leur famille d'origine est, en général, assez facilement acceptée. Celle des hommes qui ne travaillent pas, provoque souvent des tensions qui se traduisent couramment par des ruptures relationnelles et des départs précipités.

Le constat d'une sous-représentation féminine dans la rue doit cependant être nuancé. En effet, l'errance des hommes et celle des femmes ne sont pas repérables de la même façon. L'errance féminine est beaucoup plus discrète, beaucoup moins visible que celle des hommes. Il est rare de trouver des femmes à la rue : elles ont plus de facilités que les hommes pour mobiliser un réseau social, un mode d'hébergement dans la famille ou chez des amis, dans l'attente d'un logement acceptable. Ces femmes-là ne sont peut-être pas dans la rue au sens strict. Il n'empêche qu'elles sont, quand même, sans domicile fixe et en grande précarité.

Jean-Marie Firdion pousse un peu plus loin la réflexion ²⁰. Pour lui, le vagabondage du jeune homme peut apparaître comme un rite initiatique et renvoyer à des valeurs

¹⁵ Cf. Patrick Gaboriau, « Clochard ».

¹⁶ Confère, à titre d'exemple, les rapports de la Fnars. Hardy Gabriel, « La Fnars, 36 ans d'histoire », novembre 1994.

¹⁷ Hubert Prolongeau, « Sans domicile fixe », Hachette, 1993.

¹⁸ Idem, p. 35.

¹⁹ Maryse Marpsat (sociologue). « Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se retrouver à sans abris », Populations n° 54, 1999.

²⁰ Cf. Jean-Marie Firdion, op. cit. p. 82.

positives d'aventure, d'apprentissage, de liberté. Celui de la jeune fille évoque, au contraire, le risque, le danger de la rue et des pratiques désignées comme déviantes. Ainsi la famille et les amis constituent davantage une ressource pour les jeunes femmes. De cette façon, elles évitent plus facilement la rue et parviennent à se maintenir, plus ou moins, dans un réseau relationnel. Mais leur accroche dans ce réseau reste souvent très ténue. En bref, l'expérience masculine et féminine de la rue n'est pas équivalente.

Si les hommes sont plus nombreux, des documents récents remarquent que le nombre de jeunes femmes en voie de précarisation augmente. Une étude de la population marginale d'une ville française moyenne observe qu'il « *s'agit d'une population très majoritairement masculine (76 %) même si tous les observateurs soulignent le nombre grandissant de femmes (soit des femmes d'âges variables, souvent en détresse pour des raisons de rupture familiale et/ou professionnelle, soit des jeunes filles attirées par le milieu marginal).* Il s'agit également d'une population assez jeune dans l'ensemble puisque près de 200 personnes (soit 58 % de la population dont l'âge est connu ou a pu être estimé) ont moins de 26 ans. C'est d'ailleurs parmi ces tranches d'âge que le pourcentage de filles est le plus élevé »²¹.

La féminisation de la population des jeunes Sdf est signalée dans plusieurs documents, mais rares sont les analyses qualitatives exclusivement centrées sur ce sujet²². Toutefois, il existe quelques interprétations de la croissance de la présence des femmes dans la rue. Selon Jacques Guillou, pour certaines femmes, l'errance et la marginalité sont une forme d'alternative à une vie conventionnelle trop étriquée. Celles-ci n'accepteraient plus « *d'entrer dans le modèle féminin avec le mariage comme mode d'établissement dans la vie* ». Selon d'autres chercheurs, les femmes risquent aujourd'hui autant la rue que les hommes, puisque victimes, les unes comme les autres, d'un affaiblissement généralisé des liens sociaux et des fragilités familiales²³.

Non pas une condition mais un dégradé de situations

Plutôt que de parler d'une « condition » commune à l'ensemble des Sdf, il convient peut-être de dire que les Sdf vivent un dégradé de situations par rapport au travail, à la famille et au logement, notamment. « *Les Sdf ne constituent pas un groupe social homogène qui pourrait porter l'individu et lui assigner une place, même déqualifiée, celle de Sdf par exemple (...). La diversité des origines, des parcours et des expériences est difficilement compatible avec la définition d'un profil type ou d'une « culture de Sdf » ou, a fortiori d'une communauté de destin* »²⁴.

²¹ Anne Dusart, « *Étude de la population marginale fréquentant le centre-ville de Dijon* », Creai de Bourgogne, juin 1994.

²² Carole Amistani termine la rédaction d'une thèse sur les femmes Sdf. Articles parus : « *Femmes à la rue* » in Cultures en mouvement n° 7, p. 41, 47. février-mars 1998. « *Des femmes SDF* » in Le nouveau mascaret n° 55, p. 40-43.

²³ Cf. les analyses de Jean-François Laé et François Chobeaux.

²⁴ Pierre Vidal-Naquet et Sophie Tiévant, « *Des moments pour être soi, enquêtes auprès d'usagers de structures d'accueil de jour* » p. 60, ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville. Direction de l'Action sociale. 1997. p. 66.

Alors que le sens commun évoque, au travers du terme « Sdf », une catégorie sociale bien identifiée, beaucoup de travaux de recherche notent, au contraire, une réalité sociale très fuyante. Le sigle « Sdf » est un « raccourci » qui ne rend pas compte de la diversité des situations de grande précarité. Difficile en effet de trouver les traits communs qui permettraient de regrouper cette population dans une quelconque catégorie. Pour Pascale Pichon, « *les sociologues ont fait éclater l'homogénéité de la catégorie. Mises en parallèle, les recherches découvrent les multiples facettes d'une réalité sociale complexe. La diversité des champs d'étude et des désignations témoigne déjà de cette mosaïque* »²⁵. Les « Sdf » paraissent donc « inclassables ». D'où cette tendance à utiliser des termes permettant d'évoquer une gradation de situations : ainsi, « les personnes en grande difficulté », les individus « précarisés », désaffiliés.

Une existence inscrite en négatif

Compte tenu de cette atomisation de la population considérée et des difficultés de catégorisation, les chercheurs se sont beaucoup intéressés aux processus de précarisation, aux mécanismes de distanciation par rapport aux cadres traditionnels d'intégration, la famille, le travail et l'habitat.

Certes, certains travaux abordent cette question plutôt sous l'angle de la « rupture » avec les cadres collectifs. D'autres, au contraire, insistent plus sur le fait qu'il n'y a pas toujours de fracture radicale, mais un ensemble « d'expériences limites », entre les pôles d'intégration et la rue.

■ Les « déliaisons » familiales

À propos du lien avec la famille, les ruptures brutales qui conduisent à la rue existent. Ainsi les échecs sentimentaux par exemple, sont analysés comme des moments de déséquilibre, susceptibles de produire une brisure plus générale²⁶. Mais Jean-François Laé et Numa Murard montrent que, généralement, ce n'est pas la rupture franche et brutale qui est à l'origine de la précarisation. Pour eux, les Sdf ne sont pas « *de purs exclus jetés au sol violemment* ». Ils évoquent plutôt « *un processus beaucoup plus doux, plus lent, fait d'affection parfois* »²⁷.

Ainsi, deux enquêtes, effectuées à dix ans d'intervalle²⁸, permettent aux auteurs de reconstituer « *l'univers du démembrement familial qui pousse à la rue* » (et) « *de reconstruire les traits déterminants de la sortie de la famille vers la rue* »²⁹.

²⁵ Pascale Pichon, « *Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe français* » in *Sociétés contemporaines* n° 30.

²⁶ Yves Leroux et Daniel Lederman, « *Le cachalot, mémoires d'un Sdf* » Éditions Ramsay, Paris, 1998.

²⁷ Jean-François Laé, « *L'homme à la rue* », actes du séminaire 92/93 : accessibilité et situations d'urgence, p. 67.

²⁸ Jean-François Laé et Numa Murard, « *L'argent des pauvres* », Éditions Le seuil, 1995. Jean-François Laé et Numa Murard, « *Les récits du malheur* », Descartes, 1995.

²⁹ Jean-François Laé et Numa Murard, « *Les récits du malheur* », Descartes, 1995.

Leur analyse des processus de démembrement prend appui sur l'observation de ceux qu'ils appellent « *les grands célibataires* » à la rue, et qui sont privés d'emploi et de logement personnel. Ils montrent qu'en fait ces « grands célibataires » ne sont pas totalement isolés. Un lien ténu certes, mais un lien quand même, les rattache à quelqu'un, le plus souvent à une femme : une amie, la mère, la sœur ou la grand-mère. Ce lien n'est pas seulement ténu, il est instable. En permanence, « *le grand célibataire* » s'attache et se détache. « *C'est la cheville ouvrière des allers-retours, par qui se défont les alliances, base de tous les équilibres* ».

Le démembrement se constitue en douceur, au rythme de l'usure des liens. En effet, avant la rue, il existe un grouillement de positions marginales, une « itinérance » entre les familles d'hébergement (chez la sœur, la mère, l'amie), les pairs, les logements provisoires. La solidarité familiale est alors, sans cesse, menacée par les divagations du « *grand célibataire* ». La famille doit quotidiennement gérer les infractions aux normes de conduites commises par ce dernier. Elle joue en partie le rôle de médiateur entre lui et les institutions : l'hôpital, le foyer, la police.

Or, la famille qui accueille « le grand célibataire » cherche aussi à préserver son propre équilibre. Elle ne veut pas être entraînée par celui qu'elle protège et risquer sa propre déchéance. Peu à peu, la compassion s'essouffle et la patience s'émousse. La famille d'hébergement abandonne alors celui qu'elle protège. Lorsque le comportement de ce dernier menace l'équilibre grégaire, la famille prononce une sorte de « *sentence familiale* ». Au terme d'une accumulation de fautes, de pardons et de récidives, l'éloignement apparaît comme une réponse aux infractions répétées aux règles organisationnelles de la famille.

Cette étude fait également ressortir que les femmes sont le pôle du remembrement familial. Mais l'attachement à la mère est particulièrement complexe. Plusieurs études y font référence.

Selon un second scénario, le démembrement familial tient son origine dans une vision très manichéenne des parents de la part des futurs jeunes Sdf. C'est, du moins, le constat que fait François Chobeaux, à partir d'une enquête sur des jeunes errants. Le père est représenté comme le traître qui les a abandonnés ou l'absent qui ne s'en est jamais inquiété. Au contraire, le lien à la mère est constamment idéalisé. Elle est celle par qui passent les rêves : « *Je vais lui acheter une maison quand j'aurai assez d'argent* »³⁰.

Ainsi, au regard du lien avec la famille, les ruptures originelles ou inaugurales occasionnant une entrée subite dans l'isolement total, sont plutôt rares. Au contraire, il existe « *des mouvements d'éclipse, de va et vient, d'aller et retour entre la famille, la prison, l'hôpital psychiatrique* »³¹. C'est au travers d'un démembrement familial « rampant » que se constitue le plus souvent une vie d'errant.

³⁰ « *Les nomades du vide* », p. 30.

³¹ Jean-François Laé, « *L'homme à la rue* » in Accessibilité et situations d'urgence, séminaire 92-93, p. 68.

■ Entre hébergement et logement à soi

Selon Maryse Bresson, l'absence de logement constitue un facteur d'exclusion. Pour être reconnu et intégré, avoir un emploi ne suffit pas. Il faut apporter la preuve de sa stabilité et de sa fiabilité par l'existence d'un logement personnel. L'individu sans logement est socialement disqualifié.

Toutefois, de même que la séparation d'avec la famille d'origine s'opère au travers d'un long processus de démembrement, la perte du logement suit pratiquement le même mouvement. Entre le logement personnel et la rue, il existe une succession de situations hybrides dont on ne sort pratiquement jamais. Les Sdf évoluent en permanence entre plusieurs modes d'hébergement. Ils sont recueillis par des parents, des amis, trouvent un squat et pourquoi pas un logement personnel. Puis, c'est l'hôpital, la prison, l'hébergement d'urgence, le Chrs, entre autres. Plus que l'absence de logement, c'est peut-être le manque d'intimité qui est le trait commun de toutes ces situations. « *Les enfants placés, c'est l'intimité jetée dehors. Murielle alternera durant vingt ans studio, caravane, hébergement chez des amis, hôtel, rue, foyer d'hébergement, nouveau logement, squat... Il ne se passe pas une année sans qu'elle tourne entre villes et quartiers, anciennes amitiés et un nouveau « type » . Les hommes tournent tout autant, et avec eux, les enfants vont et viennent, partent en institution. Si l'homme a de l'argent ? Alors Murielle fait des pieds et des mains pour réclamer ses enfants aux institutions qui résistent. S'il en est dépourvu ? Le signalement ne se fera pas attendre et ses enfants repartiront en famille d'accueil (...) Les pères et les frères gravitent et tourbillonnent entre la femme et l'institution carcérale. Murielle pivote entre les foyers, la rue et les amis »³².*

Difficile, dans ces conditions, de maintenir longtemps un logement à soi. Et encore, l'installation dans un appartement ne préserve en rien de la rue. Celle-ci peut même envahir le logement, lorsque faute d'entretien, celui-ci devient inhabitable, insalubre, hostile, en d'autres termes lorsqu'il se transforme en « appartement rue ». « *Il ne met plus de drap dans son lit depuis un an, le frigidaire est plein de champignons, il a oublié de nettoyer, de ranger, de fermer le gaz, de fermer la porte ou la fenêtre en plein hiver »³³.*

■ Les rapports au travail

Les rapports au monde du travail sont, eux aussi, assez diversifiés. Dans ce domaine, on voit se dessiner également un dégradé de situations. Il y a, en effet, ceux qui ont subitement perdu leur emploi et entrent alors dans un processus de marginalisation ; ceux qui ont commencé à connaître la spirale de la précarité bien avant leur licenciement. Ceux enfin, qui ont toujours été « entre deux » et ont toujours oscillé entre des périodes d'emploi – forcément précaires – et le chômage.

³² Idem, p. 126.

³³ « *Les récits du malheur* », p. 134.

Certains sont aujourd'hui à la rue, alors qu'ils ont connu une assez longue période d'intégration par le travail. Suite à un licenciement et sans ressource, ils n'ont pas réussi leur reconversion professionnelle.

Les grandes difficultés ne commencent pas toujours avec le licenciement et la privation de ressources. Certains vivent des situations de précarité, alors même qu'ils sont encore salariés. Comme Yves Le Roux qui exerce une activité salariée ne le situant, cependant, pas au plus bas de l'échelle sociale³⁴. Yves Le Roux est traducteur et professeur d'allemand. Une peine de cœur est à l'origine d'un renoncement, raconte-t-il. Petit à petit, il s'abandonne. Incapable de donner un sens à sa vie, il laisse progressivement tomber ses activités de traductions. Il devient Sdf.

D'autres sont toujours restés à distance du monde du travail. Disons plutôt qu'ils n'ont jamais été des « réguliers ». Ils habitent successivement toutes sortes de logements, alternent en permanence de courtes périodes de travail avec des périodes, souvent plus longues, de non-travail. En d'autres termes, ils vivent de petits boulots. « *J'ai fait plein de boulots, j'ai été sur des bateaux dans les ports. Je dis souvent que j'étais marin, en fait, je bougeais pas du port, je déchargeais les bateaux. J'ai été manoeuvre dans des usines, toutes sortes de trucs, j'ai même été boucher un temps, commis boucher, mais j'ai pas pu tenir. J'aime pas être commandé (...). Il arrive à Paris pour « voir » et connaître la ville. Il obtient des « petits boulots » : déménageur, manutentionnaire (...); il fait la « java » (...). Sans argent, il dort quelques jours à la rue, obtient un autre emploi en tant qu'intérimaire, retrouve « une chambre sous les toits », revient à la rue (...). Ma vie a toujours été en dents de scie, je trouvais un boulot pour quelques mois, je retombais »³⁵.*

Ces travailleurs intérimaires, temporaires, vivent sur le modèle du *hobo*. Ils maintiennent un minimum d'existence sociale grâce à des petits travaux occasionnels. Mais que ces petits boulots viennent à manquer, ou bien qu'eux-mêmes perdent leurs capacités de mobilisation, alors ces intérimaires se marginalisent rapidement et sombrent dans la déchéance.

Enfin, il y a tous ceux, des jeunes en particulier, qui n'ont jamais ou très peu travaillé³⁶. Nous verrons plus loin qu'ils peuvent avoir une activité lucrative par intermittence, mais très peu ont déjà occupé un poste de travail fixe ou même une activité salariée temporaire³⁷. Ces jeunes n'ont pas connu la dimension socialisante du travail. Appartenir à une corporation grâce à la connaissance pratique d'un métier, avoir le sentiment subjectif d'être relié à un groupe social par des pratiques et des valeurs : tout cela leur fait défaut. Ils

³⁴ Yves Le Roux, Daniel Lederman, « *Le cachalot* », Éditions Ramsay, 1998.

³⁵ Patrick Gaboriau, « *Clochard* », p. 50.

³⁶ Pour une analyse élargie au rapport entre les « jeunes » et l'exclusion, confère Olivier Galland, « *Les jeunes et l'exclusion* », in « *L'exclusion, l'état des savoirs* », p. 183, ss. dir. Serge Paugam.

³⁷ Concernant les jeunes Sdf, cf. les analyses de François Chobeaux, op. cit. Jacques Guillou, op. cit., et les observations des 19 diagnostics territoriaux partagés menés depuis 1997 sur l'errance et la grande marginalité des jeunes. Nous citons ici les propos de Michèle Trelu qui a enquêté sur la population Sdf accueillie à bord d'une péniche sur la Seine à Paris pour personnes sans-abri. « *Il y a un renouveau de cette population : des jeunes nés entre 1967 et 1971, généralement en rupture familiale et sans qualification particulière. Ils se font de plus en plus nombreux, venant de banlieue ou même de province et se trouvant à Paris depuis peu de temps (...). Face aux difficultés rencontrées, ils se présentent en dernier recours devant la péniche où ils ne font en général qu'un seul séjour* » in Fondations n° 1, p. 99, 1995.

n'ont même pas l'expérience du travail intérimaire. Tout au plus, ont-ils effectué quelques stages de formation. Très loin des cadres traditionnels d'intégration, ces jeunes semblent dépourvus de toute capacité d'insertion. « *Ils veulent un logement, mais ne savent pas qu'il faut payer l'électricité, le gaz, une caution. Ne savent pas faire un lit ni faire tourner une machine à laver. Certains disent, une fois arrivés au Chrs que c'est la première fois qu'ils prennent un repas à table* »³⁸.

■ Des acteurs sociaux

En général, les sociologues ou ethnologues, qui sont allés à la rencontre des personnes vivant dans la rue, ne considèrent pas toutefois qu'elles se contentent de subir leur sort. Au contraire, comme l'explique Pascale Pichon, « *tout l'intérêt du travail ethnographique est de replacer l'individu sans domicile comme un acteur social capable d'exprimer et commenter les conditions de vie qui lui sont faites* »³⁹. Plusieurs chercheurs se sont donc efforcés de recueillir le point de vue des Sdf sur l'histoire de leur déliaison.

Ces points de vue sont, en fait, assez contrastés ou plutôt relativement ambigus et nuancés. D'un côté, les Sdf s'affichent comme des victimes du système social, et imputent la responsabilité de leur situation à des causes extérieures – un père ou un beau-père alcoolique, un placement à la Ddass, un licenciement ou encore le capitalisme. Mais d'un autre côté, – et parfois ce sont les mêmes personnes qui parlent –, ils se considèrent comme les seuls acteurs de leur propre vie. Ils expliquent alors la distance qu'ils ont prise avec leur environnement familial, social et institutionnel, par leur aspiration à une plus grande autonomie. Ils parlent volontiers de rupture drastique par rapport à des situations qu'ils ne pouvaient et ne voulaient plus supporter.

Dans son travail sur les jeunes errants des villes festivières, François Chobeaux s'est intéressé aux conditions de la rupture et du départ en errance. Les jeunes qu'il a interrogés subliment, en général, la période enfantine. Ils évoquent un « avant » équilibré et harmonieux, et un « après » détestable, dont l'origine est un événement malheureux : un accident, la mort d'un proche, la séparation du couple parental. Voilà pour les causes extérieures. Mais, néanmoins, ils s'affirment comme sujets autonomes. Ils expliquent leur choix par leur désir de retrouver une nouvelle filiation dans la communauté zonarde et leur volonté de vivre sur un mode alternatif. La « zone » dans laquelle ils sont, est ainsi revendiquée. François Chobeaux fait remarquer que cette lecture, par les Sdf, de leur propre histoire ne correspond pas forcément aux biographies objectives et doit se voir comme une « réorganisation de la trame événementielle ». C'est en fait, parce qu'ils n'assument pas l'entière responsabilité de ce qui leur arrive que les jeunes justifient positivement leurs trajectoires et s'attribuent un rôle actif qu'en réalité, ils n'ont pas eu.

D'autres Sdf, au lieu de reconstruire le passé, et le cas échéant, de l'enjoliver, préfèrent carrément l'oublier et se focaliser sur le présent et l'avenir. C'est le thème du

³⁸ Propos de travailleurs sociaux recueillis par Patrice Pattegay, « *Jeunes en errance : définir, mesurer, décrire* », rapport pour l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, p. 87, novembre 2000.

³⁹ Pascale Pichon, « *Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe* », p. 100. op. cit.

« nouveau départ vers la conquête de sa propre vie » qui revient souvent dans la bouche des Sdf. Face à une situation devenue critique, Robert Lefort⁴⁰ part, à la fois pour protéger les siens et tenter « *l'aventure* » ailleurs⁴¹. Il ne donne plus aucun signe de vie, il s'efface, il disparaît pour ne plus être confronté aux reproches, à l'incompréhension de la famille et à son passé. Il se donne alors de nouvelles chances pour tenter de refaire sa vie. « *Il s'est résolu à geler les liens familiaux pour faire en sorte que rien ne soit arrivé* »⁴².

Ce qui se joue dans l'évocation du départ c'est l'aspiration à redistribuer les cartes du destin, à modifier le cours des événements et à atteindre un état socialement valorisé : « *Les termes qui ponctuent leurs discours sont éloquentes de ce point de vue : redémarrer, me retrouver, retrouver une identité, retrouver un logement, me refaire, refaire ma vie, me refaire une santé, refaire mes papiers, revivre, partir pour une nouvelle vie, repartir à zéro* »⁴³.

Stabilité dans l'instabilité

Si les acteurs sociaux construisent leur identité à partir d'une réinterprétation de leur passé et/ou par l'affichage de leurs engagements pour l'avenir, ils la construisent aussi en vivant au présent. Plusieurs recherches se sont particulièrement intéressées à ce « présent de la rue ». Elles ont tenté de savoir comment les Sdf réagissent aux situations de grande précarité, comment, le cas échéant, ils s'y adaptent, et finalement comment s'effectue la transition ou l'articulation entre les processus de décrochage et les processus d'installation dans une « carrière » de Sdf, pour reprendre l'expression utilisée par Pascale Pichon.

■ Errances et sédentarités

L'absence de fixité semble, au premier abord, être une caractéristique de la population Sdf. Pourtant, plusieurs recherches ont posé la question de savoir si les Sdf vivaient dans l'errance, ou bien s'ils étaient plutôt sédentaires. En effet, il paraît pertinent de se demander quels rapports les Sdf entretiennent à l'espace, et de savoir si le territoire est pour eux une ressource ou non. En fait, les points varient sensiblement d'une recherche à l'autre. Pour Patrick Gaboriau par exemple, les clochards qu'il a fréquentés sont sédentarisés dans les rues de Paris depuis 10 ans⁴⁴. Mais le titre de l'ouvrage de Jean-Luc Porquet, « *La débîne* », évoque, au contraire, une tout autre situation⁴⁵. Comme toujours, la situation est contrastée. Elle dépend aussi, largement, de l'angle d'observation utilisé par les chercheurs.

⁴⁰ Analyse du récit de Robert Lefort par Arlette Farge, « *Fracture sociale* », op. cit.

⁴¹ Expression utilisée par Robert Lefort dans « *Fracture sociale* », op. cit.

⁴² Arlette Farge à propos de Robert Lefort, idem, p. 94.

⁴³ Pierre Vidal-Naquet et Sophie Tiévant, « *Des moments pour être soi* », p. 70.

⁴⁴ Patrick Gaboriau, « *Clochard* » op. cit.

⁴⁵ Jean-Luc Porquet, « *La débîne* », Flammarion 1988.

Une étude initiée par la Ddass de l'Hérault, sur l'errance des jeunes, propose une typologie de la population errante des villes de Montpellier, Béziers et Sète ⁴⁶. L'errance est entendue ici, comme une errance spatiale. Selon cette étude, les jeunes peuvent être classés en deux catégories : ceux issus de la région, et ceux qui viennent d'ailleurs. Dans les deux cas, les jeunes vivent des situations d'errance. Simplement, les premiers errent dans leur ville d'origine, tout en y étant sédentarisés. Le territoire de l'errance des seconds est beaucoup plus vaste.

On peut aussi apprécier l'errance et la sédentarité dans les rapports aux services d'urgence. Les Sdf sont-ils fidélisés dans les circuits d'assistance ou bien, au contraire, passent-ils sans arrêts d'un service à l'autre ? Là encore, la réalité est très ambivalente. Selon le regard de l'observateur, les Sdf peuvent paraître mobiles ou immobiles. Certaines études repèrent une régularité et une répétitivité dans les pratiques, une présence quotidienne et immuable dans certaines structures ou dans des squats ⁴⁷, la reproduction des mêmes gestes nécessités par la quête de nourriture, d'alcool et d'argent. Elles insistent alors sur la stabilisation des Sdf dans les circuits de l'urgence.

D'autres, celles qui observent surtout les ruptures dans les itinéraires des Sdf, mettent au contraire en lumière des parcours alambiqués et soulignent davantage l'inconstance et l'instabilité des trajectoires ⁴⁸.

En fait, la population de Sdf n'est pas vraiment clivée en deux. Il n'y a pas, d'un côté, ceux qui sont engagés dans l'errance et, de l'autre côté, ceux qui sont sédentaires. Les Sdf font, en général, l'expérience des deux modes de vie. ⁴⁹ Par exemple, lorsque l'été arrive, beaucoup de jeunes Sdf partent se regrouper au cœur des villes festivières ou dans les stations balnéaires. Les plus âgés se dispersent pour vivre davantage dans la rue (jardins publics, gares...). Par contre, pendant l'hiver, les plus vieux se retrouvent dans les lieux d'accueil. Les jeunes prennent également le chemin de leurs aînés, pour s'ancrer dans les grandes villes et les dispositifs d'aide caritatifs et sociaux. De même, ils peuvent se sédentariser un certain temps sur un territoire ou bien dans un dispositif d'assistance, puis partir un temps, changer de ville ou de structure d'accueil.

Dans le même temps enfin, les Sdf peuvent être à la fois sédentarisés et nomades. Tout est question de visibilité sur l'espace public. Des jeunes peuvent très bien être perçus comme ayant des comportements erratiques parce qu'ils se déplacent en ville, à la recherche de telle ou telle occupation, alors qu'en réalité ils sont stabilisés dans certains hébergements ou bien fréquentent avec une grande régularité certaines structures d'accueil.

⁴⁶ « *L'errance des jeunes, un diagnostic-action partagé* », ministère de l'Emploi et de la solidarité.

⁴⁷ Nous référons à titre d'exemple à un document consacré à l'organisation et à l'installation durable, dans des squat parisiens, de quelques personnes Sdf, photographies à l'appui. « *Le cœur des haltes : la maraude des abris de fortune* », Les amis de la rue. Pas de dates.

⁴⁸ Nous référons ici, à titre d'exemple, à l'introduction de l'intervention de Michel Bon, psychiatre à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, « *Interface Sdf* » in « *Souffrance psychique, contexte social et exclusion* », Actes de colloque, 1997.

⁴⁹ Selon les observations de Christelle Violette-Bajard, « *Visages de la pauvreté, don alimentaire et précarité urbaine* », p. 56, Chronique sociale, 2000.

Pour Julien Damon enfin, l'errance est une problématique institutionnelle. Sont désignés comme errants, tous ceux qui échappent aux dispositifs censés les atteindre⁵⁰.

■ Les étapes du Sdf : fragilisation, routinisation, sédentarisation

La perspective diachronique permet d'ailleurs, de repérer des modes de vie relativement différents dans la rue. Pour certains observateurs, c'est surtout le degré d'ancienneté dans la rue qui spécifie les modes de vie⁵¹.

Pour évoquer cette ancienneté dans la rue, Pascale Pichon utilise le terme de « carrière » ce qui lui permet d'insister sur l'idée d'une « entrée » par paliers dans la rue, sur l'existence d'une suite de positions occupées par les personnes concernées, et, enfin, sur l'hétérogénéité des situations. Au fur et à mesure de sa « carrière », l'individu perfectionne ses techniques de survie mais, en même temps, s'installe dans la précarité, se sépare du monde ordinaire et risque la déchéance. Selon le degré « d'avancement » dans la « carrière », les individus sont plus ou moins capables de gérer leur installation dans les réseaux de survie.

Dans un vocabulaire différent, Julien Damon et Maryse Bresson repèrent pour le premier, « *des phases d'adaptation à l'espace public* »⁵² et pour l'autre, « *trois mondes de la marginalité qui se succèdent dans un processus de dégradation* »⁵³.

Le parcours type d'un Sdf peut en effet être décomposé en trois phases⁵⁴. Premier temps, c'est l'étape de la « *fragilisation* ». Les nouveaux venus dans l'espace public sont affaiblis, mais ne portent pas encore les stigmates de la rue. Leur apparence physique dissimule leur nouvelle condition sociale. Puis c'est l'étape de la « *routinisation* ». Les Sdf n'ont pas de logement personnel depuis longtemps et sont contraints d'organiser leur vie autour des circuits d'assistance, de solidarités familiales et amicales. La dégradation physique et sociale est ici beaucoup plus visible. Enfin, c'est le moment de « *sédentarisation* », au cours duquel les Sdf deviennent des clochards, toujours présents sur un même territoire, usés et épuisés par les années passées à la rue⁵⁵.

Ces trois moments ne se suivent pas forcément de façon linéaire. Certains Sdf peuvent connaître successivement ces trois situations alors que d'autres n'en connaîtront qu'une seule. De même, chacune de ces phases peut être plus ou moins longue selon les individus. Pour les uns, la clochardisation sera très rapide alors que d'autres résisteront et parviendront à sauver les apparences longtemps. Mais certains acteurs de terrain notent qu'au terme de « *deux hivers passés sans ré-accrochage dans une vie plus insérée, la rupture est désormais bien en place* »⁵⁶.

⁵⁰ Julien Damon, « *Vagabondage et mendicité* », Flammarion, 1998.

⁵¹ Par exemple, Julien Damon, *idem.* p. 47.

⁵² Julien Damon, *op. cit.*, p. 46.

⁵³ Maryse Bresson, « *Les Sdf et le nouveau contrat social* », p. 145.

⁵⁴ Celui-ci paraît construit sur le modèle du processus de *disqualification sociale* analysé par Serge Paugam : « *Les fragiles, les assistés, les marginaux* », Serge Paugam, « *La disqualification sociale* », Puf, 1991.

⁵⁵ Maryse Bresson distingue trois étapes : la galère, la zone, la cloche.

⁵⁶ « *L'errance des jeunes* », *op. cit.*, p. 18.

La façon dont les Sdf vivent leur nouvelle situation est évidemment un facteur important de singularisation des parcours. François Chobeaux propose de distinguer trois types de rapports à la marginalité. Celle-ci peut-être en effet « choisie », « assumée » ou « subie ». Les actions « choisies » sont plutôt stratégiques et permettent de « tenir ». Les actions « assumées » sont plus tactiques et relèvent d'une problématique d'adaptation ponctuelle. Enfin, les actions « subies » sont à voir comme des « acceptations passives et résignées des contraintes extérieures ». Elles précipitent vers la déchéance. Là encore, ces trois types de rapports à la marginalité s'interpénètrent, se mélangent ou se succèdent.

■ Nouvelles sociabilités

L'acceptation, ou le rejet de la situation que le Sdf doit assumer, dépend aussi du degré d'insertion dans les nouveaux réseaux de sociabilité qui se forment dans la rue. Décroché des cadres traditionnels d'intégration, l'individu doit s'organiser et développer des combines pour manger, dormir, se laver... Commence une étape initiatique, au cours de laquelle le nouveau venu va rencontrer d'autres Sdf, déjà plus anciens dans la rue. Des liens se tissent donc entre pairs. Plusieurs chercheurs ont analysé la nature de ces relations sociales. Selon les uns, une culture commune unit les « sous-prolétaires » de la rue, comme les désigne Corinne Lanzarini. Pour d'autres, au contraire, cette culture n'existe pas vraiment, chacun constituant ses propres réseaux de survie.

Une culture commune...

Des sociologues comme Patrick Gaboriau ont mis en évidence une sous-culture de la place publique, à partir de recherches portant sur les clochards : ceux qui échappent durablement aux structures de prises en charge et organisent leur installation dans la rue. Pour Gaboriau, cette sous-culture est constituée d'un ensemble de valeurs, de codes et de rites. Ils existent depuis longtemps et se transmettent de diverses manières dans le milieu des clochards. C'est cette sous-culture qui fait advenir les clochards comme groupe social.

Dans cette perspective culturaliste, le clochard est donc perçu comme un être socialement inséré dans un univers construit et doté de référents propres. « *Le clochard perpétue une culture de la rue. Quelle qu'en soit l'ampleur actuelle, la vie « au-dehors » n'est pas un phénomène nouveau, spécifique de notre époque ; bien au contraire, elle s'inscrit dans une continuité qui lui donne corps et substrat. Le sans-abri hérite, auprès des gens qui l'ont précédé à la rue, d'une tradition qu'il rend vivante. Ses mœurs s'inscrivent dans une lignée et une tendance sociale qui dépassent les particularités* »⁵⁷.

Cette « sous-culture » se construit autour des « *impondérables de la vie quotidienne* ». C'est au travers d'une sociabilité de type familial que les clochards s'approprient l'espace, forgent un langage spécifique et établissent un certain nombre de rituels, comme ceux qui sont liés au « *partage de la bouteille* ».

⁵⁷ Patrick Gaboriau, idem, p. 15.

Le groupe de clochards que Patrick Gaboriau a connu, fonctionne comme une véritable famille. Le cœur du groupe est constitué par un couple, autour duquel gravitent des hommes célibataires venus trouver refuge. La relation amoureuse dans le couple n'est pas toujours stable, le partenaire masculin peut changer sans que l'équilibre du groupe ne soit remis en cause. Les frontières du groupe sont labiles. Il arrive qu'un nouvel arrivant s'installe tandis qu'un autre s'en va.

Les clochards reproduisent les mêmes rythmes quotidiens que ceux d'une famille traditionnelle. Le groupe se sépare la journée pour se réunir le soir. Seuls les membres du couple restent ensemble pendant la journée. L'emploi du temps est scandé par la quête d'argent, de nourriture, d'objets de troc, de niches urbaines pour s'abriter la nuit. Enfin, le groupe marque son territoire ou plutôt, ses territoires : année après année, les quartiers de Paris sont explorés, investis, en partie appropriés puis délaissés et à nouveau réinvestis. Les modalités d'occupation de ces espaces, les marquages dont ceux-ci sont l'objet, constituent autant de références qui participent de la sous-culture de la rue.

Lorsque l'inscription durable dans la rue est confirmée, les références au passé se font rares dans les échanges entre clochards. Jamais les noms de famille ne sont dévoilés⁵⁸. Pour Gaboriau, l'évocation du nom de famille rappelle l'ancienne position sociale et l'écart entre cette position et la situation actuelle. En revanche les surnoms, qui sont en général préférés, inscrivent les intéressés dans des réseaux d'inter connaissance.

La boisson est un autre vecteur de cette sous-culture. Le vin fait lien. À sa recherche, le clochard interpelle l'épicier du quartier, le passant généreux, les « collègues ». Le vin est « un objet de transaction sociale »⁵⁹. Autour du vin, on vit le présent, mais on se remémore le passé de la rue. On se souvient de ceux qui sont partis⁶⁰. La manifestation publique d'un comportement alcoolique est sévèrement sanctionnée par les membres du groupe, surtout quand la consommation est solitaire. « Bien qu'il y ait une sorte de défi de la part du groupe pour que l'individu boive, en même temps il y a un contrôle implicite, qui nous semble très important à remarquer. D'emblée, celui qui boit seul est considéré malade, bizarre, alcool »⁶¹.

Ainsi, celui qui boit seul est méprisé ou ignoré car il met en péril l'unité du groupe. L'alcoolisation est collectivement régulée, en référence au modèle de consommation en vigueur dans les classes ouvrières. Les clochards puisent ainsi dans la culture ouvrière qu'ils ont connue pour édifier leur propre sous-culture.

⁵⁸ Idem, p. 98. Nous référons ici et plus loin dans le texte à Christelle Violette-Bajard. Cet auteur de formation universitaire a été confronté à la précarité. Elle nous livre son analyse ethnographique des espaces de distribution alimentaire dans « *Visages de la pauvreté, don alimentaire et précarité urbaine* », Chronique sociale, 2000.

⁵⁹ Patrick Gaboriau, op. cit. p 184.

⁶⁰ « Nous avons remarqué que les personnes lorsqu'elles ouvraient la bouteille de vin, en jetaient un peu sur le sol : 'c'est pour ceux qui sont partis nous ont-ils dit », in Claudia Girola, « Une approche à l'étude des personnes sans-abri dans le département des Hauts-de-Seine », étude réalisée pour l'association pour le logement et l'insertion des sans-abri, rapport Alisa 92. 1992.

⁶¹ Idem, p. 120.

... ou l'expérience individuelle de pratiques généralisées ?

Les observations de Gaboriaux ne concernent qu'une petite partie des Sdf, ceux qui sont les plus désaffiliés, en d'autres termes, les clochards. Mais devant la diversité des histoires, des situations et des profils sociaux des individus à la rue, d'autres observateurs, comme Pascale Pichon et François Chobeaux, ont préféré avancer l'hypothèse de « *l'expérience singulière* ». Certes, dans la rue, les relations entre pairs deviennent essentielles. C'est même une question de survie. Cependant, ces relations sont contextuelles, fluctuantes et ne signalent pas l'entrée dans une communauté porteuse d'une sous-culture marginale. Les expériences relationnelles des uns et des autres, sont tirées vers le singulier.

Pour François Chobeaux, le rassemblement estival des jeunes Sdf n'a rien de communautaire. L'essentiel, à cette occasion, n'est pas la célébration de valeurs partagées autour de la musique, de la danse ou du spectacle. Au contraire, les grandes manifestations festives sont surtout l'occasion d'accéder au petit trafic, au *deal*, à l'alcool, au squat, grâce aux rencontres que l'on peut faire, aux contacts que l'on peut prendre. « *La vie d'errant n'a, en fait, rien d'exotique ni de folklorique, et rien qui puisse laisser penser qu'un réel mode de vie, une culture, soit en train de naître ici. C'est une vie morne, sans joie, dégradante, suicidaire* »⁶².

Certes, les jeunes errants évoquent souvent l'existence d'une communauté fraternelle qui fédère des individus autour d'une culture alternative. Mais, selon l'auteur, rares sont les personnes qui, s'engageant dans la zone, cherchent à rompre avec les normes et les valeurs de notre société. Un tel projet ne concerne, en effet, que ceux qui assument leur marginalité et sont capables de s'assujettir à un certain nombre d'auto-contraintes. Ceux-là limitent par eux-mêmes leur consommation de drogue, d'alcool et s'assurent toujours de posséder un pécule minimum.

Si des groupes informels et éphémères peuvent parfois se constituer autour d'intérêts communs (partage d'un abri, troc, *deal*, échanges de tuyaux), il n'y a, pour autant, sauf exception, pas, de comportements collectivement construits. François Chobeaux note, cependant, que des groupes peuvent se nouer un peu plus durablement autour des chiens. À ce propos, des savoir-faire, des paroles s'échangent, des statuts se reconnaissent, des rituels émergent, des réseaux de sociabilité se stabilisent. Bref, une sous-culture semble s'ébaucher.

Mais le plus souvent, les relations se font et se défont selon les circonstances, lors des rencontres diverses, autour de problèmes pratiques : quête d'argent, recherche d'un squat et de matériel. Elles sont nécessitées par les besoins de survie et sont instrumentées dans la perspective « du maintien de soi ».

Pascale Pichon montre combien la relation aux « *collègues* » fait partie des sociabilités secondaires, à partir desquelles se construit « *un réseau individualisé de*

⁶² François Chobeaux, op. cit., p. 54.

survie »⁶³ : (...) Tous sont liés par les mêmes expériences et épreuves de survie et c'est aussi un lien de compagnonnage qui les rapproche (...). Les activités de survie, déviantes ou non, nécessitent toujours une initiation, un apprentissage (...), on n'entre pas dans le compagnonnage brutalement, on intègre progressivement cette forme de lien en fonction des activités de survie que l'on déploie seul ou avec les autres »⁶⁴.

Il n'y a peut-être pas d'organisation collective proprement issue de la condition de Sdf. Pour autant, ceux-ci ne vivent pas coupés du monde. Ainsi, Alain Tarrius relève que les jeunes Sdf, bien que démunis, ne sont pas totalement déconnectés et isolés. En se détachant d'un regard apocalyptique, exclusivement tourné vers la perte d'adhérence de cette population au corps social, il montre un grouillement de relations informelles. Ainsi, il découvre un nouveau milieu social, une nouvelle socialité « *entre les marges* » : tous ceux qui sont désignés à la marge sortent de leurs appartenances communautaires et se rejoignent dans les espaces publics de la ville. « *Ces « autres » pauvres, étrangers, trop jeunes ou trop vieux, trop femmes, trop seuls, sont désormais source d'initiatives collectives dans l'espace de cette ville moyenne engloutie par la crise. La diversité des situations, des différences, des incidents se transforme en totalité signifiante* »⁶⁵.

Tarrius identifie alors les territoires à partir desquels se reconstruisent des sociabilités dans le partage de la pauvreté. Ainsi, routards, Sdf, immigrés récents, jeunes en rupture de famille se retrouvent et se rassemblent dans le centre-ville de Perpignan. Des groupes se constituent, au gré des rencontres, avant de se redistribuer vers d'autres territoires. « *Les faits et gestes des jeunes dans leurs itinéraires centre-urbains ne se distinguent pas de ceux du commun des passants : discussions interminables, rapportant ce que l'on connaît d'ailleurs, à ceux que l'on rencontre pour la première fois, ou ce que l'on a vécu depuis la dernière rencontre. On informe l'autre sur tout ce qui paraît d'intérêt général. C'est dire que la référence à la chronique « de minuit à minuit » du journal l'indépendant est intense. Un tel connaît ce jeune qui a eu un accident avec une voiture volée, tel autre signale les derniers projets qui concernent des jeunes : la salle de patinage l'emporte sur la salle de rock. Il est question des jeunes animateurs de quartiers (...) connus de tous et érigés en modèle de devenir. Des comportements sont plus spécifiques aux jeunes : la possibilité d'un stage est immédiatement connue de tous, et donne lieu les lendemains, à des débordements des services concernés qui tentaient de passer l'information sur un mode discret. Là se déclarent les intentions de travailler quelques journées au noir et se forment des équipes (...), là encore se partage le cannabis et sont choisis les lieux de fin d'après-midi, en squat ou dans des « appartements ouverts », où l'on terminera paisiblement ces parcours dans le centre de Perpignan* ».

Le centre ville est ainsi un lieu de métissage et de mixité « *entre les marges* ». Routards, néo-ruraux, Sdf, sénégalais, gitans catalans ne forment pas une nouvelle société, ni un groupe distinct, mais un nouveau milieu. La sociabilité qui se noue entre les

⁶³ Pascale Pichon, « *Les réseaux de la survie. La quête, l'échange, le don* », p. 27. Recherche pour le Plan urbain, avril 1994.

⁶⁴ Pascale Pichon, thèse pour le doctorat, op. cit., p 242.

⁶⁵ Alain Tarrius, « *Fin de siècle incertaine à Perpignan* », p. 140, Llibres del Trabucaire, 1997.

marges, au centre de la ville, permet donc au Sdf de rentrer à nouveau dans le cours des échanges : la palabre, le travail au noir, le squat avec d'autres.

En définitive, mis à part les clochards qui, installés durablement dans la rue, entretiennent une certaine sous-culture propre, le « monde » Sdf – mais peut-on même parler de monde ? – ne semble pas générer de culture particulière. Selon plusieurs auteurs, les Sdf partagent peut-être des expériences communes, mais de façon trop occasionnelle pour stabiliser, dans le temps, quelque pratique que ce soit. Les Sdf se rencontrent plutôt dans des réseaux circonstanciels. Alain Tarrus va un peu plus loin puisqu'il expose que de tels réseaux ne sont pas réservés aux Sdf. Il parle plutôt d'un « milieu », dans lequel se croisent toutes sortes de marginaux appartenant aux réseaux les plus divers. Qu'en plein centre ville se rassemblent et se croisent les « marges » et que se partage la co-expérience de la pauvreté, là est le paradoxe.

■ Anciens réseaux, nouveaux réseaux

S'ils ne contribuent pas à forger une culture de rue, les réseaux entre pairs ou entre marginaux représentent une ressource essentielle pour les Sdf. Mais toutes sortes d'autres réseaux s'y ajoutent, notamment les réseaux familiaux, ceux des anciennes connaissances, et enfin, ceux tissés avec « les métiers de la ville ».

Le réseau familial et les anciennes relations dans l'économie de survie

On a vu précédemment, que la rupture avec la famille était rarement définitive et qu'il était préférable de parler de processus de « démembrement familial ». Pascale Pichon note que les Sdf entretiennent toujours, de diverses manières, ce lien ressource, toujours ténu, avec la famille. Mais, ajoute-t-elle, même quand la rupture avec la famille paraît consommée, celle-ci ne disparaît pas pour autant des préoccupations du Sdf. Dans ce cas, recevoir des nouvelles de sa famille par l'intermédiaire d'un tiers est l'occasion de renouer à nouveau dans un lien de filiation. « *La nouvelle* » suscite un travail réflexif de réorganisation autobiographique, et appelle les douloureuses réminiscences des ruptures passées. « *Recherchée ou délibérément évitée, la réception de la nouvelle montre comment l'individu se situe face à ses réseaux primaires d'appartenance et comment il gère la continuité de soi à travers des liens non entretenus* »⁶⁶. « *La nouvelle* » maintient le lien de façon virtuelle. Mais cette virtualité peut aussi être une ressource.

Le réseau des anciennes connaissances est une autre ressource importante. Sa mobilisation dépend d'abord de la distance géographique, mais aussi de la durée d'ancrage dans la grande précarité. Selon Pascale Pichon, les relations peuvent rester relativement étroites lorsque les anciennes connaissances appartiennent à des milieux populaires. Une certaine « *solidarité de classe* » semble ainsi perdurer. Dans l'imaginaire

⁶⁶ Idem, p. 14.

populaire, l'écart est faible entre le Sdf et le chômeur, car l'un semble le pendant de l'autre ⁶⁷.

Ces relations permettent d'améliorer le quotidien de la survie. Le Sdf retrouve ses anciennes connaissances sur les lieux qu'il avait l'habitude de fréquenter, le bistrot, l'amicale laïque, le jeu de boules. Ainsi n'a-t-il pas à justifier sa situation et à raconter le détail de ses ruptures successives. Le territoire social des « anciennes connaissances » permet à celui qui le fréquente d'oublier, un moment, sa condition. « *Quelques copains de l'ancien temps, des copains normaux, insérés socialement, me sont restés fidèles. S'ils n'ôtent pas mon sentiment de solitude, au moins me sauvent-ils de la déchéance absolue, m'évitant de sombrer complètement (...). Nous nous voyons de temps en temps, et nous parlons. Un instant, j'oublie ma vie absurde* » ⁶⁸.

Les métiers de la ville ⁶⁹

Pour tenir dans la rue, le Sdf doit aussi se faire connaître et accepter de ceux qui exercent les « métiers de la ville » : la police municipale, la prostituée, l'éboueur, le vigile et l'éducateur, notamment. Autant d'acteurs avec lesquels il va devoir négocier, selon ses besoins, pour organiser sa survie dans la rue. Amadouer le vigile du supermarché pour faire la manche sur le parking ; être docile avec l'agent de police pour qu'il le laisse dormir dans un coin ou au contraire le rapatrier à l'asile quand il est épuisé ; copiner avec la prostituée pour obtenir des informations sur les flics, les coups, les coins ; pactiser avec le marchand ambulant pour grappiller les restes. La « qualité » de vie dans la rue dépend donc également de la bienveillance de ces personnes qui arpentent, elles aussi, les trottoirs de la ville. Évidemment, cette bienveillance n'est jamais acquise définitivement. Elle est à renégocier tous les jours sans que le résultat soit jamais garanti.

■ **Économie informelle**

Les différents réseaux relationnels que les Sdf constituent, peuvent leur permettre d'accéder à des ressources économiques. Cependant, tous les travaux réalisés sur ce thème convergent ⁷⁰ : les activités lucratives des gens de la rue ne sont ni organisées, ni structurées. Elles relèvent de l'économie souterraine. Et encore, il semble que les petits boulots, le travail au noir soient souvent évoqués, recherchés voire même « flairés », mais que l'engagement réel et durable dans ce type d'activité soit plutôt l'exception.

Les petits métiers

C'est beaucoup grâce aux réseaux des anciennes connaissances que l'on peut espérer accéder à quelques activités, comme la brocante, le jardinage ou même le gardiennage. Ainsi, en échange de biens matériels, d'une invitation à dîner, le Sdf accomplit

⁶⁷ Pascale Pichon précise que le contexte de la précarité est partagé par les anciennes connaissances et qu'il n'est pas rare qu'un camarade perde son logement et rejoigne la rue. Idem, p. 27.

⁶⁸ Yves Le roux, « *Le cachalot* », op. cit. p. 70.

⁶⁹ Cf. Jean-François Laé et Numa Murard, op. cit., p. 147.

⁷⁰ Claudia Girola, op. cit., Hubert Prolongeau, op. cit., Alain Tarrus, op. cit., Pascale Pichon, op. cit.

de petits travaux d'entretien domestique dans l'espoir de sauvegarder la réciprocité de la relation.

Pendant la saison d'été, les métiers de la rue offrent une palette d'activités plus large. « *Les petits métiers tels que le tressage de cheveux avec des cotons colorés, la recherche de clients pour les tatoueurs et plus tard pour quelques-uns le tatouage lui-même, la vente foraine occasionnelle et à la sauvette d'objets ou de produits artisanaux ou présentés comme tels, le jonglage autant que possible construit et organisé sous forme de spectacle de rue, sont d'assez bon rapport et sont la preuve d'un vrai travail, légal de surcroît* »⁷¹.

Selon Claudia Girola, les déchets industriels – morceaux de fils de fer ou de fil électrique, planches de métal, bouts de tuyaux – et les pièces détachées usagées peuvent être triées et revendues à des récupérateurs. De cette manière, à leur insu, les Sdf participent au procès de production. « (...) *Est-ce une activité qui nécessite un collectif ? Nous avons remarqué qu'il y avait une utilisation du terrain en commun pour déposer et trier les déchets, qu'ils se prêtaient les outils pour charger leurs matériaux (des chariots ou des brouettes) ou que cette propriété était complètement indifférenciée. On surveillait ce qu'avait ramassé le voisin, mais la propriété des matériaux et le produit de sa vente allait à celui qui l'avait apporté. Plutôt qu'un travail associé, c'est un travail divisé, individuel, basé sur une logistique commune, dont l'utilisation des outils est commune* »⁷².

Les activités de récupération passent aussi par l'examen des poubelles, par des visites de maisons en démolition et de chantiers. Les objets récupérés sont alors des livres, des vêtements, des appareils électroménagers.

Le vol, la drogue et la prostitution⁷³

Autre versant des activités lucratives : le vol, le *deal* et la prostitution. Ces quelques activités sont pratiquées plutôt par les plus jeunes. Le vol à l'étalage permet aux Sdf de se fournir en produits alimentaires, boissons et vêtements. Ainsi, l'essentiel des larcins est-il effectué dans des magasins.

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, les drogues telles l'héroïne et la cocaïne sont peu présentes dans le monde de la rue car beaucoup trop onéreuses. Par contre, l'achat et la vente de haschisch et de médicaments est une activité plus développée. Ce commerce de ces produits rapporte très peu de bénéfices, il alimente surtout la consommation personnelle.

La prostitution féminine ne se traduit pas par du racolage sur la voie publique. Elle existe essentiellement entre pairs et ne donne pas forcément lieu à une contrepartie en argent. La rémunération est d'un autre ordre. Ce qui, en effet, est échangé en contrepartie

⁷¹ François Chobeaux, op. cit., p. 37.

⁷² Claudia Girola, op. cit., p. 98.

⁷³ Confère les éclairages de François Chobeaux, op. cit., Jacques Guillou, op. cit., Anne Dusart, op. cit.

d'un rapport sexuel, c'est le partage d'un réseau relationnel, une information, une combine, et surtout une protection.

La manche⁷⁴

À première vue, la mendicité est une activité commune qui paraît ne requérir aucune compétence particulière. En fait, plusieurs chercheurs ont montré que la quête sur la voie publique nécessitait à la fois beaucoup de courage et un certain savoir-faire. Beaucoup de courage, car le Sdf qui mendie révèle sa véritable identité et s'expose publiquement au risque d'un certain rejet social. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs raconté comment ils ont vécu l'épreuve de la quête. Ils ont décrit les sentiments d'humiliation qu'ils devaient surmonter non seulement la première fois, mais aussi pour continuer à exercer cette activité, au demeurant pas toujours lucrative.

La mendicité exige aussi un certain savoir-faire. Elle suppose la maîtrise d'un ensemble de discours et d'attitudes. Elle s'exerce différemment selon les lieux, les publics visés, et l'heure de la journée. Son enjeu est double : elle doit bien sûr, rapporter un peu d'argent. Mais elle est aussi le support d'une relation sociale, d'un échange.

Pascale Pichon a repéré trois façons de « faire la manche » qu'elle évoque dans le vocabulaire même de ceux qui s'adonnent à cette pratique⁷⁵. Elle distingue ainsi, « *la priante* » qui se déroule traditionnellement à la porte des lieux de culte, sans autre support que la symbolique véhiculée par l'image du mendiant devant la maison de Dieu ; « *le tapetcul* », l'attitude que prend le « mancheur » assis ou agenouillé près d'un carton sur lequel est inscrite une information sollicitant le don ; enfin « *la rencontre* », qui consiste à interpeller directement un éventuel donateur, en adaptant le scénario à la situation qu'il provoque et au profil social de celui qui donne. Il doit suffisamment maîtriser les cadres de l'interaction pour ne pas exposer publiquement le donateur et risquer qu'il interrompe l'échange.

La vente de journaux⁷⁶

Pour les Sdf, la vente des journaux est une autre manière d'exploiter la rue, de se donner une contenance et d'en retirer quelques subsides. Même si l'activité est différente de celle de la manche, les compétences, acquises en tant que « mancheur », sont réinvesties dans les techniques de vente. « *Ainsi, entre négoce et négociation, la vente du journal s'avère n'être parfois qu'un support supplémentaire à la pratique de la mendicité. Elle joue, dans ce cas, sur les mêmes registres de l'action – comprise comme un travail de mise en scène de la souffrance exposée – puisqu'elle possède la même visée pratique : ce sont les registres de la persuasion, de l'apitoiement et de l'émotion, de l'amusement et*

⁷⁴ Selon les analyses de Pascale Pichon.

Mais voir aussi, Noël Jouenne, « *Les pratiques de mendicité chez les Sdf* », in le Nouveau Mascaret, CREAHI-Bordeaux, n° 47, p. 44.

⁷⁵ Pascale Pichon, « *Survivre sans domicile fixe, étude socio-anthropologique sur les formes de maintien de soi* », thèse pour le doctorat de l'Université Lumière, Lyon II, p. 148.

⁷⁶ Selon les observations de Pascale Pichon, op. cit. et les réflexions de Julien Damon, op. cit.

de la discrète provocation ; plus, simplement, elle cherche à susciter un intérêt que le vendeur tentera de personnaliser »⁷⁷.

Certes, cette pratique nouvelle⁷⁸ ne libère pas le Sdf de sa condition, mais lui confère quand même un certain statut.

■ Le rapport aux institutions

C'est donc surtout au travers de la « manche » que se constitue l'identité des Sdf. C'est l'une des raisons pour lesquelles ceux-ci l'adoptent avec beaucoup de réticences.

Les institutions jouent sensiblement le même rôle que la « manche ». En effet, entrer dans des structures « dédiées », c'est endosser une identité sociale de Sdf. Selon Pascale Pichon, lorsque l'individu se rabat exclusivement sur le réseau caritatif, alors l'identité sociale de Sdf prend le pas sur toutes les autres. C'est pourquoi, là aussi, le rapport aux réseaux d'aide et d'assistance est particulièrement ambigu. Les services proposés peuvent être à la fois utilisés, rejetés et contestés par les mêmes personnes. Celles-ci peuvent chercher à fuir les institutions et en même temps en être totalement dépendantes. Ou encore, se placer dans des positions d'assujettissement tout en trouvant des ajustements susceptibles de tirer le meilleur parti de l'ensemble des services proposés. En fait, les structures d'aide sont autant de ressources que les Sdf utilisent pour constituer leurs propres réseaux individualisés de survie. Autant dire que, là non plus, il n'y a pas homogénéisation des usages. Les normes institutionnelles ne s'imposent pas de façon univoque et ne déterminent pas les comportements. Il existe au contraire tout un jeu interactif analysé par la plupart des recherches qui ont plutôt tenté de savoir ce que « *les individus faisaient de ce que l'on faisait d'eux* »⁷⁹.

D'ailleurs, plusieurs enquêtes⁸⁰ se sont attachées à montrer que les Sdf n'étaient pas des êtres dépendants des circuits d'assistance, mais au contraire, des acteurs susceptibles de s'organiser et d'exploiter parfois au mieux l'aide caritative. Finalement, les prestations qui sont offertes font l'objet d'une certaine évaluation qualitative. Elles sont exploitées ou délaissées. Elles peuvent être combinées. Le réseau d'assistance croise ici le réseau des « collègues » : c'est, en partie, par le bouche à oreille entre pairs que l'information circule et que les jugements sur les services d'assistance se forment. Les prestations sociales entrent ainsi dans une économie de moyens.

Il est significatif de constater parfois des tentatives de rationalisation de l'usage des différents services offerts. Ainsi les journées et les itinéraires sont planifiés en fonction des horaires, de la nature et de la qualité des prestations proposées⁸¹.

⁷⁷ Pascale Pichon, « *La rue* », séminaire de recherche du Plan urbain, novembre 1994, p. 74.

⁷⁸ Cette activité renoue avec la tradition d'une forme de commerce, le colportage, qui disparaît en France au début du XX^{ème} siècle.

⁷⁹ Sur le concept de carrière et de désaffection. Jean-Manuel de Queiroz, « *Exclusion, identité et désaffection* », in « *L'exclusion, l'état des savoirs* », p. 295 ; ss. dir. Serge Paugam, Éditions La Découverte, 1996.

⁸⁰ Entre autre : Christelle Violette-Bajard, op. cit., Pierre Vidal-Naquet et Sophie Tiévan, op. cit., Pascale Pichon, op. cit.

⁸¹ Maryse Bresson Boyer, « *Les sans domicile fixe et le temps. La place du domicile dans la construction des repères temporels* », in *Revue française des Affaires sociales* n° 3, 1998.

D'ailleurs, Maryse Bresson montre que, contrairement à certaines idées reçues, les Sdf ne sont pas dépourvus de repères temporels. L'absence de logement à soi suppose, de leur part une certaine compétence en matière d'organisation et de planification. François Chobeaux explique d'ailleurs que cette compétence va jusqu'à la réalisation d'« *un guide du zonard informel* »⁸² régulièrement mis à jour.

Si elles reconnaissent que les Sdf sont indéniablement titulaires d'un savoir-faire, d'autres études abordent cette question de l'utilisation des services d'assistance, sous l'angle de l'installation durable dans la précarité. Quand l'usage des services se banalise et se « routinise », il devient difficile de s'extraire d'un système de vie parallèle. Plus le Sdf avance dans sa « carrière » d'homme à la rue, plus il s'éloigne des normes du monde commun. Ce détachement se traduit par une série de renoncements. Les recherches d'emploi sont différées, puis abandonnées et c'est alors, souvent avec résignation, que ces personnes s'inscrivent dans une logique de dépendance vis-à-vis des structures caritatives. Mais cette résignation n'est jamais vraiment totale. Fréquemment, une signification est donnée à cette apathie progressive. Les Sdf les plus jeunes la justifient par l'existence d'une dette sociale : c'est au dysfonctionnement social que leur propre précarité est imputée. Dans ces conditions, les victimes de ce dysfonctionnement disposent d'une créance à l'égard de la société. Celle-ci doit s'organiser pour subvenir aux besoins des plus démunis⁸³.

Pour certains chercheurs, l'usage des services sociaux, l'exploitation qui en est faite, laissent transparaître une attitude « consumériste », homologue à celle des jeunes insérés dans la société de consommation. Analysant les comportements des jeunes Sdf dans les circuits de distribution alimentaire, Christelle Violette-Bajard écrit : « *On pourrait dire qu'ils incarnent, paradoxalement à leur présence en ces lieux, des habitudes alimentaires des enfants de la société de surconsommation. L'instant se vit au présent. Ils jettent le superflu et ne prévoient pas. Les denrées n'ont d'autre valeur que pour et en elles-mêmes. Elles cèdent à leur vocation première : rassasier l'estomac (...). Ayant un rapport à la consommation plus manifeste, l'imprévoyance et la prodigalité en sont les signes, les biens ont une valeur éphémère* »⁸⁴. Cette attitude consumériste est souvent fortement critiquée par les plus âgés, lesquels imputent moins souvent leur sort à la société de consommation et ont, d'une certaine façon, moins de revanche à prendre sur elle.

Pour François Chobeaux, les services d'aide sociale, par leur fonctionnement et leur état d'esprit, contribuent à produire cette attitude consumériste. « *Les illusions de cette vie sont largement liées aux interventions sociales et caritatives qui s'organisent autour d'elle. Elles l'enveloppent d'une illusion de réalité qui peut alors faire croire à certains que tout leur arrive comme par magie : des soins et des pansements gratuits chez les pharmaciens, un accueil en cas de problème médical ou social dans les services*

⁸² François Chobeaux, « *Les nomades du vide* », op. cit., p. 53.

⁸³ Op. cit.

⁸⁴ Christelle Violette-Bajard, « *Visages de la pauvreté* », op. cit., p. 74.

d'urgence hospitaliers, la possibilité de prendre des douches, de se faire servir des petits-déjeuners et des repas par les associations caritatives, l'attribution d'aides financières ponctuelles, même si elles sont extrêmement limitées, par des services sociaux »⁸⁵.

Les pratiques d'optimisation de l'usage des services, les attitudes de type consumériste et les discours relatifs à la dette sociale, sont autant de moyens mobilisés pour « sauver la face » dans un contexte de très grande précarisation sociale. Ce faisant, les Sdf effectuent un travail de repositionnement social. Ils convertissent donc des positions de dépendance et de subordination en positions d'autonomie et de liberté. Ils prennent ainsi de la distance par rapport à des structures dont ils ne peuvent guère se passer. Elle est parfois poussée à l'extrême, lorsque les prestataires de services sont accusés de distribuer de la nourriture empoisonnée ou de vouloir la mort des Sdf. Ces accusations qui circulent comme rumeur⁸⁶ dans le milieu Sdf, justifient, en retour, des attitudes qui semblent relativement cyniques.

Pour Pascale Pichon, les libertés que s'octroie le Sdf par rapport aux règles de l'assistance sont autant de tentatives de résistance à l'imposition d'une identité négative. « *Expérimentant la survie sous ces diverses formes, il tente toujours de résister à l'homologie. Il échappe à l'hébergement en squattant ; il n'accepte pas le repas proposé en plein milieu de l'après-midi et préfère demander plutôt un casse-croûte ; il se fait exclure d'un lieu d'accueil, refusant de coopérer selon les règles de conduites imposées. Toutes ces libertés prises envers le réseau associatif peuvent se lire comme une forme de maintien de soi »⁸⁷.*

■ Le maintien de soi

L'installation durable dans une économie de survie contraint les individus à se positionner par rapport à une identité de Sdf. Or, ils résistent au stigmate et cherchent en permanence à se dédouaner de cette étiquette. Ainsi se construit la figure repoussoir du clochard qui s'abandonne totalement, qui ne cherche plus rien, s'échoit et gît dans les espaces publics. Toutes les analyses de terrain montrent que les individus se démarquent des figures de la misère ultime, des assistés, de ceux qui ne se lavent pas, des alcooliques, des clochards⁸⁸. Ces distinctions sont des distances au rôle : le Sdf, le miséreux, c'est l'autre. Celui qui le devient aspire à afficher sa singularité afin de s'échapper de la masse informe des errants. Dans ces conditions, les modes de présentation de soi, l'identité donnée à voir peuvent être interprétés comme des résistances à la déchéance et comme des tentatives de « *maintien de soi* »⁸⁹.

⁸⁵ François Chobeaux, op. cit., p. 53.

⁸⁶ Cf. Jean-Luc Porquet, op. cit., Christelle Violette-Bajard, op. cit., François Chobeaux, op. cit.

⁸⁷ Pascale Pichon, rapport pour le Plan urbain, op. cit., p. 57.

⁸⁸ Confère Sophie Tiévant, Pierre Vidal-Naquet, op. cit., Christelle Violette-Bajard, op. cit., Arlette Farge, op. cit., Jacques Guillou, op. cit. Corinne Lanzarini montre aussi l'épreuve pour les sortants de prisons se retrouvant sans ressources, d'être pris en charge en tant que Sdf. Lanzarini Corinne, « *Les sortants de prison, stigmatisés et reconversion* », rapport, le Plan urbain. 1993.

⁸⁹ À propos des identités de substitutions des sous-prolétaires à la rue, cf. Corinne Lanzarini, « *Un exercice de santé mentale ou les pratiques de survie identitaire : pauvreté extrême et onirisme social* », Prévenir, n° 32, p. 71.

Le Sdf assure une sorte de continuité de soi, en actualisant les identités sociales passées⁹⁰, ou en montrant qu'il se conforme aux modèles culturels dominants. Par exemple, Christelle Violette-Bajard note qu'ils n'avouent pas leur alcoolisme, disent boire raisonnablement, c'est-à-dire un verre ou deux à chaque repas, et adhèrent tout à fait à l'idée que l'abus d'alcool est dangereux.

La référence au travail est, elle aussi, permanente. Souvent, les Sdf se présentent comme des « travailleurs sans travail ». Les jeunes, pourtant jamais intégrés, disent chercher un stage, un boulot au noir. Les plus anciens rappellent le geste et la méritante fatigue du labeur. Mais ils font, en permanence, le « grand écart ». Pour d'éviter l'identité stigmatisante de Sdf, certains endossent l'identité positive de « routard ». Que, pour une raison ou une autre cette identité se dévalue, celui qui parcourt le territoire français et organise sa survie entre mendicité et réseaux d'assistance, se présente alors comme travailleur saisonnier et justifie ainsi sa pérégrination par la quête d'un emploi⁹¹.

Toutes ces tentatives pour garder la face ne sont pas anecdotiques. Elles sont la manifestation d'une volonté de « maintien de soi » pour ceux qui occupent un statut totalement dévalorisé. Dans les conditions extrêmes, la permanence de soi, ordinairement balisée et banalisée, est mise à rude épreuve. Elle ne tient plus, alors, que par le sentiment subjectif de sa propre identité. Le Sdf ramène son identité à sa singularité, à des rôles qu'il a tenus dans le passé ou à de nouveaux rôles positifs qu'il investit, ici et maintenant, (le routard par exemple) ou bien encore à des gestes ordinaires de la vie quotidienne consacrés au soin et à l'hygiène. Mais sur cette question de l'hygiène, les observations rapportées sont extrêmement variables. Quand certains auteurs soulignent une incapacité à s'occuper de soi, à manger convenablement, se vêtir, se soigner⁹², d'autres décrivent, au contraire, toutes les attentions déployées pour paraître propre et correctement vêtu⁹³.

Dans ce contexte, la santé est un enjeu majeur. Se maintenir en bonne santé, c'est concourir à la préservation de soi. Malheureusement, les travaux sur ce thème sont relativement rares. De façon générale, les quelques études réalisées montrent que la rue est pathogène et que le rapport au corps⁹⁴, à la santé⁹⁵ et à la maladie dépendent, en partie, du parcours social du Sdf⁹⁶. Certaines d'entre elles font, cependant, état du paradoxe dans lequel ils se trouvent. Dans la rue, la « préservation de soi » passe souvent par le rêve et l'imaginaire, ce qui laisse transparaître un processus de dégradation mentale.

⁹⁰ Cf. le récit de Robert Lefort : alors qu'il n'a passé que huit années au travail, la description minutieuse des conditions d'exercice du métier occupe une grande partie de son récit de vie. In « *Fracture sociale* », op. cit.

⁹¹ Sur ce point, Cf les récits de vie recueillis par : Pascale Pichon, Thèse pour le doctorat, op. cit. p. 332 à 340.

⁹² Notamment les observateurs des populations plus jeunes : François Chobeaux, Patrice Pattegay, op. cit.

⁹³ À propos des pratiques vestimentaires des sans domicile fixe, cf., Noël Jouenne, « *La question vestimentaire chez les sans domicile fixe* » in « *Errances urbaines* », op. cit. ss. dir. Daniel Terrolle.

⁹⁴ Sur la misère sexuelle du clochard, cf les observations de Patrick Gaboriau, p. 207. op. cit.

⁹⁵ François Chobeaux repère chez les jeunes Sdf, une absence d'équilibre alimentaire, d'hygiène corporelle et vestimentaire qui concourent à un mauvais état général, op. cit. p. 42.

⁹⁶ Bruneteaux Patrick et Lanzarini Corinne, « *La sexualité des sous-prolétaires. Privations sexuelles et représentations du sida et de la prévention chez les hommes hébergés dans les centres d'urgences d'une grande association caritative* » in « *L'homme et la société* », numéro spécial sur l'humanitaire.

Pour plusieurs spécialistes de la santé, les troubles psychiques et les déficiences physiques sont le résultat visible de la survie. Le lien entre précarité et santé mentale est aujourd'hui connu, il a fait l'objet de quelques publications⁹⁷. Pour Corinne Lanzarini, la dissolution des bases anthropologiques, c'est-à-dire la privation de logement, de travail, de soutien, le manque de nourriture⁹⁸, de soins, d'intimité, atteint le corps dans ses modalités de reproduction des forces vitales. Le manque d'intimité, la quête permanente, l'alcool, la maladie, la lutte contre les éléments, les agressions multiples... finissent par avoir raison de l'homme de la rue, qui parfois se dégrade jusqu'à en mourir⁹⁹.

Selon elle, la rue entraîne les individus sur la voie de « *l'onirisme social* ». Pour tenir, ceux qui sont à la rue mobilisent des identités de substitution¹⁰⁰, justement dans une logique de préservation de soi. Selon Christelle Violette-Bajard, « *la mythomanie semble être un palliatif de la mort sociale* »¹⁰¹. Elle révèle le drame de ne pas vivre selon les modèles sociaux en vigueur. La mythomanie est une forme d'existence par procuration, par laquelle l'individu montre que, malgré les apparences, il continue à avoir des aspirations sociales conformes à la norme (travailler, posséder un appartement, avoir une famille et des amis). Or, plus les individus s'engagent dans une logique « mythomane », plus difficile est le rétablissement des relations sociales « ordinaires » tant il est vrai qu'ils sont suspectés d'être atteints de troubles psychiques.

Sortir de la galère

Les possibilités de réinsertion ne sont pas seulement difficiles pour ceux qui, à force d'être dans la rue, voient leur santé affectée. Les « sorties de la carrière » sont problématiques pour presque tous et pour bien d'autres raisons.

D'abord, le potentiel de mobilisation collective des désaffiliés est relativement faible¹⁰². Nous l'avons vu à plusieurs reprises, les Sdf ne forment pas un groupe social structuré. Ils vivent des expériences communes, mais restent atomisés, sans culture partagée, sauf pour les plus désaffiliés d'entre eux, les clochards. Ils ont peu de moyens de pression et pratiquement aucune structuration collective. On parle souvent d'eux dans les media, mais eux-mêmes prennent rarement la parole collectivement. Quelques rares études se sont intéressées à la mobilisation collective des Sdf. Ainsi, Cécile Péchu a analysé comment les mal-logés parvenaient à s'exprimer en tant qu'acteurs collectifs, au travers

⁹⁷ À titre d'exemple nous citons ici : « *Souffrance psychique, contexte social et exclusion* », actes de colloque de Lyon-Bron, 1997.

⁹⁸ Il est important de noter que de nombreux ouvrages ethnographiques renseignent sur l'alimentation des Sdf. Nous référons en premier lieu aux descriptions de Jean-Luc Porquet, *op. cit.* en 1988. Puis, Amistani Carole constate, en 1993 : « *On ne meurt pas de faim en France, mais on mange mal* ». L'alimentation des Sdf : l'exemple parisien, in « *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine* », rapport, ministère de l'Équipement, Plan Urbain, 1993. Enfin plus récemment (2000), Christelle Violette-Bajard analyse tout particulièrement les modes de consommation de la nourriture dans les espaces de distribution. Elle confirme l'aspect peu appétissant de la nourriture : « *Informels et dégradés, les ingrédients plongent dans l'anonymat* » p. 28, et montre notamment le rapport à cette nourriture des populations qui la consomment.

⁹⁹ Sur la mort des Sdf, cf. les articles de Daniel Terrolle, « *Une mort sans histoire* » in *Culture en mouvement*, n° 7, p. 43. « *Privés de deuil* », Le nouveau Mascaret, Creahi-Bordeaux, n° 55, p. 26.

¹⁰⁰ Cf. l'analyse de Lanzarini Corinne sur les identités de substitution in « *Survivre dans le monde sous-prolétaire* », Paris, PUF, 2000.

¹⁰¹ Christelle Violette-Bajard, *op. cit.* p. 49.

¹⁰² Cf. Robert Castel, « *Les métamorphoses de la question sociale* », Fayard, 1995.

de groupements tels que le Dal (Droit au logement), le Cml (Comité des mal logés) et le Cdsl (Comité des sans logis).

Selon elle, deux facteurs favorisent le rassemblement des démunis. D'une part les liens communautaires, ethniques et/ou nationaux. D'autre part, l'existence d'intérêts communs rendant le regroupement nécessaire et relativement durable.

Analysant l'association Dal, Cécile Péchu montre que son animation est, en grande partie, prise en charge par la communauté africaine. En effet, celle-ci rencontre de nombreux problèmes de logement, en raison de structures familiales en général très élargies. De plus, elle est composée d'individus également membres d'associations de développement économique dans leurs pays d'origine. Les difficultés que ces populations rencontrent, ne dissolvent pas les liens communautaires qui restent très forts et sont à la base de la mobilisation collective. Un tel exemple est très intéressant, car il souligne que le passage dans la rue n'entraîne pas forcément la dissolution du lien social.

Dans le second cas analysé par ce chercheur, les attaches communautaires n'existent pas. Parce que des liens se sont tissés à l'occasion de la mise en place d'une activité économique, une action collective est alors possible. Ainsi, la vente de journaux à la criée donne un statut et une reconnaissance aux Sdf en tant que groupe social, et par-là, favorise leur mobilisation. En 1993, la première manifestation de personnes sans-abri fut organisée par deux vendeurs de Faim de siècle, recevant le soutien de leur journal.

« Il semble donc bien que la structuration de type associatif des adhérents, sur la base de réelles structures associatives, ou à partir de la construction de réseaux géographiques, permette d'augmenter le potentiel de mobilisation de personnes mises à l'écart au niveau du logement » ¹⁰³.

Au travers de la naissance d'une nouvelle association stéphanoise appelée « Main dans la Main », gérée par des Sdf pour des Sdf, Pascale Pichon voit les prémisses d'une revendication collective. Grâce à cette association, ces personnes accèdent à la reconnaissance publique : *« Ainsi d'une identification qui ne procède plus seulement de l'addition de situations individuelles se distingue un groupe, occupant une place sociale et pouvant devenir force d'action et de proposition (...). Le regroupement associatif reposant sur l'entraide marque non seulement l'étape de la reconnaissance entre soi et de l'organisation collective mais aussi celle de la représentation politique par une mobilisation provenant des intéressés eux-mêmes soutenus par des mouvements politiques et relayés par le porte-parole médiatique »* ¹⁰⁴.

¹⁰³ Cécile Péchu, « De la marginalisation par l'habitat à l'illégalisme sectoriel : l'action collective des sans-logis », p. 45, rapport pour la Mire, février 1997.

¹⁰⁴ Pascale Pichon, « L'avènement de la reconnaissance publique : « Je suis Sdf » », in « Les noms que l'on se donne : processus identitaire, expérience commune, inscription publique », p. 83, ss. dir. Étienne Savoie, l'Harmattan, 2001.

S'inscrire dans des projets d'avenir : des possibilités différentes selon les rapports au travail entretenus par chacun

Si ces actions collectives peuvent parfois aider à la réinsertion, elles restent pour l'instant relativement marginales. La sortie de la « carrière » est donc encore une affaire individuelle, au demeurant, assez peu étudiée par les chercheurs ¹⁰⁵. C'est tout à fait récemment qu'ils se sont intéressés aux conditions personnelles de la réinsertion. Selon Gisèle Dambuyant-Warny ¹⁰⁶, les « *anticipations sociales* », la capacité à formuler des projets d'avenir, dépendent du rapport au travail passé et actuel. Ainsi, l'analyse des trajectoires antérieures a permis de mettre à jour trois types de rapport au travail selon lesquels les possibilités de s'inscrire dans des projets d'avenir varient sensiblement.

Les « *ex-travailleurs* » sont ceux qui formulent le plus de projets et sont davantage enclins à anticiper le futur. Ce sont des individus qui ont eu une longue expérience de travail et dont l'identité professionnelle est forte. Le degré d'idéalisation de leur métier dépend en fait de leur part de responsabilité dans leur cessation d'activité. Lorsqu'ils ont été licenciés pour raison économique ou pour raison de santé, ils conservent une forte nostalgie du métier et entretiennent certaines aptitudes. Au contraire, s'ils ont démissionné ou s'ils ont été licenciés pour faute, ils se réfèrent beaucoup moins à l'ancien travail.

Les « *déçus du travail* » sont plutôt des jeunes. Ayant exercé des activités de nature différente et de façon intermittente, ils n'ont pas pu construire une quelconque identité professionnelle. Étant donné que leur valeur professionnelle n'est pas reconnue sur le marché du travail, ils semblent incapables de formuler des projets stables. Le manque d'identité professionnelle les empêche d'entrevoir quelque perspective professionnelle que ce soit et d'espérer une quelconque amélioration matérielle. Ces personnes ont tendance à se projeter essentiellement comme Rmiste.

Enfin les « *exclus du travail* » sont les déviants et les marginaux de toutes sortes qui n'ont jamais eu d'activité salariée. Selon cette étude, ces personnes refusent massivement le travail. « *Ils n'ont aucun projet en ce sens, d'aucune nature : de court ou long terme, concernant le futur ou le présent, la vie affective ou professionnelle. Ils sont particulièrement désœuvrés et ne croient plus en rien* » ¹⁰⁷.

S'affranchir de la rue, une étape individuelle et solitaire

Délaissant les conditions sociales qui favorisent ou découragent les démarches d'insertion, Bertrand Bergier s'est plutôt intéressé aux mobilisations individuelles proprement dites. L'auteur abandonne d'ailleurs le terme d'insertion sociale pour parler « d'affranchissement » ¹⁰⁸. Au travers de ce mot, Bertrand Bergier entend signaler que la sortie de la galère est conditionnée par l'adoption d'un autre référentiel que celui lié au

¹⁰⁵ Citons cependant le programme de recherche lancé par le Puca « les Sdf, représentations, trajectoires et politiques publiques » qui concerne en grande partie les stratégies de sortie de la précarité. Le programme est actuellement en cours.

¹⁰⁶ Gisèle Dambuyant-Warny, « *Le passé des sans-avenir. Le poids de l'histoire dans les projets de vie des sans-abri* », In « *Vivre la précarité. Trajectoires et projets de vie* ». p. 159. ss. dir. Isabelle Billiard, Danièle Debordeaux, Martine Lurol, Editions de l'Aube, 2000.

¹⁰⁷ Gisèle Dambuyant-Warny, op. cit, p. 169.

¹⁰⁸ Bertrand Bergier, « *Les affranchis* », l'Harmattan, 2000.

monde de la rue. Pour s'en sortir, le Sdf doit « s'affranchir », c'est-à-dire rompre avec un mode de vie et les normes qui lui sont attachées et adopter de nouvelles valeurs.

L'individu doit notamment devenir responsable de ses actes. Un tel parcours, insiste Bertrand Bergier, est en partie solitaire et personnel. Ce qui l'amène à porter un regard critique sur les structures d'insertion qui tentent de promouvoir une « savoir-vivre ensemble », quant, justement, « l'affranchissement » est une épreuve individuelle. Toutefois, ajoute l'auteur, les dispositions egocentrées peuvent aussi produire des effets pervers : s'il parvient à se sentir responsable, l'individu risque alors de s'imputer la responsabilité de ses échecs et se sentir coupable. Un tel sentiment ne favorise pas le processus « d'affranchissement ». Dans ces conditions, le travail sur soi nécessite d'être accompagné ¹⁰⁹. Pas forcément par des spécialistes, d'ailleurs. Les « affranchis » interrogés par Bertrand Bergier disent souvent qu'ils doivent leur sortie de la galère non pas à des travailleurs sociaux mais à des rencontres avec des « gens ordinaires ».

Certains chercheurs qui ont travaillé sur les structures communautaires signalent d'ailleurs qu'elles ne sont pas toujours, loin s'en faut, un passage vers l'insertion. Certes, elles répondent de toute évidence à un besoin. Des communautés intégratives, comme celle d'Emmaüs ¹¹⁰, résolvent les problèmes matériels des personnes en très grande difficulté. Elles leur proposent de nouveaux liens sociaux et affectifs. La communauté rassemble un grand nombre de ressources dont l'individu à besoin pour se reconstruire personnellement. « *Emmaüs, ça m'a changé la vie. Je me croyais handicapé et seul. On a l'amitié, les petites vacances, les petits voyages, les maisons de vacances* » Ou encore : « *Ici c'est ma vie, c'est ma maison* » ¹¹¹.

Cela dit, la communauté fonctionne aussi comme une sorte de cocon dont l'individu ne peut plus se passer. Du coup, sa réintégration dans le monde commun ne se pose plus, sa sortie de la communauté est une question sans cesse différée.

Une autre expérience, menée en Alsace, montre aussi les limites de l'action communautaire ¹¹². Construite à Strasbourg, la Cité-relais était aménagée pour héberger provisoirement des personnes en détresse matérielle ou morale, dans le but de les aider à sortir d'une mauvaise passe. L'exigence de réciprocité impliquait, qu'en contrepartie de cette hospitalité, les individus fournissent un minimum d'effort et d'initiative. Dans l'avant-propos de leur ouvrage, les responsables de l'expérience reconnaissent qu'ils n'ont pas réussi à produire une dynamique de réinsertion. La vie dans la Cité-relais semble avoir, au contraire, conduit certains résidents à la résignation et au renoncement devant l'échec.

¹⁰⁹ Concernant une expérience de réinsertion de Sdf en banlieue parisienne, Patricia Vallet, assistante sociale insiste sur le fait que pour se réinsérer les personnes en grande difficulté sociale doivent être accompagnées dans la durée, alors que généralement les prises en charge sont temporaires. « *Les retrouvés ou tentative d'insertion avec des Sdf* » in Fondations n° 1, 1995.

¹¹⁰ Jean-Louis Laville, « *Organisation, charisme et citoyenneté : l'Ucc Emmaüs* » in « Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social » p. 223, ss. dir. de Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, DDB, 1997.

¹¹¹ Jean-Louis Laville, idem, p. 238.

¹¹² Myriam Klingler, Thierry Goguel d'Allondans, « *Errances et hospitalité. L'accueil et l'accompagnement d'adultes en difficulté* », Erès 1991.

Conclusion

Deux idées-forces se dégagent de cette analyse bibliographique. De façon explicite ou implicite, les chercheurs reconnaissent que, si tous les sans-abri sont sans domicile fixe, tous les Sdf ne sont pas sans abri. On sait, en effet, que pour le sens commun, les Sdf sont des personnes qui vivent dans la rue. Régulièrement, les media rendent compte de situations particulièrement dramatiques vécues par des indigents qui, parfois même, meurent dans la rue ou dans des abris de fortune. Or, la plupart des études montrent que le phénomène est beaucoup plus complexe et surtout, beaucoup plus diversifié. Certes, la rue est, très souvent, un moment dans la vie des personnes sans domicile fixe. Mais ce moment peut être plus ou moins long, plus ou moins bien vécu. L'installation dans la rue peut varier de façon très sensible selon les individus.

Ce n'est pas la même situation qui est vécue par celui qui dort dehors, par celui qui fait la manche alors qu'il est hébergé dans un foyer, dans un squat ou dans son propre logement, par celui qui traîne dans la rue sans afficher un quelconque stigmate qui pourrait trahir sa situation d'infortune. Pour beaucoup aussi, le moment de la rue n'existe pas véritablement. Depuis plusieurs années, les dispositifs d'urgence, les accueils de jours et les centres d'hébergement se sont multipliés, ils ont contribué à soustraire de l'espace public certaines populations précarisées. Cependant, elles sont, malgré tout, sans domicile fixe. Leur vie est faite de ruptures plus ou moins brutales, de passages incessants d'une structure d'hébergement à une autre, de recherche désespérée d'espaces d'intimité qui sont aussitôt souvent vécus comme des lieux d'isolement et par la suite subitement délaissés. Bref, les chercheurs ont montré – cela peut apparaître comme une tautologie et une évidence – que les Sdf étaient... des personnes sans domicile fixe.

Mais, ce banal constat implique que le « monde » des Sdf ne se réduit pas à celui qui est visible, à celui que l'on peut repérer sur l'espace public. Il est beaucoup plus large. Une grande partie des gens, qui vivent dans l'instabilité et dans la précarité, sont des « invisibles » pour reprendre le terme utilisé par Julien Damon. Leur nomadisme – résidentiel, professionnel, social, affectif – est un nomadisme discret, souvent peu accessible pour l'observateur extérieur. Or, ce monde-là a finalement été assez peu exploré par les chercheurs. Ils en ont parlé de façon incidente, à partir d'enquêtes réalisées principalement auprès des Sdf présents sur l'espace public.

La seconde idée-force, liée à la première, c'est l'extrême diversité des situations, des parcours, des trajectoires de Sdf, ainsi que l'hétérogénéité et la segmentation des publics concernés. Déjà très grande en ce qui concerne les Sdf repérés dans la rue, cette diversité l'est encore plus si l'on considère aussi la population des « instables » qui vivent une « misère cachée ». Cette population est constituée de différents publics qui ne fréquentent pas les mêmes lieux, ne se rencontrent pas toujours. À tel point qu'on peut se demander parfois ce qu'il peut y avoir de commun entre eux, en dehors de la pauvreté et de l'incertitude du lendemain.

À titre d'illustration, des jeunes femmes avec enfants, victimes de violences conjugales, hébergées dans un Chrs ne partagent ni les attentes, ni les modes de vie, ni les histoires, ni les projets des jeunes routards, ni ceux des clochards installés depuis longtemps dans les réseaux d'urgence, ni enfin, ceux des déboutés du droit d'asile qui s'entassent dans les foyers de travailleurs immigrés ou passent d'une structure d'urgence à l'autre.

Ces deux idées forces doivent orienter, nous semble-t-il, la poursuite des investigations concernant les personnes sans domicile fixe. Les travaux de recherche gagneraient à être maintenant recentrés sur les publics qui, peu présents dans la rue, mais néanmoins engagés dans des trajectoires très chaotiques, vivent des situations de très grande incertitude et de très grande précarité. De telles enquêtes devraient aussi prendre acte de la segmentation de ces populations, et analyser par conséquent différents types de situations.

Bibliographie

■ Ouvrages sociologiques de référence

- Amistani C., « *L'alimentation des Sdf : l'exemple parisien* », « Errances Urbaines, recherche en ethnologie urbaine », rapport, ministère de l'Équipement, plan urbain.
- Amistani C., « Des femmes Sdf », *Le nouveau mascaret*, n° 7, février 1998.
- Berger B., *Les affranchis : parcours de réinsertion*, Paris, DDB, 1996.
- Bresson-Boyer M., « Les sans domicile fixe et le temps. La place du domicile dans les repères temporels », *Revue française des Affaires sociales*, 1998.
- Bresson-Boyer M., « Les Sdf dans les media », séminaire de recherche du plan urbain, 1994.
- Bresson Maryse, *Les Sdf et le nouveau contrat social, l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, l'Harmattan, 1997.
- Bruneteaux P., Lanzarini C., « La sexualité des sous-prolétaires. Privations sexuelles et représentations du sida et de la prévention chez les hommes hébergés dans les centres d'urgence d'une grande association caritative », in *L'homme et la société*, numéro spécial humanitaire.
- Chobeaux F., *Les nomades du vide*, Actes Sud, 1996.
- Dambuyant-Warny G., « Le passé des sans-avenir. Le poids de l'histoire dans les projets de vie des sans-abri » in *Vivre la précarité, trajectoires et projets de vie*, Édition de l'Aube, 2000.
- Damon J., « Les media, l'exclusion et les Sdf », séminaire de recherche, plan urbain, 1994.
- Damon J., *Vagabondage et mendicité*, Flammarion, 1998.
- De Queiroz J., « Exclusion, identité et désaffection », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, ss. dir. de S. Paugam, La Découverte, 1996.
- Dusart Anne, *Étude de la population marginale fréquentant le centre-ville de Dijon*, Creai de Bourgogne, juin 1994.
- Farge A, Laé J.-F., *Fracture sociale*, DDB 2000.
- Firdion Jean-Marie, « Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile », *Recherches et Prévisions* n° 60, 2000.
- Gaboriau P., *Clochard*, Julliard, 1993.
- Girola C., « Une approche à l'étude des personnes sans-abri dans le département des Hauts-de-Seine », rapport Alisa, 1992.
- Guillou J., *Les jeunes sans domicile fixe et la rue*, l'Harmattan, 1998.
- Guillou J., *Misère et pauvreté*, l'Harmattan, 1999.

Jouenne N., « La question vestimentaire chez les sans domicile fixe », « Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine », dirigée par Daniel Terrolle, plan urbain, octobre 1993.

Klinger M., *Errances et hospitalité, l'accueil et l'accompagnement d'adultes en difficulté. La Cité Relais à Strasbourg*, Édition Erès, 1991.

Laé J.-F., *L'homme à la rue, étapes et figures de l'abandon*, rapport, ministère de l'Équipement, plan urbain.

Laé J.-F. et Murard N., *Les récits du malheur*, Descartes 1995.

Lanzarini C., *Les sortants de prison, stigmates et reconversion*, rapport, ministère de l'Équipement, plan urbain.

Lanzarini C., « Violences extrêmes et dissolution des bases anthropologiques des sous-prolétaires à la rue », in « Sud/Nord, folies et cultures », *Revue internationale* n° 8, Édition Erès, 1997.

Lanzarini C., « Un exercice de santé mentale ou les pratiques de survie identitaire, pauvreté extrême et onirisme social », *Prévenir* n° 32.

Laville J.-L., « Organisation, charisme et citoyenneté : l'Ucc Emmaüs » in *Sociologie de l'association*, avec Sainsaulieu R., DDB, 1997.

Marspat M., « Un avantage sous contrainte, le risque moindre pour les femmes de se retrouver à la rue », *Population* n° 54, 1999.

Paugam S., *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

Pechu C., *De la marginalisation par l'habitat à l'illégalisme sectoriel des sans-logis (1986-1995)*, rapport pour la Mire, février 1997.

Pichon P., *Les réseaux de la survie : la quête, l'échange, le don*, rapport, plan urbain.

Pichon P., *Survivre sans domicile fixe, étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi*, thèse de doctorat, université Lyon II, 1995.

Pichon P., « Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe » in *Sociétés contemporaines* n° 30, avril 1998.

Pichon Pascale, « L'avènement de la reconnaissance publique : "Je suis Sdf" » in *Les noms que l'on se donne, processus identitaire, expérience commune, inscription publique*, Étienne Savoie, L'Harmattan, 2001.

Tarrius A., *Fin de siècle à Perpignan*, Llibres del Trabucaire, 1997.

Teissonnières G., « Les centres d'hébergement pour hommes à Paris et en banlieue » in *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, rapport, ministère de l'Équipement, plan urbain.

Terrolle D., « Une mort sans histoire », in *Cultures en mouvement* n° 7, février 1998.

Terrolle D., « Privés de deuil », in *Le nouveau Mascaret*, Creai-Bordeaux, n° 55, 1999.

Violette-Bajard C., *Visages de la pauvreté, don alimentaire et précarité urbaine*, Chronique sociale, 2000.

Vidal-Naquet P. et Tiévant S., *Des moments pour être soi, enquête auprès des usagers des structures d'accueil de jour*, rapport, ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, 1997.

■ Bibliographie spécialisée indicative

Quaretta B., *Face à l'errance et à l'urgence sociale*, rapport au secrétariat d'État. Paris, 1990.

Chassériaux C., *La grande exclusion sociale*, rapport au ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, 1993.

Hardy Gabriel, *La Fnars, 36 ans d'histoire*, novembre 1994.

Le cœur des Haltes, la maraude, les abris de fortune, Les amis de la rue, Paris, pas de dates.

Trellu Michelle, « Une péniche sur la Seine pour les sans-abri », *Fondations* n° 1, janvier 1995.

Viallet Patricia, « Les retrouvés ou tentative d'insertion avec des Sdf », *Fondations* n° 1, janvier 1995.

Souffrance psychique, contexte social et exclusion, Actes du colloque de Lyon-Bron, ORSPERE, 1997.

L'errance des jeunes, Montpellier, Béziers, Sète. Un diagnostic-action partagé, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1998.

Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans, conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, ministère de l'Emploi et de la solidarité.

■ Témoignages et récits de vie

Porquet J.-L., *La débîne*, Flammarion 1988.

Prolongeau H., *Sans domicile fixe*, Hachette 1993.

Le Roux Y., Lederman D., *Le cachalot, mémoires d'un Sdf*, Éditions Ramsay, Paris 1998.

Les sans domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds

Cécile Brousse,
Bernadette de la Rochère,
Emmanuel Massé,
Insee

Chaque semaine de janvier 2001, 420 000 repas ont été servis à des adultes dans les centres d'hébergement, les restaurants sociaux et les distributions de rue. Dans le même temps, 380 000 nuitées ont été proposées, sans participation ou avec une faible contribution de la part des hébergés. L'aide en matière d'hébergement et de repas est concentrée dans les grandes agglomérations. Au total, une semaine du mois de janvier 2001, près de 93 000 adultes ont bénéficié au moins d'une aide en matière d'hébergement ou de restauration. Parmi ceux-ci, 70 000 étaient privés d'un domicile personnel, et 16 000 enfants les accompagnaient. La plupart étaient hébergés dans des structures d'accueil. Les usagers sans domicile sont caractérisés par une sur représentation masculine qui croît avec l'âge, une proportion d'étrangers plus élevée, un âge moyen relativement jeune. Environ un quart vit durablement dans la rue ou dans des centres qu'ils doivent quitter le matin. Au cours de l'année 2000, les sans domicile ont été privés d'un logement personnel pendant 7 mois en moyenne. Par ailleurs, ils ont souvent connu d'autres formes de logement précaire : en chambre d'hôtel, chez des membres de la famille ou des amis, dans un logement occupé « sans titre ». Mais les trois quarts des sans domicile ont déjà été locataires dans le passé. La faiblesse de leurs revenus ne leur permet pas d'accéder à un logement indépendant. La moitié dispose d'un revenu mensuel inférieur à 380 euros (2 500 francs) et 1 sur 10 n'a aucune ressource. Un quart perçoit le revenu minimum d'insertion. Majoritairement ouvriers ou employés, les sans domicile sont très touchés par le chômage : 50 % des actifs sont sans emploi depuis plus d'un an, 17 % depuis plus de 5 ans.

Introduction

Les expressions « sans domicile fixe » ou « sans-abri » sont fréquemment employées dans les domaines politique, médiatique et scientifique, mais la quantification de cette forme extrême de précarité résidentielle est particulièrement difficile. Dans les années récentes, des études pilotes ont été menées dans de grandes agglomérations, notamment Paris (Ined, 1995, 1998), mais aucune n'avait encore été entreprise à l'échelle nationale ¹¹³.

¹¹³ Julien Damon, « En quête du chiffre : trois décennies d'estimations du nombre de Sdf dans la presse », *Recherches et Prévisions*, n° 60, 2000, pp. 117-124.

Les auteurs remercient pour leur relecture attentive : Maryse Marpsat et Martine Quaglia (Ined), Julien Damon (Cnaf), Nicolas Herpin (Insee), Christel Aliaga (Insee), Xavier d'Haultœuille (Insee), et pour leur contribution sur la méthodologie de collecte : Pascal Arduin (Ined), Caroline Mangin-Lazarus (Hôpital Guiraud), Nancy Viard (Insee), Hervé Huart (Insee), Jérôme Chevallier-Bellon (Insee-DR d'Ile-de-France), Catherine Taché (Insee), Géraldine Labarthe (Insee).

Réalisées à partir d'un échantillon de logements, les enquêtes auprès des ménages ignorent, par nature, les personnes privées de domicile. La nécessité de combler cette lacune du système statistique actuel s'est donc imposée. Mais quels critères utilise-t-on pour délimiter la catégorie des sans domicile ? Quelle méthode employer pour contacter les personnes concernées ? Comment assurer la représentativité de l'échantillon ? Quelles sont les limites de la catégorie ainsi construite aussi bien d'un point de vue conceptuel que statistique ?

Revenons d'abord au sens usuel des termes « sans domicile » et « sans-abri ». L'expression « sans-abri » a remplacé celle de sans-logis. Au sens strict, elle désigne les personnes qui ne disposent d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries (pluie, froid). Elle s'applique aux personnes qui dorment à l'extérieur (dans la rue, dans un jardin public) ou qui occupent un abri de fortune comme un hall de gare, un centre commercial, une cave, une cage d'escalier. Au recensement, la catégorie des sans-abri est proche de cette acception. Le 8 mars 1999, les agents recenseurs ont procédé à un recensement des sans-abri. Ils étaient chargés de contacter dans la rue, dans le métro ou dans les lieux publics, les personnes susceptibles de dormir dans la rue ou dans des abris de fortune. Néanmoins les risques de recenser deux fois la même personne, et inversement celui d'en oublier d'autres, sont élevés. Aussi la fiabilité de cette donnée reste-t-elle discutable. À titre indicatif, 9 000 adultes ont été recensés de cette manière en 1999.

Dans le langage commun, une personne qui effectue des va-et-vient entre la rue et les centres d'hébergement est souvent considérée comme sans-abri. Cette perception est particulièrement appropriée au cas des personnes hébergées dans des centres d'urgence fermés en journée. Elles disposent alors d'un lit pour la nuit, mais sont contraintes de passer la journée à l'extérieur. La notion de sans domicile fixe est plus large que celle de sans-abri. Dans son acception commune, la notion de sans domicile fixe renvoie aux personnes privées d'une résidence fixe. Elle est plus large que celle de sans-abri puisqu'elle inclut les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans jamais faire l'expérience de la rue. Elle repose moins sur le critère de l'habitat que sur celui de la précarité du statut d'occupation. Une personne contrainte de changer fréquemment de résidence est considérée comme sans domicile fixe. Le sigle Sdf, qui date de la fin du XIX^e siècle mais s'est imposé au début des années quatre-vingt-dix, est devenu un des symboles de la pauvreté extrême. L'image sociale du Sdf remplace celle du clochard qui prévalait pendant la période des Trente Glorieuses. Une différence essentielle dans les représentations est à signaler. Le clochard, personnage folklorique du paysage urbain, dans l'imagerie commune aurait « choisi » sa situation. En tout état de cause, il n'appelait pas d'interventions publiques structurées. Au contraire, le Sdf serait surtout victime d'évolutions économiques et sociales ¹¹⁴.

Organisée en trois parties, la présente étude vise d'abord à montrer la manière dont la catégorie de « sans domicile » a été établie en retraçant les principales étapes de sa construction et les limites de l'étude. Partant de l'idée selon laquelle, en raison de la

¹¹⁴ Julien Damon, « Vagabondage et mendicité », Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1998.

méthode de collecte des données, les personnes enquêtées sont d'abord des usagers de services d'aide, il a paru nécessaire de commencer par présenter le dispositif d'hébergement et de distribution des repas chauds puis de décrire les personnes qui fréquentent ces services d'aide, en accordant un intérêt particulier à leur situation vis-à-vis du logement ce qui permet d'isoler, parmi ces usagers, ceux qui n'ont pas de domicile. On examine alors les conditions de vie actuelles et passées des sans domicile, dans la rue, dans les centres d'hébergement ou dans les logements aidés, selon les cas. Enfin, pour compléter cette description, on essaie de hiérarchiser les difficultés qu'ils rencontrent que ce soit pour trouver un emploi ou un logement, se soigner ou recourir aux prestations sociales.

Définition de la catégorie de « sans domicile usager des services d'aides »

Une méthodologie et des concepts précis

Pour parvenir à une définition opératoire de la catégorie de « sans domicile », il importe de préciser les critères retenus mais également la période de référence. La première étape consiste à passer d'une proposition négative (le sans domicile se définit par les lieux où il n'habite pas – abri, domicile, logement) à une proposition positive. Une personne est donc dite sans domicile si elle dort dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation. Ces organismes peuvent fournir des places dans des structures collectives, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires. Ces hébergements peuvent être proposés pour des durées différentes : d'une nuit à quelques jours, voire plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Les lieux non prévus pour l'habitation sont les suivants :

- cave, parking fermé, grenier, cabane ;
- voiture, wagon, bateau ;
- usine, bureau, entrepôt, bâtiment technique ;
- parties communes d'un immeuble d'habitation ;
- ruines, chantiers, grotte, tente ;
- métro, gare, couloirs d'un centre commercial ;
- rue, pont, parking extérieur, jardin public, terrain vague, voie ferrée.

Il ne faut pas confondre ces lieux non prévus pour l'habitation et les habitations de fortune ou les constructions provisoires, considérées dans les enquêtes de l'Insee, comme des logements. Par le terme « habitation de fortune », on désigne les constructions non destinées à l'habitation mais transformées en logement, telles que les caravanes immobilisées, les baraques de chantier ou encore les locaux agricoles aménagés (encadré 1). Une personne logée dans une construction provisoire ou une habitation de fortune n'est pas considérée comme sans domicile. Mais, elle relève de toute évidence de la catégorie des personnes mal logées.

Parmi les sans domicile, on retient également les personnes hébergées dans les institutions suivantes : les Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (Chrs) assurant un hébergement (financement par l'Aide sociale à l'hébergement, relevant de l'État), les centres maternels (financement par l'Aide sociale à l'enfance, relevant des Conseils généraux), les hôtels sociaux, les centres d'accueil associatifs ou communaux non conventionnés à l'aide sociale, les places réservées à l'urgence dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs ou les foyers de travailleurs migrants, les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics, les communautés de travail, les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les Centres provisoires d'hébergement (Cph) ¹¹⁵.

Ces institutions sont gérées par des organismes publics ou privés, le plus souvent des associations. Les organismes à caractère public sont gérés par des centres communaux d'action sociale (anciens Bureaux d'Aide sociale) ou des structures départementales. Pour certains de ces hébergements (notamment les Chrs et certains centres maternels), les personnes versent une participation financière en fonction de leurs ressources. Celle-ci peut prendre la forme d'un travail dans le centre. Certaines de ces structures sont réservées à des publics spécifiques, notamment les centres maternels où sont logées des femmes enceintes à partir du 5^e mois de grossesse et des femmes isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans. Enfin, les hôtels sociaux sont gérés par des associations dont certaines sont propriétaires. Des places de Chrs peuvent être gérées comme des hôtels sociaux, pour des séjours de courte durée, avec admission en urgence. Les places en hôtel social sont le plus souvent financées par l'Alt ¹¹⁶.

Les services d'hébergement retenus dans le champ de l'étude se distinguent d'une part des foyer-logement et d'autre part des logements du parc social. Seules les personnes hébergées au titre de l'urgence dans des foyer-logement sont considérées comme sans domicile. Par contre, dès lors qu'ils acquittent une redevance, les résidents des foyer-logement (Fjt, Ftm, résidence sociale) sortent du champ des sans domicile. Ils ont une autonomie plus grande que les personnes qui dépendent de l'aide sociale. Dans ces foyer-logement la durée de séjour est d'au moins un an, contre 6 mois renouvelables dans les Chrs et les centres maternels. De la même façon, il importe d'établir une limite précise entre le logement social qui implique la signature d'un bail de location et l'hébergement en logement par l'intermédiaire d'un centre ou d'une association ¹¹⁷.

¹¹⁵ L'enquête n'a pas été organisée dans ce type de centre car les entretiens se sont déroulés en français. On dispose néanmoins de données de France Terre d'Asile pour estimer la taille de cette population.

¹¹⁶ L'Alt : aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées. Malgré la généralisation des aides personnelles au logement, certains ménages ne pouvaient en bénéficier en raison de durée de séjour trop courte dans leur hébergement. Pour favoriser l'accueil de ces ménages, la loi du n° 91-1406 du 31 décembre 1991 a institué l'Alt pour les ménages prioritaires au titre du plan départemental d'urgence. Elle est versée par les Caf exclusivement aux associations ayant conclu une convention annuelle Alt avec l'État.

¹¹⁷ Beaucoup de structures d'hébergement œuvrent dans le domaine du relogement. Par l'intermédiaire de logements « passerelles » ou de baux glissants, elles essaient d'accompagner les hébergés vers le logement de droit commun. Mais pendant une période intermédiaire, les hébergés acquittent un loyer sans être locataires à part entière. Tant qu'ils versent leur loyer au centre ou à l'association, ils sont considérés comme sans domicile, même s'ils se déclarent locataires et/ou perçoivent une allocation logement.

Graphique 1

Le champ visé par l'enquête : les sans domicile hébergés ou sans abri

Critère		Type d'habitat			
		Logement (y compris situés dans une structure collective)	Chambre d'hôtel	Chambre ou dortoir dans une structure collective	Lieu non prévu pour l'habitation
morphologique →	juridique ↓				
Statut d'occupation	Hébergé dans une institution	Hébergé			
	Résident d'un foyer-logement				
	Hébergé par un particulier				Sans-abri
	Occupant sans titre				
	Logé à titre gratuit				
	Sous-locataire				
	Locataire				
	Propriétaire				

La situation des sans domicile est définie par la combinaison de deux critères : un critère morphologique, le type d'habitat et un critère juridique, le statut d'occupation (graphique 1). Cette définition présente l'avantage de s'intégrer aisément aux nomenclatures habituelles de logement ¹¹⁸, facilitant ainsi les comparaisons transversales entre des situations proches par l'un ou l'autre des critères. Ainsi définie, la catégorie de sans domicile est plus large que celle de sans-abri car elle inclut les personnes hébergées pour une longue durée comme, par exemple, les femmes résidant en centre maternel. Mais à l'inverse, cette catégorie peut paraître restrictive, dans la mesure où elle ne retient qu'une forme d'hébergement précaire parmi d'autres. Sont notamment exclues des situations fréquentes pour des personnes sans logement personnel comme la nécessité de se faire héberger chez des amis ou de dormir à l'hôtel. Relevons cependant que grâce aux recensements de la population et aux enquêtes Logement, conduites tous les 5 ans, la connaissance de ces situations précaires s'améliore également (encadré 1).

Être sans domicile un jour donné ou au moins une fois au cours de la semaine, du mois

Pour aboutir à une définition opératoire, il reste à déterminer la période de référence. Dans l'étude présentée ici, le critère choisi est celui qui est le plus cohérent avec

¹¹⁸ François Clanché, « Le classement des situations de logement : les sans domicile dans des nomenclatures générales », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, avril 1998.

une approche transversale, et qui fournit notamment des évaluations comparables avec les données du recensement (encadré 1). Une personne sera dite sans domicile un jour donné, si la nuit précédente elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). Cette définition permet d'intégrer la situation des sans domicile dans la nomenclature générale des positions vis-à-vis du logement, elle-même construite pour apprécier l'état du logement à un moment donné. Elle facilite les comparaisons avec des sources comme le recensement, l'enquête ES ¹¹⁹ de la Dress ou toute autre donnée construite selon le même principe. En s'appuyant sur une période de référence plus longue, on aurait pu proposer d'autres définitions, en considérant, par exemple, qu'une personne était sans domicile dès lors qu'elle avait dormi au moins une fois dans la rue ou dans un centre au cours du mois (ou la semaine) précédent(e) ou bien encore si elle avait été dans cette situation plus de 3 jours dans la semaine précédente ou plus de 15 jours dans le mois précédent. Plus la période de référence est longue, plus la population concernée est importante en raison des phénomènes de rotation de la population au sein des services, surtout si l'on retient comme critère l'occurrence du séjour dans la rue ou dans un centre et non une durée minimale dans cet état. Toutefois, la comparaison des estimations calculées selon une définition journalière ou hebdomadaire met en évidence une différence très faible (de l'ordre de 5 %) sur le nombre de sans domicile (usagers de services d'aide), relativisant l'ampleur de ces phénomènes de rotation ¹²⁰.

En fait, en étendant la période d'observation, on cherche à évaluer le risque, pour l'ensemble de la population, de passer par l'état de sans domicile pendant cette période. En revanche, dans un univers où, en raison de la mobilité, les positions se modifieraient rapidement, une période de référence trop longue ne semble pas pertinente pour mesurer les caractéristiques des personnes sans domicile puisqu'elle reviendrait à décrire leur situation à un moment donné, à partir d'un événement qu'elles auraient connu longtemps auparavant. Par ailleurs, dès lors que l'on se donne une période de référence supérieure à la semaine, il faudrait en toute rigueur proposer un mode de collecte longitudinal, de type panel, ce qui paraît difficile d'un point de vue pratique (comment garder le contact d'une vague à l'autre avec des personnes qui n'ont pas toujours d'adresse personnelle) ¹²¹. Dans la présente étude, il nous a semblé préférable de viser la simplicité. L'effet de la période de référence sur la taille des populations ainsi définies fera l'objet de publications ultérieures.

¹¹⁹ Enquête Établissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux, conduite tous les deux ans par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation, et des statistiques, du Ministère de l'Emploi et de la solidarité.

¹²⁰ La rotation rue-centre est plus importante.

¹²¹ Pour apprécier le nombre de personnes qui ont été sans domicile une année donnée, il faudrait pouvoir interroger un échantillon comportant à la fois des personnes logées en appartement ordinaire (pour ne pas manquer celles qui ont été sans domicile dans l'année mais ont retrouvé un logement) et des personnes sans domicile (pour ne pas manquer celles qui ont été sans domicile dans l'année et qui le sont encore au moment de l'enquête).

Une méthode de collecte fondée sur la fréquentation des services d'aide

La méthode utilisée pour contacter les sans domicile s'inspire de celle appliquée par l'Ined (1995), elle-même comparable à celle mise en œuvre, aux États-Unis, par le Bureau du Census (1996). Elle consiste à prendre contact avec les personnes par l'intermédiaire des services d'aide qu'elles fréquentent. Les services retenus sont d'une part l'hébergement, puisqu'une partie des sans domicile est définie par le fait qu'ils fréquentent ce type de structures, et d'autre part les distributions de repas chauds sans lesquelles il serait impossible de contacter les sans domicile qui dorment dans la rue sans jamais se rendre dans les centres qui leur sont destinés. Par ailleurs, la période de collecte est déterminée en fonction du moment de l'année où les personnes sans domicile ont tendance à fréquenter davantage les structures d'aide, c'est-à-dire en hiver (période pendant laquelle l'offre de services est d'ailleurs la plus importante). Pour éviter les doubles comptes, les enquêteurs demandent aux personnes interrogées quels lieux d'hébergement ou de restauration gratuite, elles ont fréquenté pendant la semaine écoulée (voir annexe méthodologique). En janvier 2001, l'Insee a donc interrogé 4 100 personnes âgées de 18 ans ou plus, dans 80 agglomérations de la France métropolitaine, de manière à obtenir un échantillon représentatif des adultes fréquentant les distributions de repas chauds ou les services d'hébergement, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Les enfants les accompagnant ont été recensés mais ils n'ont pas été enquêtés.

Compte tenu des limites introduites par cette méthode d'enquête, seuls ont pu être contactés les sans domicile ayant fréquenté, au moins une fois dans la semaine, soit un service d'hébergement, soit une distribution de repas chauds. Pour expliciter cette restriction, on emploiera fréquemment l'expression de « sans domicile usager des services d'aide ».

Une personne est dite sans domicile usager des services d'aide si le jour de l'enquête, elle a été dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- elle a eu recours à un service d'hébergement la nuit précédente ¹²² ;
- elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation la nuit précédente *et* elle a fréquenté soit un service d'hébergement, soit une distribution de repas chauds, au moins une fois l'un des 7 jours précédents.

Les limites de cette approche

Plusieurs catégories de sans domicile ne sont pas prises en compte par la présente étude ; en premier lieu, ceux qui dorment dans la rue pour une période de temps courte et ne font pas appel à un centre ou à une distribution de repas. Ce peut être par exemple le cas d'une personne qui à la suite de violences conjugales est forcée de passer une nuit à la rue. Le lendemain, elle est hébergée dans sa famille ou retourne dans son logement. L'étude n'atteint pas non plus les sans domicile qui dorment dans la rue de longues périodes de temps, connaissent le circuit d'assistance mais ne veulent pas y faire

¹²² Plus précisément, « a été hébergée pendant la nuit entre le jour précédent et le jour d'enquête ».

appel. Ils survivent avec des moyens de subsistance divers : revenus procurés par la « manche » ou petits boulots occasionnels, soutien des habitants du quartier, nourriture glanée sur les marchés, produits donnés par les commerçants. Enfin, l'étude manque également les sans domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de restauration gratuite. Il s'agit principalement d'agglomérations de petites tailles (tableau 2) dans lesquelles on peut supposer que la précarité résidentielle conduise moins à dormir dans des lieux publics qu'à loger dans des constructions provisoires ou des habitations de fortune (les baraques de chantier, les caravanes immobilisées ou les locaux agricoles transformés en logement) (encadré 1).

Encadré 1

D'autres formes particulières d'habitation et leur appréhension par la statistique publique

Le fait d'être sans domicile au sens de l'Insee ne recouvre pas toutes les formes particulières de logement. Il existe d'autres situations résidentielles précaires ou inconfortables :

- être hébergé gratuitement par des membres de la famille ou des amis mais souhaiter néanmoins changer de mode d'hébergement : l'enquête Logement de 1996-1997 a comporté des questions spécifiques sur les membres de la famille éloignée et les amis âgés de 17 à 60 ans habitant chez la personne de référence ou son conjoint. Le but était d'une part de les dénominer, d'autre part d'évaluer dans quelle mesure cet hébergement était choisi et durable. On peut estimer à 192 000 le nombre des individus de 17 à 60 ans qui sont hébergés dans un ménage sans être des descendants, ni des ascendants de la personne de référence ou du conjoint. Si on enlève les étudiants, il reste environ 120 000 personnes, dont 80 000 seraient en situation d'hébergement contraint. 6 hébergés sur 10 sont des hommes, la moitié a moins de 30 ans, presque la moitié est sans diplôme ¹²³ ;
- loger dans une habitation mobile (caravane, péniche) : d'après le recensement de la population de 1999, le nombre de personnes logées en habitation mobile s'élève à 129 000, ce sont principalement les gens du voyage ;
- loger en chambre d'hôtel en payant : d'après le recensement de la population de 1999, le nombre de personnes dont la chambre d'hôtel constitue la résidence principale s'élève à 51 400 ; les adultes se répartissent de la façon suivante : 22 000 ont un emploi, 10 400 sont au chômage, 14 500 inactifs (dont 6 200 à la retraite). Sur les 22 000 actifs occupés, on compte un quart de non salariés et trois quarts de salariés dont plus de 70 % exercent des emplois d'ouvriers ou d'employés ;

¹²³ Anne Laferrere, document de travail (Insee) à paraître, 2002.

– loger dans une construction provisoire ou une habitation de fortune : on désigne par ces termes d'une part les logements en cours de construction et d'autre part les constructions non prévues pour l'habitation mais transformées en logement. Ce sont par exemple les baraques de chantiers, les caravanes immobilisées, les cabanes aménagées, les locaux agricoles reconvertis en habitation. D'après le recensement de la population, 41 400 personnes sont logées dans ces conditions de confort minimal ;

– habiter un logement sans titre d'occupation : il est impossible de connaître sur le plan national le nombre des personnes qui connaissent cette situation.

Recensement de la population de 1999 : quelques formes particulières d'habitation

Ensemble	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	129 032 51 406 41 408
Unité urbaine de Paris	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	13 110 23 924 5 192
<i>Agglomérations</i>		
de 200 000 à 1 999 999 habitants	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	23 595 9 048 5 805
de 100 000 à 199 999 habitants	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	9 168 2 274 1 727
de 20 000 à 99 999 habitants	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	20 623 5 525 4 686
de 5 000 à 19 999 habitants	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	20 245 3 302 4 509
de moins de 5 000 habitants	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	8 369 1 443 2 958
Communes rurales	Habitation mobile Chambre d'hôtel Construction provisoire, habitation de fortune	33 922 5 890 16 531

Champ : France métropolitaine.

Source : recensement général de la population de 1999.

On doit donc se contenter d'évaluer le nombre des sans domicile qui, pour dormir ou se nourrir, ont un contact au moins hebdomadaire avec les associations caritatives ou les collectivités locales. Une enquête méthodologique complémentaire, réalisée par l'Ined, en collaboration avec l'Insee, tente d'évaluer, par d'autres méthodes, la part des personnes sans domicile qui n'ont pas de contact avec ces services d'aide (voir annexe méthodologique).

Le dispositif d'hébergement et la distribution de repas chauds

Un dispositif géré par de nombreuses structures

En janvier 2001, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, on comptait 2 000 structures gérées soit par des associations caritatives soit par des collectivités locales. 9 sur 10 proposaient un service d'hébergement et une sur deux distribuait des repas gratuitement ou en échange d'une faible participation.

Dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, l'hébergement est pris en charge par 1 800 structures aux statuts juridiques très divers : 800 proposent des places en Alt¹²⁴, 760 des places en Chrs, 680 offrent des places non conventionnées, 190 accueillent des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants et/ou sont conventionnées au titre de l'aide sociale à l'enfance. Enfin, on compte une centaine de communautés de travail. Une structure sur trois bénéficie d'un mode de financement mixte, il s'agit principalement de Chrs ou de centres non conventionnés, disposant par ailleurs de places en Alt (tableau 1).

Tableau 1

Répartition des structures d'hébergement selon leur statut juridique

		(en %)
Structure simple	Chrs	20
	Centre d'accueil non conventionné à l'aide sociale	20
	Structure proposant des places en Alt	18
	Centre maternel, accueil mère-enfant	6
	Communauté de travail	3
Structure mixte	Chrs + places en Alt	11
	Centre d'accueil non conventionné + places en Alt	8
	Chrs + centre d'accueil non conventionné	4
	Chrs + centre non conventionné + places en Alt	3
	Autres configurations	7
Ensemble		100

Champ : structures offrant au moins un service d'hébergement hors Cada et Cph, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des structures d'accueil (février-avril 2000) et enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds, janvier 2001.

¹²⁴ Alt : aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées.

54 000 places d'hébergement occupées en moyenne une nuit de janvier 2001

En moyenne, une nuit de janvier 2001, 54 000 places d'hébergement ¹²⁵ ont été occupées (dont 44 000 dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants). Au sein d'une structure d'accueil, on peut distinguer différents types de services, selon la nature de la prise en charge. Chaque structure peut proposer une ou deux grandes catégories d'hébergement : d'un côté l'hébergement regroupé, assuré dans la structure elle-même, de l'autre l'hébergement dispersé ou éclaté. L'hébergement regroupé ¹²⁶ peut se décomposer selon la durée du séjour et les critères d'admission. On distingue alors l'hébergement de courte durée (moins de deux semaines) sans procédure d'admission (21 % des lits occupés ¹²⁷) par opposition à l'hébergement de longue durée avec procédure d'admission (42 %). On retrouve ici la distinction courante entre les dispositifs « d'urgence » et les dispositifs « d'insertion » ¹²⁸. L'hébergement dispersé s'effectue principalement en logement (29 %) ; néanmoins des places sont proposées en chambres d'hôtel ou en foyer-logement, au titre de l'urgence (8 %). La plupart des services d'hébergement ainsi définis sont de petite taille. Les trois quarts des hébergés fréquentent des services de moins de 50 personnes. Seulement 6 % des services accueillent plus de 50 personnes par nuit.

Environ 30 000 repas chauds servis à midi et le soir

L'aide alimentaire se présente sous deux formes : la distribution d'une part de repas tout préparés, et d'autre part de colis alimentaires. L'étude ne retient que les distributions de repas chauds car les colis alimentaires, qui représentent la grande majorité de l'aide alimentaire distribuée en France, sont principalement destinés à des personnes disposant d'un logement ¹²⁹. Les distributions de repas chauds se caractérisent par le fait qu'elles proposent de la nourriture directement consommable à heures fixes au moins une fois par semaine pendant la période d'enquête, et donc s'adressent davantage à la population sans domicile. La distribution a lieu soit dans un local spécialement conçu pour la restauration soit à un emplacement fixe (rue, place), la distribution s'effectuant alors au moyen d'une camionnette. En moyenne, chaque jour, 28 400 repas du midi et 31 300 repas du soir ¹³⁰ ont été servis (tableau 2). La moitié des repas de midi sont servis en centre à des hébergés, l'autre moitié l'étant par les restaurants sociaux ou des camionnettes dans la rue ¹³¹. Pour le soir, la part des repas servis en centre atteint 70 % ¹³².

¹²⁵ Hors Cada et Cph.

¹²⁶ L'hébergement regroupé peut s'effectuer, selon les cas, en dortoir, box, chambre individuelle ou collective ou en studio.

¹²⁷ Cette répartition des places occupées selon les types de services a été calculée dans les agglomérations de plus de 5 000 habitants dans lesquelles une enquête téléphonique auprès des structures d'accueil a été réalisée (annexe).

¹²⁸ Certaines structures ne se réfèrent pas à cette distinction entre l'urgence et l'insertion, c'est en particulier souvent le cas des centres maternels. Les structures qui n'ont pas déclaré de places d'hébergement de courte durée ont été classées en hébergement de longue durée avec procédure d'admission.

¹²⁹ D'après l'enquête Panel européen (1994-2000), 350 000 ménages en logements (soit 1,5 % de l'ensemble des ménages) déclarent recevoir une aide en nature (nourriture, vêtements) provenant de services sociaux ou d'associations au cours d'une année. Il s'agit pour environ la moitié des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (soit moins de 50 % du revenu médian par unité de consommation) ; 1 ménage pauvre en logement ordinaire sur 10 déclare y avoir recours. On ne distingue pas d'évolution significative de ces taux de recours entre 1994 et 2000.

¹³⁰ Il s'agit de la consommation un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche.

¹³¹ Ces évaluations comprennent également les repas servis par les centres à des personnes non hébergées mais n'incluent pas les repas servis par les maraudes.

¹³² Pourcentage calculé sur les agglomérations de plus de 20 000 habitants.

Par comparaison avec les services d'hébergement, les services de restauration dans la rue sont de plus grande taille. 30 % de ces services servent plus de 100 repas par jour, représentant environ 80 % de l'aide alimentaire fournie dans la rue.

Moins de repas servis dans la rue le dimanche

L'offre en matière d'hébergement et de restauration varie dans l'année. Cela vaut surtout pour la restauration. En effet, 1 service d'hébergement sur 10 connaît au moins une période d'interruption annuelle contre 6 services de restauration sur 10. Les fermetures sont encore plus fréquentes pour les distributions itinérantes, seules 2 sur 10 sont ouvertes toute l'année.

Alors que les services d'hébergement sont ouverts sept jours sur sept, 58 % des distributions de repas dans la rue sont fermées au moins un jour de la semaine. Le samedi, on distribue un quart de repas de moins qu'un jour moyen du lundi au vendredi. Le dimanche, ce phénomène s'accroît : on sert alors, dans la rue, 40 % de repas de moins que pendant la semaine hors week-end.

Tableau 2

Nombre de lits occupés et de repas servis gratuitement à des adultes (un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche)

	Aides fournies aux adultes par les services d'hébergement et les distributions de repas chauds			Population totale de 18 ans ou plus**	Nombre de lits occupés pour 10 000 habitants
	Lits occupés en chambre, dortoir, hôtel, logement aidé	Repas de midi (y compris servis dans les centres)*	Repas du soir (y compris servis dans les centres)*		
Ensemble	54 041	28 364	31 345	45 762 351	12,2
Agglomération de Paris	13 750	6 369	10 599	7 379 236	18,6
<i>Agglomérations</i>					
de 200 000 à 1 999 999 habitants	17 566	8 836	9 020	9 757 778	18,0
de 100 000 à 199 999 habitants	5 668	2 962	2 708	3 143 065	18,0
de 20 000 à 99 999 habitants	7 220	4 316	3 817	5 942 219	12,2
de 5 000 à 19 999 habitants***	3 472	2 076	1 836	4 760 178	7,3
de moins de 5 000 habitants****	1 217	728	643	2 770 714	4,4
Communes rurales****	5 148	3 077	2 722	12 009 161	4,3

* Dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants, les données concernant le nombre de repas ont été estimées par extrapolation (gris foncé).

** Source : recensement de la population 1999.

*** Ces données proviennent d'une enquête par sondage réalisée à partir d'un échantillon de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants. Les services d'hébergement situés dans ces unités urbaines ont été inventoriés puis enquêtés par téléphone. Cette enquête complémentaire donne des résultats comparables à ceux du recensement dans cette catégorie d'agglomération (gris clair).

**** Ces données ont été obtenues à partir du recensement des centres d'hébergement d'urgence et de longue durée dans le cadre du recensement des collectivités de 1999.

Champ : population de 18 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Une concentration du dispositif d'aide au cœur des grandes villes

Les grandes agglomérations accueillent une part importante des personnes privées de logement ou en grande difficulté. Ainsi, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, on compte une place d'hébergement occupée pour 550 habitants contre seulement une place pour 825 dans les agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants. En outre, les structures d'aide sont principalement situées dans les communes centre des agglomérations. En effet sur l'ensemble de la France, les communes périphériques prennent en charge environ un quart de l'hébergement, alors qu'elles représentent un peu moins de la moitié de la population des agglomérations. Ce constat s'applique en particulier au cas parisien où la commune centre ne représente que 23 % de la population de l'agglomération mais propose 55 % des places d'hébergement. On retrouve des écarts encore plus marqués pour les services de restauration. Seulement, 18 % des repas sont servis dans les communes périphériques (26 % pour l'agglomération parisienne). Quant aux camionnettes de distribution itinérante, elles circulent presque exclusivement dans les communes centre.

Les usagers des services d'hébergement et des distributions de repas chauds un jour donné

Les 113 750 prestations proposées un jour moyen du mois de janvier 2001, comprenant donc les places d'hébergement et les repas ont bénéficié à 66 612 personnes différentes, âgées de 18 ans ou plus. La moitié des personnes qui ont utilisé le système d'aides a bénéficié d'une aide par jour (tableau 3), 1 sur 4 a bénéficié d'une aide à la fois pour l'hébergement et pour les (deux) repas (tableau 4). Les 25 600 personnes hébergées en studio ou en appartement prennent leurs repas chez elles (tableau 4). En revanche, les usagers des centres d'hébergement ont pratiquement tous la possibilité de prendre un repas sur place le soir.

Tableau 3

Répartition des usagers de janvier 2001, selon le nombre d'aides utilisées (un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche)

A reçu	en %
Une aide	48
Deux aides	16
Trois aides	25
Aucune aide	11

Note : la modalité « aucune aide » est une conséquence de la définition adoptée puisque les sans domicile sont contactés le jour de l'enquête (jour J) alors que le recours aux aides est mesuré sur les 7 jours précédents (soit de J-1 à J-7). Il est donc possible qu'une personne ayant fréquenté un service le jour J (celui où il a été enquêté) n'ait eu recours à aucune aide la semaine qui précède.

Lecture : 48 % des usagers un jour moyen utilisent une aide.

Champ : population de 18 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Tableau 4

Répartition des usagers de janvier 2001, selon le mode d'utilisation des services d'hébergement et de distribution de repas chauds (un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche)

A reçu une aide pour ¹	
L'hébergement uniquement	25 606
Les repas de midi et du soir et l'hébergement	16 752
Le repas du soir et l'hébergement	7 453
Le repas de midi uniquement	3 253
Le repas du soir uniquement	2 849
Le repas de midi et l'hébergement	1 675
Les repas de midi et du soir	1 827
Aucune aide	7 197
Total des usagers	66 612

¹ 1) les données pour les usagers présents dans les petites agglomérations proviennent d'une extrapolation. On a supposé que dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants, les profils de fréquentation des services étaient les mêmes que ceux observés dans celles de plus de 20 000 habitants.

2) la modalité « aucune aide » est une conséquence de la définition adoptée puisque les sans domicile sont contactés le jour de l'enquête (jour J) alors que le recours aux aides est mesuré sur les 7 jours précédents (soit de J-1 à J-7). Il est donc possible qu'une personne ayant fréquenté un service le jour J (celui où il a été enquêté) n'ait eu recours à aucune aide la semaine qui précède.

Lecture : 25 606 usagers un jour moyen ont utilisé uniquement un service d'hébergement.

Champ : population de 18 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds, janvier 2001.

93 000 adultes usagers des services d'aide au moins une fois au cours d'une semaine...

Si l'on considère, non plus un jour moyen, mais une semaine moyenne du mois de janvier 2001, 86 500 personnes différentes, âgées de 18 ans ou plus, ont eu recours, au moins une fois, à un service d'aide. Plus élevé que le précédent, ce résultat s'explique par le fait qu'une partie des utilisateurs ne fréquente les services que quelques jours par semaine seulement. D'un jour à l'autre, la population des usagers change sensiblement. En effet, parmi les usagers de la semaine, 6 sur 10 font appel à un service tous les jours, 2 sur 10 y recourent au plus 2 jours par semaine (tableau 5). En y ajoutant les 6 400 usagers des Cada, Cph et centres de transit, ce sont environ 93 000 adultes qui ont bénéficié d'une aide de restauration ou d'hébergement au moins une fois au cours d'une semaine de janvier 2001.

... dont les trois quarts sont sans domicile au sens de l'enquête, soit 70 000 adultes

Parmi ces 93 000 adultes usagers de services au moins une fois au cours d'une semaine moyenne du mois de janvier, 70 000 sont sans domicile au sens de l'enquête ¹³³. Enfin, on peut estimer à environ 16 000 le nombre d'enfants les accompagnant. Il s'agit

¹³³ Y compris Cada, Cph et centre de transit.

essentiellement des enfants accueillis avec leur mère dans les centres maternels financés par l'Aide sociale à l'enfance (tableau 6).

Tableau 5

Répartition des usagers, une semaine moyenne de janvier 2001, selon l'intensité du recours aux aides

	en %
Nombre de jours où l'utilisateur a recouru à une ou plusieurs aides	
Sept jours	59,0
Six jours	4,8
Cinq jours	6,4
Quatre jours	4,0
Trois jours	5,4
Deux jours	4,0
Un jour	6,8
Aucun jour	9,7

Lecture : 59 % des usagers une semaine moyenne ont fréquenté le dispositif d'aide les jours de la semaine.
Champ : population de 18 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Si les trois quarts des usagers des services d'aide au cours d'une semaine donnée étaient sans domicile la veille du jour où ils ont été enquêtés, un quart disposait d'un logement, la moitié à titre personnel, comme locataire ou sous-locataire, l'autre moitié étant logée de façon précaire, chez des particuliers, à l'hôtel ou sans titre d'occupation¹³⁴. Ceci s'explique de deux façons : marginalement par le fait que les usagers d'un service d'hébergement un jour donné peuvent avoir connu, le jour précédent, un autre mode d'hébergement. Ainsi 5 % des utilisateurs de services d'hébergement n'étaient pas sans domicile la veille. Il s'agit pour moitié de nouveaux entrants dans le dispositif d'hébergement (auparavant ils étaient logés chez eux ou par des particuliers) et, pour moitié, de personnes hébergées en semaine dans un centre et le week-end par des membres de la famille ou des amis. Mais le fait que tous les usagers de services d'aide ne soient pas sans domicile s'explique principalement par les caractéristiques des publics accueillis dans les distributions de repas chauds : 19 % n'ont pas de domicile, les autres sont logés de manière précaire (37 %) ou sont locataires (37 %). D'autres résident dans des foyer-logement, sortent d'hôpital ou de prison (7 %) (tableau 7).

¹³⁴ Parmi ces usagers des services d'aide qui ne sont pas sans domicile au sens de l'enquête (c'est-à-dire la veille) 17 % ont été au moins une fois sans domicile dans la semaine, ce sont principalement les usagers hébergés par des particuliers ou des membres de la famille, dont 22 % ont dormi dans la rue ou dans un centre au moins une fois dans la semaine. Ce constat explique que la définition choisie dans la présente étude (situation la veille) conduise à une estimation du nombre de sans domicile de l'ordre de 5 % à celle que l'on aurait obtenu à partir d'une définition plus large (occurrence de la situation de sans domicile au moins une fois dans la semaine).

Tableau 6

Répartition des usagers, selon la période de référence

	A fréquenté un service d'aide en janvier 2001	
	Au moins une fois un jour moyen	Au moins une fois une semaine moyenne
Usagers adultes de service d'aide (hors Cada)* <i>dont sans domicile</i>	66 612 55 415	86 507 63 284
Enfants âgés de moins de 18 ans accompagnant les sans domicile Personnes hébergées en Cada, Cph, Centres de transit**	14 967 6 436	15 968 6 436

Note : on suppose que dans les communes rurales et dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants, la fréquentation des services et la situation vis-à-vis du logement des usagers est la même que dans les autres agglomérations.

* Les enfants non accompagnés ne sont pas pris en compte pour l'estimation du nombre d'usagers dans les agglomérations de moins de 20 000.

** Il s'agit des capacités en 2001, mentionnées dans le bilan d'activité de France Terre d'Asile, 2001 (site internet).

*Encadré 2***Combien d'usagers des services un mois donné ?**

La mesure du nombre d'usagers des services sur une période de temps plus longue que la semaine est relativement délicate. Cela suppose en effet que l'on soit capable de mesurer l'utilisation réitérée des services sur de plus longues périodes de temps (les enquêtés ayant à répondre à des questions du type « Combien de fois avez-vous dormi dans un centre d'hébergement et combien de fois avez-vous pris des repas gratuits au cours du mois écoulé (ou de l'année) ? »). Ce qui pose bien évidemment des problèmes de mémoire (annexe méthodologique). En outre, l'utilisation très occasionnelle des services augmente la variabilité de la mesure du nombre d'usagers. Les estimations mensuelles du nombre d'usagers des services sont donc entachées d'un aléa statistique assez important. On peut cependant estimer que 105 000 personnes différentes âgées de 18 ans ou plus se sont présentées, au moins une fois, en janvier 2001, soit dans un centre d'hébergement, soit dans une distribution de repas chauds.

Dans les analyses détaillées sur les caractéristiques des usagers puis dans celles portant sur les sans domicile, la population des non-francophones ne sera pas prise en compte. Les entretiens ayant été réalisés en français uniquement, les locuteurs non-francophones n'ont pas pu être enquêtés de manière détaillée. Ils ont néanmoins été dénombrés et à ce titre figurent dans les estimations du nombre d'usagers des services d'aide et du nombre de sans domicile¹³⁵. Les non-francophones représentent 14,5 % de l'ensemble des usagers et 10,5 % de la population sans domicile. Ils feront l'objet d'une étude complémentaire en février 2002 (voir annexe méthodologique).

¹³⁵ Sous la double hypothèse selon laquelle leurs profils de fréquentation du dispositif d'aide et leur situation vis-à-vis de logement sont similaires à ceux des locuteurs francophones.

Tableau 7

Répartition des usagers selon le lieu d'habitation la veille et le mode d'utilisation des services

en %

	Usagers			
	Des services d'hébergement uniquement	Des distributions de repas chauds uniquement	Des services d'hébergement et des distributions de repas chauds	Ensemble
Sans domicile	95	19	95	76
<i>Habitant dans la rue ou dans un abri de fortune</i>	1	19	5	6
<i>Hébergé en chambre ou dortoir dans une structure collective avec départ obligatoire le matin</i>	7	0	46	11
<i>Hébergé en chambre ou en dortoir dans une structure collective sans départ obligatoire le matin</i>	39	0	26	27
<i>Hébergé en chambre d'hôtel</i>	5	0	6	4
<i>Hébergé en logement aidé</i>	43	0	12	28
Occupant d'un logement particulier	3	37	3	12
<i>Occupant sans titre</i>	0	4	0	1
<i>Hébergé par des particuliers</i>	2	25	3	8
<i>Locataires d'une chambre d'hôtel</i>	1	8	0	3
Locataire ou sous-locataire d'un logement	2	37	2	11
Autres (hôpital, Fjt, Ftm, prison)	0	7	0	1
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : 95 % des personnes qui une semaine donnée ne fréquentent que les services d'hébergement sont sans domicile, 1 % habitent dans la rue ou dans un abri de fortune.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Une population plutôt masculine et jeune

Les utilisateurs de services d'hébergement ou de distribution de repas chauds présentent des caractéristiques démographiques particulières. Ainsi, 2 sur 3 sont des hommes. Cette sur représentation masculine croît régulièrement avec l'âge. On compte autant d'hommes que de femmes de 18 à 24 ans mais cinq fois plus d'hommes que de femmes parmi les usagers de plus de 60 ans¹³⁶. Les deux tiers des utilisateurs de services d'aide vivent seuls. Par rapport à la population générale, les usagers de services d'aide ont moins souvent des enfants à charge (20 % contre 38 %).

Les usagers des services d'aide sont également plus jeunes¹³⁷ que la moyenne de la population. Ainsi, la part des moins de 40 ans est 1,5 fois plus élevée que dans

¹³⁶ Maryse Marpsat, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, 54 (6), p. 885-932, Ined.

¹³⁷ Jean-Marie Firdion, « L'étude des jeunes sans domicile dans les pays occidentaux : état des lieux », Ined, *Dossiers et Recherches* n° 81, décembre 1999.

l'ensemble de la population À l'inverse, la part des personnes de plus de 60 ans est 5 fois moins élevée parmi les usagers que dans l'ensemble de la population. Ce faible taux d'utilisateurs de services d'aide chez les personnes âgées est dû en partie au fait qu'elles peuvent percevoir le minimum vieillesse et occuper un logement ordinaire ou être prises en charge par des institutions d'hébergement spécialisées (hospices ou maisons de retraite).

Enfin, la part des étrangers recourant au dispositif d'hébergement ou de distribution de repas est de 30 %, soit 4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population française (tableau 8). D'une manière générale, les étrangers en France sont plus nombreux parmi les plus pauvres : 22 % des étrangers sont en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 50 % du revenu médian). La situation très précaire de ceux qui sont en France depuis peu de temps s'explique en partie par l'impossibilité légale de travailler. Parmi les étrangers francophones, 12 % sont originaires des anciens pays de l'Est, 40 % des pays du Maghreb, et 40 % d'autres pays d'Afrique

Tableau 8

Répartition des usagers, une semaine de janvier 2001, selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Usagers des services d'aide (agglomérations de plus de 20 000 habitants)			Population de 18 ans ou plus (agglomérations de plus de 20 000 habitants)			
				Ensemble			Dans les ménages en dessous du seuil de pauvreté
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
	en %						
Effectifs	41 800	19 900	61 700	12 300 000	13 900 000	26 200 000	2 200 000
Répartition par âge (en %)							
18-24 ans	14	27	18	14	13	13	29
25-29 ans	13	18	15	11	10	10	11
30-39 ans	26	29	27	20	18	19	17
40-49 ans	25	16	22	18	18	18	18
50-59 ans	15	7	13	15	14	15	10
60 ou plus	7	3	5	22	28	25	15
Part de personnes de nationalité étrangère (en %)	29	28	29	9	7	8	22

Notes :

1) l'effectif de 61 700 usagers de services d'aide parlant le français dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants s'obtient à partir du nombre total d'usagers ayant utilisé au moins une fois un service dans la semaine, soit 86 500 personnes, auquel on soustrait le nombre d'usagers non-francophones et celui des usagers présents dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants ;

2) un ménage est en dessous du seuil de pauvreté si son revenu par unité de consommation est inférieur à 50 % du revenu médian de l'ensemble des ménages (dont la personne de référence n'est pas étudiante).

Lecture : une semaine de janvier 2001, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 61 700 personnes différentes ont utilisé au moins une fois un service d'hébergement ou une distribution de repas chauds, 14 % des hommes usagers des services d'hébergement et des distributions de repas chauds sont âgés de 18 à 24 ans.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001 et recensement général de la population (1999) et partie française du Panel communautaire (vague 4, 1997).

Les usagers des services d'aide ont des profils socio-démographiques relativement similaires quel que soit leur lieu d'habitation. On observe néanmoins quelques particularités en partie liées au mode de prise en charge de certaines populations. Les usagers vivant en couple et/ou accompagnés d'enfants sont rarement hébergés par des particuliers. Ils dépendent plus souvent du dispositif d'hébergement et sont considérés comme sans domicile de ce fait. Les utilisateurs de nationalité française disposent souvent d'un logement personnel alors que les étrangers sont davantage accueillis chez des membres de leur famille ou chez des amis. Enfin, parmi les locataires présents aux distributions de repas chauds, on rencontre une forte proportion d'hommes âgés (tableau 9).

Tableau 9

Caractéristiques démographiques des usagers

en %

	Usagers des services d'hébergement et des distributions de repas chauds une semaine du mois de janvier 2001					Population de 18 ans ou plus
	Sans domicile	Hébergé par des particuliers, locataire d'une chambre d'hôtel, occupant sans titre	Locataire sous-locataire d'un logement*	Autre** (hôpital, foyer de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, prison)	Ensemble	
Part des personnes vivant en couple	14	4	16	(1)	13	59
Part des personnes vivant seules***	67	60	76	(86)	68	19
Part des personnes accompagnées d'enfant(s)	24	6	12	(12)	20	38
Part des hommes	64	84	78	(84)	68	47
Part des 18-29 ans	36	37	12	(9)	33	23
Part des plus de 50 ans	16	14	31	(35)	18	40
Part des étrangers	29	40	12	(58)	29	8

* Y compris logés à titre gratuit par l'employeur, résidents d'un logement-foyer et propriétaires.

** Les chiffres entre parenthèses ne sont pas significatifs en raison du faible effectif de personnes concernées, ces résultats ne constituent qu'un ordre de grandeur.

*** Les personnes seules ont été définies comme ne vivant ni en couple, ni avec des amis, ni avec des enfants, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne partagent pas leurs chambres (dortoirs, logement) avec d'autres personnes hébergées par la même institution.

Lecture : parmi les sans domicile usagers de services d'hébergement ou de distributions de repas chauds, 14 % vivent en couple, 67 % sont seuls, 29 % sont de nationalité étrangère.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, et recensement général de la population, 1999.

L'étude ne permet pas de savoir si le dispositif d'hébergement et de restauration répond parfaitement à la demande des personnes démunies ou privées de logement puisque par construction, elle ne peut pas mesurer le non-recours total aux services d'aide, les personnes qui n'utilisent aucun service pendant la période d'enquête n'ayant pas été interrogées. L'étude fournit néanmoins quelques éléments de réponse sur l'adéquation du

dispositif d'aide au plan quantitatif et qualitatif. Tout d'abord, tous les sans domicile qui le souhaitent ne peuvent pas recourir à un centre d'hébergement. Plus d'un quart des sans domicile usagers de service d'aide, dormant dans la rue auraient souhaité dormir dans un centre. 12 % des personnes expliquent leur situation par le fait qu'elles n'ont pas pu rester dans le centre qu'elles fréquentaient, en raison principalement de durées de séjour limitées et/ou du manque de place, et 15 % par le fait qu'elles n'ont pas pu aller dans le centre d'hébergement où elles auraient souhaité se rendre, car elles sont arrivées trop tard et/ou l'entrée leur a été refusée par manque de place. En deuxième lieu, la qualité de l'hébergement ne convient pas à tous. Ainsi, la moitié de ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation ne veulent pas se rendre dans les structures qui leur sont destinées. Les principales raisons invoquées sont par ordre d'importance : le refus de fréquenter les autres hébergés, le manque d'hygiène, l'insécurité, le caractère jugé inadapté de la réglementation. Par ailleurs, chaque jour un sans domicile utilisateur de services d'aide sur 10 ne prend pas de repas à midi et un sur 10 ne prend pas de repas le soir. Ils invoquent l'habitude ou le manque d'appétit mais aussi le souci de faire des économies ou le fait de n'avoir pas trouvé de distribution de repas ouverte.

Les sans domicile usagers des services d'aide

Jusqu'à présent, l'étude s'est centrée sur les usagers des services d'aide, quelle que soit leur situation vis-à-vis du logement. Dans la partie suivante, on s'intéresse aux usagers francophones qui n'ont pas de domicile personnel et résident dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Ils représentent 46 800 personnes parmi les 61 700 usagers décrits ci-dessus (note 1, tableau 8). Les sans domicile utilisateurs de service d'aide sont confrontés à des conditions de vie très différentes selon qu'ils habitent dans la rue, dans des structures collectives ou des logements aidés.

Les conditions de vie dans la rue ou dans des abris de fortune...

En janvier 2001, 8 % des sans domicile usagers de services d'aide sont amenés à dormir dans un lieu qui n'est pas prévu pour l'habitation. La moitié de ces personnes que l'on appellera par la suite « sans-abri » occupe un espace fermé et privé (cave, voiture, usine...), l'autre moitié dort dans un espace public fermé (30 %) (essentiellement le métro, les gares, les centres commerciaux) ou dans un espace public ouvert (17 %) (la rue principalement). Quand les sans-abri occupent des lieux privés et fermés, les propriétaires le savent dans plus d'un tiers des cas ; pour la plupart, ils ne demandent ni travail ni participation financière en contrepartie. Néanmoins, aux dires des sans domicile, un propriétaire sur deux souhaiterait leur départ. Parmi les personnes qui occupent un espace fermé, une sur cinq dispose d'un moyen de chauffage (boîte de conserve avec alcool, chauffage de voiture ou de bus, chauffage d'appoint), par ailleurs 6 sans-abri sur 10 n'ont accès à aucun point d'eau. Les deux tiers ne peuvent pas laisser leurs affaires à l'endroit où ils dorment. Ils les transportent avec eux (50 %), les laissent dans une consigne, les confient à des amis ou à une association. Les trois quarts des sans-abri ont la possibilité de recevoir du courrier, 7 sur 10 sont alors domiciliés dans une association. La moitié s'est rendue dans un accueil de jour dans le mois précédent et un tiers s'est procuré des habits dans un vestiaire.

... dans les centres d'hébergement

Au total, en janvier 2001, 36 % des sans domicile fréquentaient des centres accessibles dans la journée, et 15 % des centres qu'ils devaient quitter le matin. Les conditions d'accueil dans les services d'hébergement sont très variables. On peut distinguer deux grandes catégories de centres, selon que les hébergés doivent ou non partir le matin. Dans la première catégorie de centres qui concerne un hébergé sur trois, le règlement intérieur oblige les résidents à quitter le centre le matin, avant 8 heures, pour un quart d'entre eux. Les personnes ainsi accueillies ne sont pas systématiquement assurées de retrouver une place les jours suivants et ce d'autant que les durées de séjour sont souvent limitées. Dans la deuxième catégorie de centres, les résidents sont libres d'accéder au moins aux parties communes et souvent à leur chambre dans la journée. Les conditions d'accueil sont nettement plus favorables (tableau 10). L'accueil est plus personnalisé, l'accompagnement social plus développé. La moitié des résidents dispose d'une chambre individuelle. Il leur est aisé de recevoir des visites dans les chambres ou au moins dans les parties communes. En revanche, les résidents des centres dont l'accès est autorisé pendant la journée sont davantage mis à contribution sur le plan financier (6 sur 10 payent des frais d'hébergement) ou/et sous la forme d'une participation à des travaux collectifs, essentiellement la cuisine, le ménage, la vaisselle mais également l'entretien des locaux (4 sur 10).

Tableau 10

Les conditions de vie dans les centres d'hébergement

en %

	Sans domicile hébergés en chambre ou en dortoir dans une structure collective		
	Avec départ obligatoire le matin	Sans départ obligatoire le matin	Ensemble
Type de chambre			
Chambre seule	13	49	39
Chambre à 2 personnes	15	30	26
Chambre de 3 à 9 personnes	59	20	31
Dortoir de 10 personnes ou plus	13	1	4
Possibilité de recevoir des visites dans le centre	39	81	69
Possibilité de recevoir du courrier dans le centre	47	97	83
Possibilité de laisser ses affaires dans le centre	59	99	87
Participation financière	23	61	50
Contribution sous la forme d'un travail ou d'un service	19	43	36

Lecture : 13 % des sans domicile hébergés dans un centre qu'ils doivent quitter le matin occupent une chambre individuelle. Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Les foyers et la rue ne sont pas deux mondes complètement séparés. En effet, une part non négligeable des sans domicile fréquentent alternativement la rue et les centres notamment ceux où l'accueil est le plus rudimentaire. Par rapport aux autres sans domicile hébergés en structure collective, ceux qui doivent quitter leur centre le matin sont

4 fois plus nombreux à avoir dormi dans la rue la semaine précédente (13 % contre 3 %). Il n'est donc pas surprenant que les sans-abri et les sans domicile hébergés dans les centres avec départ obligatoire aient des caractéristiques extrêmement proches. L'explication pourrait être la suivante : les sans domicile ayant vécu longtemps dans la rue répondent plus difficilement aux critères d'admission, ils sont donc moins souvent reçus dans les centres où l'accueil est personnalisé. De même que, sur le marché du travail, les chômeurs de longue durée ont moins de chance de retrouver un emploi, toutes choses égales par ailleurs, les sans domicile de longue durée sont « cantonnés » à la rue ou aux centres où l'accompagnement social est le moins important. Alors que 50 % des sans-abri ont dormi plus d'un an dans la rue, c'est le cas de 20 % des sans domicile hébergés dans des centres avec départ le matin et de 7 % seulement des personnes hébergées en logement.

... ou dans des logements ou des chambres d'hôtel dépendant de structures d'accueil

37 % des sans domicile usagers de service d'aide sont hébergés en studio ou en appartement. Un quart de ces logements sont dans des structures collectives, les trois quarts sont situés non loin du centre dont ils dépendent ou dans des communes voisines. En général, les sans domicile hébergés dans un logement bénéficient d'un plus grand confort que les locataires usagers des services de repas chauds. Ils sont souvent même mieux logés que les autres usagers des distributions de repas chauds (logés chez eux ou chez des particuliers ou sans titre d'occupation). Par exemple, ils rencontrent deux fois moins de problèmes d'humidité. Par ailleurs, 5 % des sans domicile sont hébergés en chambre d'hôtel. Alors que les sans domicile hébergés en structure collective (en chambre ou en appartement) bénéficient d'une cantine au moins le soir, les sans domicile hébergés en chambre d'hôtel ou en logement dispersé recourent davantage aux bons et colis alimentaires (tableau 11).

Tableau 11

Recours aux aides par les sans domicile usagers au cours du mois précédent

	Sans domicile usagers de service d'aide						en %
	Occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	Hébergé en					Ensemble
		Chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel	Logement aidé		
		Avec départ obligatoire le matin	Sans départ obligatoire le matin		Dans une structure collective	Hors structure collective	
Aides reçues							
Bons alimentaires	24	25	12	38	13	23	19
Colis alimentaires	29	14	7	24	20	26	17
Services fréquentés							
Vestiaire	31	32	15	24	15	12	19
Accueil de jour	50	45	7	19	7	6	17

Lecture : 24 % des sans domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation ont utilisé des bons alimentaires au cours du mois précédent.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Les conditions de vie des personnes sans domicile usagers des services d'aide ont un impact très important sur leur état de santé. Près d'un quart se déclarent dépressifs, entre un sur cinq et un sur quatre se sentent très souvent stressés, et près du tiers éprouvent très souvent des difficultés à s'endormir. Ces problèmes sont sensiblement plus fréquents parmi ceux qui dorment dans la rue ou dans un abri de fortune : un tiers se déclarent dépressifs, la moitié ont très fréquemment du mal à s'endormir. Leur temps de sommeil est d'ailleurs sensiblement plus court que celui des autres sans domiciles usagers des services d'aide : 5 h 40 mn contre 6 h 50 mn en moyenne et plus de 7 heures pour ceux qui bénéficient d'un logement aidé. De même, 13 % de ceux qui dorment dans la rue déclarent des troubles mentaux, contre 5 % en moyenne. La fréquence de ces difficultés peut être clairement interprétée comme une manifestation du stress amené par la précarité des conditions d'existence, poussée à l'extrême pour ceux qui dorment dans la rue. Leur âge en moyenne plus élevé peut également jouer un rôle. Mais la procédure d'admission dans les structures plus stables, tels que les logements aidés, produit sans doute aussi une sélection des sans domicile au détriment des plus dépressifs et de ceux qui présentent des troubles mentaux, sélection probablement renforcée par les difficultés de contact que de tels troubles peuvent induire (tableau 12).

Tableau 12

État de santé psychique et conditions de vie des sans domicile usagers

en %

Problèmes déclarés	Sans domicile usagers des services d'aide						Ensemble
	Occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	Hébergé en				Logement aidé	
		Chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel	Hors structure collective		
		Avec départ obligatoire le matin	Sans départ obligatoire le matin				
Troubles mentaux	13	5	7	9	3	2	5
États dépressifs	33	19	21	28	27	22	23
Nervosité, tension, stress très fréquents	28	25	21	25	22	21	22
Problèmes de sommeil très fréquents	50	41	30	17	28	28	32
Temps de sommeil en 24 heures	5 h 42 mn	6 h 30 mn	6 h 54 mn	6 h 42 mn	7 h 06 mn	7 h 06 mn	6 h 48 mn

Lecture : 13 % des sans domicile usagers de services d'aide occupant un lieu non prévu pour l'habitation déclarent avoir des troubles mentaux.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Les femmes et les familles sont mieux prises en charge

Dans le cadre du dispositif d'hébergement, tous les publics ne sont pas pris en charge de la même façon. La prise en charge dépend des caractéristiques socio-démographiques comme le genre, la situation familiale, l'âge, la nationalité ¹³⁸.

Les institutions d'hébergement sont plus tournées vers les femmes et les jeunes. Les femmes ne dorment pratiquement jamais ni dans la rue, ni dans des abris de fortune : le risque de devoir dormir dans la rue ou dans un abri de fortune est en effet 13 fois plus élevé pour un homme que pour une femme. Parmi les sans domicile ayant dû séjourner plus d'un an dans la rue ou dans un abri de fortune, on ne compte que 3 % de femmes. Alors que les sans domicile dans leur ensemble sont plutôt jeunes, le risque de dormir dans la rue ou dans un abri de fortune croît avec l'âge.

Quand ils sont pris en charge par une structure d'accueil, les hommes bénéficient d'un hébergement plus rudimentaire que les femmes. Ils constituent environ 80 % de la clientèle hébergée en chambre ou en dortoir (tableau 13). Les hommes sont plus nombreux à fréquenter les centres où l'accueil est réduit au gîte et au couvert (départ obligatoire le matin, chambres collectives...). Cette différence en faveur des femmes s'explique en partie par la présence d'enfants les accompagnant. Les femmes sans domicile accompagnées d'enfant(s) ¹³⁹, soit une sur deux, sont orientées vers des modes d'hébergement davantage compatibles avec la vie familiale : les trois quarts sont hébergées en studio ou en appartement et un quart dans des centres d'hébergement où elles peuvent rester pendant la journée si elles le souhaitent. Mais, même les femmes sans enfant ont des conditions d'hébergement plus satisfaisantes que les hommes : elles sont deux fois plus souvent hébergées en logement et trois fois moins souvent dans des centres avec départ obligatoire le matin ¹⁴⁰. Les personnes en couple bénéficient également d'un mode d'hébergement plus autonome : 85 % des personnes en couple avec enfant(s) résident dans un logement aidé contre 65 % des personnes accompagnées d'enfants mais ne vivant pas en couple. Les jeunes sans domicile sont plus fréquemment accueillis en chambre d'hôtel, deux fois plus souvent que la moyenne des sans domicile. Les sans domicile les plus âgés sont majoritairement hébergés dans des centres, en chambre individuelle ou collective (70 % des plus de 60 ans). Les étrangers sans domicile sont deux fois plus souvent hébergés dans des structures collectives avec départ obligatoire le matin et beaucoup moins fréquemment en logement (21 % contre 12 % des Français).

¹³⁸ Les effets de structure n'ont pas été pris en compte en particulier les effets croisés genre et âge.

¹³⁹ Les hommes accompagnés d'enfants (7 % d'entre eux) sont dans une situation similaire.

¹⁴⁰ Certaines peuvent attendre un enfant.

Tableau 13

Caractéristiques socio-démographiques des sans domicile selon le lieu d'habitation

en %

	Sans domicile usagers des services d'aide						Population de 18 ans ou plus
	Occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	Hébergé en				Ensemble	
		Chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel	Logement aidé		
	Avec départ obligatoire le matin	Sans départ obligatoire le matin					
Part des personnes vivant en couple	2	6	5	18	28	14	59
Part des personnes vivant seules*	88	88	79	68	42	67	19
Part des personnes accompagnées d'un ou plusieurs enfants	0	4	15	21	45	24	38
Part des hommes	93	90	68	61	43	64	47
Part des 18-29 ans	22	32	32	51	42	36	23
Part des plus de 50 ans	22	20	20	8	10	16	40
Part des étrangers	26	42	24	25	29	29	8

* Sont considérées comme « vivant seules » les personnes ne vivant ni en couple, ni avec des amis, ni avec des enfants ce qui ne signifie pas qu'elles ne partagent pas leur chambre (dortoir, logement) avec d'autres personnes hébergées par la même institution.

Lecture : 2 % des sans domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation vivent en couple.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, recensement général de la population de 1999.

Compte tenu de la rareté des places d'hébergement, l'analyse des résultats laisse penser que les critères de sélection des structures d'accueil conduisent à réserver les formes d'hébergement les plus personnalisées et les plus stables à certains types de publics¹⁴¹. La sélection s'opère au moment de l'entrée dans le dispositif d'hébergement. On distingue en effet deux modes d'admission. La moitié des hébergés est admise par l'intermédiaire d'un service social dont on peut supposer qu'il effectue un choix parmi les candidats, l'autre moitié est arrivée sans procédure d'admission, spontanément de sa propre initiative (34 % dont les deux tiers seuls, un tiers accompagnés d'autres personnes) ou sous la conduite de gendarmes, de pompiers ou d'une équipe de rue (12 %). Les hébergés dont la candidature a été examinée par un service social bénéficient de conditions d'accueil plus favorables : par exemple, un cinquième doit quitter le centre le matin contre 2 sur 5 pour les hébergés entrés sans procédure d'admission. On peut supposer que la solvabilité est un des critères pris en compte pour l'admission, dans la mesure où les hébergés participent souvent aux frais d'hébergement : 30 % de ceux qui dorment en chambre d'hôtel, 50 % de ceux qui sont accueillis en structure collective, et 80 % de ceux

¹⁴¹ Charles Soulié, 1997, « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en Sciences sociales*, n° 118, juin 1997, p. 69-80.

qui habitent en logement. Pour les hébergés en hôtel ou en logement, leur participation médiane au loyer s'élève à 91 euros (600 francs). Au niveau des ressources cette hiérarchie s'observe effectivement : par exemple pour les personnes seules à la rue, le revenu médian n'est que de 305 euros (2 000 francs) par mois alors qu'il s'élève à 488 euros (3 200 francs) pour les sans domicile hébergés en logement.

Les trois quarts des sans domicile ont déjà eu un logement personnel

Un sans domicile usager de service d'aide sur deux a été amené à dormir dans la rue à un moment ou à un autre de sa vie, moins d'une semaine pour un quart d'entre eux, plus d'un an, en totalisant l'ensemble des séjours dans la rue, pour un autre quart. Mais les trois quarts ont déjà occupé un logement personnel, principalement comme locataire. Environ 40 % l'ont perdu dans les 12 derniers mois. Ceux qui sont devenus sans domicile après avoir occupé un logement personnel mettent en avant les raisons suivantes ¹⁴² : s'être séparé du conjoint (37 %), avoir changé de ville, de région ou de pays (20 %), ne plus pouvoir payer son loyer (21 %), avoir été expulsé (13 %). Au cours de l'année précédente, la moitié des sans domicile a effectué une démarche pour trouver un logement. Ceux qui n'ont entrepris aucune démarche mettent en avant l'insuffisance de leurs revenus (43 %), le manque de documents administratifs (feuille de paye, titre de séjour...) (17 %) ou le souhait, pour 14 %, de ne pas changer de mode d'hébergement. En particulier, les sans-abri et les sans domicile hébergés qui travaillent (respectivement 20 % et 30 %) n'ont pas de revenus ou de garanties suffisantes pour avoir un logement autonome.

Un tiers des sans domicile a effectué au moins un séjour à l'hôpital au cours de l'année

Le séjour à l'hôpital est une étape fréquente dans le parcours des personnes sans domicile. Souvent elle précède une prise en charge dans un centre d'hébergement. 7 % des personnes entrées en Chrs proviennent d'établissements sociaux ou médico-sociaux ¹⁴³. Au cours de l'année précédente, presque un tiers des sans domicile a été admis au moins une fois à l'hôpital ¹⁴⁴ pour une nuit au moins. Leur dernier séjour à l'hôpital a duré en moyenne 28 jours. Cette moyenne n'a pas une grande signification car elle recouvre des situations extrêmement différentes. Un quart des sans domicile est resté une ou deux nuits seulement aux urgences à l'hôpital. Par contre, un quart y a séjourné plus d'un mois.

Les motifs d'entrée à l'hôpital les plus courants sont de nature accidentelle : traumatismes causés par des agressions (notamment en rapport avec des violences conjugales ou des viols) ou encore accidents sur la voie publique (souvent liés à la prise d'alcool), et enfin tentatives de suicide (par exemple après la perte d'un emploi, d'un logement, du départ d'un pays en guerre ou d'une rupture familiale). Par ailleurs, les sans domicile du

¹⁴² Non exclusives les unes des autres.

¹⁴³ Emmanuel Woitrain, « Les centres d'accueil et de réadaptation sociale : des lieux d'accueil pour les personnes en difficulté », in *Données Sociales 1996*, Paris, Insee, 1996, pp. 518-523.

¹⁴⁴ Y compris cure et hors accouchement.

fait de leurs conditions de vie ¹⁴⁵ déclarent des maladies et des problèmes de santé spécifiques (problèmes respiratoires, maladies de peau ¹⁴⁶). D'une manière générale, on peut penser que les sans domicile comme les autres personnes en situation défavorisée sont suivies moins régulièrement par un médecin et font appel au système de soins tardivement quand la maladie ou le problème de santé a atteint un stade avancé.

Les sans domicile connaissent d'autres formes de logement précaire

Bien souvent, avant d'être définitivement privées de domicile, les personnes concernées ont connu des formes particulières de logement. En moyenne, les personnes sans domicile ont été logées de façon précaire 3 mois durant l'année 2000 (tableau 14). Sur 10 sans domicile, 2 étaient hébergés, un an auparavant, chez des parents ou des amis, un séjournait à l'hôtel ou dans un logement occupé sans titre. Enfin, parmi les sans domicile locataires un an plus tôt (3 sur 10), la moitié a été admise dans une structure d'hébergement après avoir quitté son logement et l'autre moitié a expérimenté des formes transitoires d'hébergement avant de devenir sans domicile.

L'absence de domicile peut être durable ou récurrente : en moyenne, les personnes sans domicile en janvier 2001, l'avaient été durant 7 mois au cours de l'année 2000, 4 sans domicile sur 10 étaient déjà sans domicile un an auparavant. Sur 10 personnes qui dormaient dehors en janvier 2001, 3 étaient déjà dans cette situation 12 mois plus tôt. En outre, le passage par un centre d'hébergement ne prémunit pas nécessairement contre le risque de devoir dormir dehors ultérieurement. Ceux qui dormaient dans la rue en janvier 2001 avaient fréquenté le dispositif d'hébergement pendant un mois et demi, en moyenne, au cours de l'année précédente, et 2 sur 10 l'utilisaient à temps plein, un an plus tôt.

Conçus pour apporter une réponse temporaire à un problème de logement, certains centres d'hébergement constituent en réalité un mode d'hébergement durable pour une part importante des sans domicile. C'est le cas particulièrement pour deux catégories : les étrangers en attente d'un titre de séjour et les hommes âgés. Il en résulte deux conséquences : les sans domicile accueillis dans les centres avec départ obligatoire le matin ont une ancienneté importante dans le dispositif d'hébergement (ils y ont séjourné plus de 4 mois en moyenne au cours de l'année 2000). Deuxième conséquence, les sans domicile dépassent souvent les durées de séjour réglementaires. 12 % des personnes hébergées dans des centres fermés en journée fréquentent la même structure depuis plus de 6 mois, 2 % depuis plus de 20 ans. Dans les grandes agglomérations, les sans domicile vont d'un centre à un autre. Ainsi, la moitié des hébergés devant quitter leur centre le matin, le fréquente au moins pour la deuxième fois.

En supposant que le nombre de places occupées soit stable d'une année à l'autre, on estime que la moitié environ des hébergés ont quitté le dispositif d'une année à

¹⁴⁵ Christel Aliaga, Bernadette de la Rochère, « Conditions d'habitation et comportements vis-à-vis de la santé », *Insee-Première* (à paraître), deuxième semestre 2002.

¹⁴⁶ Thomas Amossé, Anne Doussin, Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat, Thierry Rochereau, « *Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire* », Crèdes, biblio n° 1355, septembre 2001 (86 p).

Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat, Thérèse Lecomte, Andrée Mizrahi, Arié Mizrahi, « *Vie et santé des personnes sans domicile à Paris* », in Joubert, Chauvin, Facy, Ringa, (ed.), 2001, Précarisation, risque et santé, Inserm, coll. Questions en santé publique, p. 167-185.

l'autre. Mais la présente étude ne permet pas de connaître la trajectoire des individus sortis du dispositif. Les données sur les sorties de Chrs fournissent des éléments de réponses. Environ un tiers des personnes hébergées en Chrs accèderait à un logement personnel (locataire, hôtel, meublé) ¹⁴⁷.

Tableau 14

Temps passé dans chaque mode d'habitation, par les sans domicile

A été durant l'année 2000, ... (en mois)	Sans domicile usagers de services d'aide en janvier 2001					Ensemble
	Occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	Hébergé en			Logement aidé	
		Chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel		
		avec départ obligatoire le matin	sans départ obligatoire le matin			
– occupant d'un lieu non prévu pour l'habitation	5,5	1,1	0,3	0,7	0,2	0,8
– hébergé en chambre ou en dortoir dans une structure collective	0,9	3,8	6,0	0,8	1,7	3,6
– hébergé à l'hôtel ou en logement aidé	0,6	0,2	0,7	3,7	5,4	2,5
– hébergé chez des particuliers	1,8	2,7	2,0	2,3	1,6	1,9
– locataire d'une chambre d'hôtel, occupant sans titre	1,9	1,6	1,1	2,2	0,7	1,1
– occupant d'un logement comme locataire ou sous-locataire	1,3	2,6	1,9	2,3	2,4	2,1
Total 12 mois	12	12	12	12	12	12

Lecture : les sans domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation en janvier 2001 ont été en moyenne 5 mois et demi dans la rue ou dans un abri de fortune au cours de l'année 2000.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Près d'un tiers d'actifs occupés, mais plus de 40 % de chômeurs

Les sans domicile se répartissent entre chômeurs (43 %), actifs occupés (29 %), et inactifs (28 %). Le taux de chômage des sans domicile est donc six fois plus élevé que celui de la population générale. Un tiers des inactifs (soit 8 % des sans domicile) sont des étrangers non autorisés à travailler. Les autres inactifs ne cherchent pas d'emploi pour des raisons de santé (30 %), parce qu'ils ne souhaitent pas travailler ou entreprendre de recherche d'emploi (12 %), parce qu'ils se considèrent comme trop jeunes ou trop âgés pour les employeurs (9 %) ou parce qu'ils ne sont pas disponibles (15 %) (il s'agit essentiellement de jeunes mères de famille, soit 40 % des femmes sans domicile qui ne cherchent pas d'emploi).

¹⁴⁷ Emmanuel Woitrain, « Les personnes hébergées par les Chrs : des hommes et des femmes en grande difficulté sociale », *Études et Résultats*, n° 29, août 1999.

Parmi les sans domicile qui ne travaillent pas, 28 % n'ont jamais travaillé plus de 6 mois de suite. Ce sont pour les deux tiers des jeunes de moins de 30 ans, ayant des difficultés à accéder à des emplois stables ou en charge d'enfants en bas âge. Parmi les sans domicile au chômage, près des trois quarts ont déjà eu une activité professionnelle au moins 6 mois de suite. Ils l'ont quittée à la suite d'une fin de contrat à durée limitée (28 %), d'un licenciement (25 %), d'un problème de santé (9 %). Quant à ceux qui travaillent, 6 sur 10 ont connu des périodes de chômage ou de travail saisonnier. 50 % des chômeurs sans domicile sont sans emploi depuis plus d'un an, 17 % depuis plus de 5 ans.

Par le métier qu'ils exercent ou par celui qu'ils ont quitté, les sans domicile appartiennent très majoritairement aux classes populaires. Quand ils travaillent, plus de 9 sans domicile sur 10 sont ouvriers ou employés (tableau 15). Dans ces professions, ils occupent les positions les plus vulnérables : 80 % des femmes et 65 % des hommes exercent en effet des métiers sans qualification. L'analyse des anciennes professions des sans domicile actuellement au chômage renforce ce constat. Avant de quitter leur emploi, ils occupaient des métiers d'ouvriers ou d'employés dans 8 cas sur 10. Mais certains étaient cadres moyens ou supérieurs (11 %) ou indépendants (5 %). La moitié des sans domicile, anciens cadres ou indépendants, sont de nationalité étrangère (contre seulement 20 % de l'ensemble des chômeurs sans domicile).

Tableau 15

Activité professionnelle actuelle ou passée des sans domicile

	en %					
	Activité professionnelle (pour ceux qui travaillent)			Ancienne activité professionnelle (pour ceux qui ne travaillent plus)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Ouvrier sans qualification	39	15	31	31	10	26
Ouvrier qualifié	25	3	18	26	4	20
Agent de service	9	32	17	9	33	15
Autre employé sans qualification (vendeur, caissier, agent de bureau, planton, gardien, vigile)	11	32	18	12	24	15
Employé qualifié	2	9	4	2	12	5
Brocanteur	5	1	3	0	0	0
Vendeur sur voie publique, a reçu de l'argent pour service rendu	1	0	1	0	0	0
Professions intermédiaires, cadre, agriculteur, artisans	4	4	4	17	14	16
Autres	4	4	4*	3	3	3**
Ensemble	100	100	100	100	100	100

* Y compris stagiaire, prostitué (e).

** Dont engagé dans l'armée, animateur, apprenti.

Lecture : 39 % des hommes sans domicile sont des ouvriers non qualifiés.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Dans les professions qu'ils exercent, les sans domicile ont, en outre, les statuts les plus précaires. Moins que les autres, ils bénéficient des protections du salariat : un quart seulement a été embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, et 15 % dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Les autres sont employés comme travailleurs intérimaires (17 %), stagiaires ou apprentis (7 %) ou dans le cadre d'un Contrat emploi solidarité (11 %). Enfin, 16 % travaillent sans contrat. Les sans domicile sont employés principalement par des entreprises privées (56 %), des associations ou des centres d'hébergement (26 %), des administrations publiques (8 %). La majorité de ceux qui n'ont pas de contrat sont employés soit par des associations, soit par des centres, en contrepartie de l'hébergement et des repas.

Des revenus faibles

Seulement 13 % des sans domicile vivent uniquement des revenus de leur travail ou de celui de leur conjoint. Près d'un quart des sans domicile ne perçoit ni revenu du travail, ni prestation sociale. Environ un sans domicile sur 10 n'a aucune source de revenu, et un sur 10 ne vit que de dons monétaires¹⁴⁸ (hors mendicité) : ils peuvent alors recevoir des aides ponctuelles (souvent appelée « pécule ») de la part d'associations caritatives (51 %) ou d'organismes publics (22 %) ou être soutenus financièrement par leurs parents (16 %). Environ un sans domicile sur 10 utilisateur de services déclare faire la « manche », dans 8 cas sur 10 en complément d'autres sources de revenus. Une fois sur deux, ce sont des habitués qui leur viennent ainsi en aide. Les sans domicile ont également recours à des aides pour manger ou se vêtir. Au cours du mois précédent, un cinquième a utilisé des tickets restaurants. Les distributions de colis alimentaires et les vestiaires sont utilisés dans la même proportion.

Par ailleurs, 60 % des sans domicile reçoivent au moins une prestation sociale (y compris l'allocation chômage) et pour 28 % elles constituent leurs seules ressources. Environ un tiers des sans domicile a reçu un des minima sociaux (le Rmi pour 23 % d'entre eux, l'Aah pour 6 %, tableau 16). La probabilité d'être allocataire du Rmi croît avec l'âge ; un tiers des sans domicile âgés de plus de 40 ans en est bénéficiaire contre 5 % des moins de 25 ans. Les sans domicile de nationalité étrangère sont moins couverts par cette prestation : seulement 15 % la perçoivent. Il faut noter que l'accès au Rmi n'est ouvert aux étrangers qu'après 3 ans de séjour régulier en France. Cette faible proportion d'allocataires parmi les sans domicile peut surprendre. Mais elle s'explique, d'abord par les conditions particulières d'attribution de cette prestation qui peuvent empêcher une partie de la population sans domicile d'y avoir recours. En effet, le Revenu minimum d'insertion est soumis à des conditions d'accès très précises. Il s'agit tout d'abord d'une condition de ressources. Mais également, le droit au Rmi n'est ouvert qu'à partir de 25 ans sauf si le demandeur a la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure mais le Rmi est subsidiaire aux retraites et au minimum vieillesse. Ensuite, les pratiques d'attribution et de gestion de ces prestations peuvent varier localement.

¹⁴⁸ Ces dons ne sont pas exclusifs les uns des autres.

On observe enfin que 60 % des personnes sans domicile déclarent être bénéficiaires de la Couverture maladie universelle. Entrée en vigueur depuis le premier janvier 2000, la Cmu pose le principe d'une couverture maladie qui garantit à tous une prise en charge des soins par un régime d'assurance maladie et reconnaît aux personnes dont les revenus sont les plus faibles le droit à une protection complémentaire gratuite et à la dispense d'avance de frais. Enfin, les personnes sans domicile peuvent ne plus être en contact avec les organismes sociaux en l'ayant souhaité ou non. Ces contacts diminuent avec la précarité de l'hébergement. Un tiers des sans domicile hébergés dans les centres avec départ obligatoire le matin et la moitié des sans-abri n'a rencontré ni assistante sociale ni éducateur au cours des 12 derniers mois. Les sans-abri qui ont eu un contact avec un travailleur social n'en sont pas nécessairement satisfaits, 36 % se déclarent plutôt mécontents ou très mécontents (contre 17 % des sans domicile hébergés).

Tableau 16

Prestations perçues par les sans domicile et démarches réalisées

en %

	Sans domicile usagers de services d'aide						Ensemble	
	Occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	Hébergé en				Logement aidé		
		Chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel	Dans une structure collective			Hors structure collective
		Sans procédure d'admission	Avec procédure d'admission					
Dans l'année a								
perçu l'Aah	5	5	8	8	7	4	6	
perçu le Rmi	31	23	23	20	21	23	23	
rencontré un travailleur social	48	65	88	88	84	92	80	
effectué une démarche auprès de la Caisse d'allocations familiales	18	33	35	31	49	50	39	
effectué une démarche auprès de une mairie	26	30	43	53	46	52	43	
effectué une démarche auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	21	33	43	37	52	56	43	
effectué une démarche auprès de l'Anpe	19	36	49	53	49	56	46	
Possède une carte de sécurité sociale personnelle et valable	70	74	78	70	87	80	77	
Bénéficie de la Cmu	51	51	61	50	65	67	59	

Lecture : 5 % des sans domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation ont perçu l'allocation adulte handicapée au cours des douze derniers mois.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001.

Au final, le revenu médian des personnes vivant seules ¹⁴⁹ (67 % des sans domicile) s'élève à 381 euros (2 500 francs). Un quart perçoit moins de 183 euros (1 200 francs) et un quart plus de 579 euros (3 800 francs). Pour 43 % des sans domicile, l'endettement s'ajoute à la faiblesse des revenus : 1 sans domicile endetté sur 2 doit plus de 1 200 euros (8 000 francs), et 1 sur 4 plus de 4 570 euros (30 000 francs). Au cours de l'année précédente, ils ont emprunté de l'argent principalement à des membres de leur famille ou à des organismes de crédit, des magasins. L'endettement touche les sans domicile dans les mêmes proportions quelle que soit leur mode d'hébergement. Par contre, les dettes des sans-abri sont bien plus élevées car elles atteignent plus de 4 775 euros (soit 30 000 francs) pour la moitié d'entre eux.

À l'inverse, 30 % des sans domicile attendent des remboursements : de la part d'amis (6 sur 10), de membres de leur famille (2 sur 10), d'un employeur ou d'une administration (1 sur 10).

¹⁴⁹ Le revenu médian des personnes en couple, avec ou sans enfant et celui des personnes vivant avec des amis sera estimé dans des publications ultérieures, le calcul des unités de consommation nécessitant des redressements spécifiques.

Annexe méthodologique

■ Description de la méthode d'enquête

De 1993 à 1996, un groupe de travail a été mis en place dans le cadre du Cnis afin de réfléchir à la situation des sans-abri et à l'exclusion du logement. Regroupant 200 personnes, il comprenait des représentants des grandes associations des pouvoirs publics, des organisations professionnelles, de la société civile et des chercheurs. Des recommandations et des propositions ont été formulées, sur la base desquelles l'enquête a été conçue.

Sont partenaires financiers de l'enquête et membres du comité de pilotage : l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, le ministère du Logement et de l'équipement, le ministère de l'Emploi et de la solidarité, l'Institut national d'études démographiques, la Caisse nationale d'allocations familiales, le Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale.

La méthodologie

La méthodologie employée s'appuie sur les travaux du Bureau du Censur (1996) et sur ceux de l'Institut national des études démographiques en France (1995 et 1998). Elle consiste à échantillonner des services d'aide principalement destinés aux sans domicile. Pour tenir compte de la mobilité des enquêtés au sein des services, il est nécessaire de collecter précisément le nombre de prestations (repas et nuitées) qu'ils ont utilisées la semaine précédant le jour de l'enquête. Les écarts de pondération entre les individus échantillonnés donnent une très grande importance à la qualité de ces données.

Base de sondage des services : à partir de différents fichiers (fichiers émanant des associations d'aide aux personnes en difficulté, du ministère de l'Emploi et de la solidarité, du répertoire des établissements Sirène géré par l'Insee), les directions régionales de l'Insee ont procédé à la constitution d'une base de sondage dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants. Pour cela, une confrontation des sources a été effectuée région par région, et de nombreux contacts ont été pris, localement avec les acteurs sociaux (associations, collectivités locales, administration) et nationalement par un questionnaire auto-administré auprès de 1 600 lieux de culte. En mars 2000 une enquête téléphonique menée auprès de 2 800 structures a permis de conforter la pertinence de cet inventaire et de collecter de l'information complémentaire sur les caractéristiques des services offerts (catégories de public accueilli, fréquentation moyenne pendant les heures d'ouverture, périodes et heures d'ouverture). Au final, la base comprend 2 398 services regroupés dans 1 463 organismes. Ils sont ventilés selon les types suivants : hébergement regroupé (urgence et non-urgence), hébergement dispersé (en logement et en chambre d'hôtel), restauration fixe (midi et soir) et enfin restauration itinérante (midi et soir).

L'échantillonnage des prestations suivant un tirage à trois degrés : au premier degré, on a échantillonné des agglomérations de plus de 20 000 habitants, selon un sondage à probabilités proportionnelles à un critère de taille. Le champ géographique a été limité aux agglomérations de plus de 20 000 habitants, hors desquelles il n'existe que très peu de services d'accueil, comme l'a montré une étude complémentaire dans les agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants. Au second degré, les unités échantillonnées appartiennent à l'ensemble constitué du couple des services de la base et des jours de l'enquête. Ainsi, on a échantillonné des couples (service, jour). Préalablement au tirage, on a effectué une stratification par type de services et pour les services d'hébergement également par type de public accueilli (homme seul/femme seule/accueil mixte). Le tirage s'effectue proportionnellement à la taille moyenne déclarée par les structures lors de l'enquête téléphonique, déflaté de la probabilité de tirage de l'agglomération. L'objectif était d'obtenir des probabilités de tirage égales pour chaque prestation. On obtient ainsi un échantillon de 1 225 couples (service, jour). Pour des informations complémentaires, on peut se reporter au papier des Journées de méthodologie statistiques (Cécile Brousse, Emmanuel Massé décembre 2000).

Le troisième degré de tirage échantillonne les prestations. Pour un service et un jour donnés, on sélectionne un nombre fixe de prestations (2 ou 4 suivant le type de service). À chaque prestation est associé un individu. On distingue deux méthodes de tirage. Dans le cas d'un service muni d'une liste, on procède à un tirage systématique sur celle-ci. Pour les services sans liste (principalement les services de restauration), après avoir identifié un lieu où passe l'ensemble des utilisateurs du service (porte d'entrée, de sortie, table de distribution des repas) on les échantillonne selon leur rang d'arrivée. Compte tenu de l'importance du phénomène de la non-réponse, et pour éviter une trop grosse diminution de la taille de l'échantillon, les enquêteurs devaient procéder à des remplacements successifs en cas de refus. Limités à 4, ces remplacements accompagnés des motifs de refus, étaient tous enregistrés dans un document appelé feuille de contacts.

Le calcul des pondérations : comme nous l'avons vu, l'unité statistique d'enquête est une prestation et non un individu. Le plan de sondage permet de déterminer les pondérations des prestations mais pas celles des personnes. La méthode du partage des poids est utilisée pour passer des unes aux autres (Ardilly, Le Blanc (2000), Lavallée (1995)). D'après cette méthode, pour calculer les pondérations des individus, il est nécessaire de connaître l'intensité de leur fréquentation des services. L'intensité de fréquentation est mesurée sur la semaine. Dans une partie du questionnaire appelée « semainier » d'une durée de passage de 10 minutes, il est demandé à la personne enquêtée de décrire les lieux où elle a mangé et dormi pendant la semaine. Il aurait été souhaitable de l'interroger sur une période plus longue mais les effets de mémoire auraient alors nui à la qualité des données. Au final, les pondérations des individus dépendent donc essentiellement de deux facteurs :

- les probabilités de tirage des prestations du plan de sondage dont le calcul suppose de connaître la fréquentation réelle des services le jour de l'enquête ;
- le nombre de liens (de prestations utilisées) par l'enquêté durant la période de référence précédant le passage du questionnaire.

La répartition des pondérations

Alors que la méthode employée cherchait à obtenir des pondérations égales ou proches pour les individus, on observe des différences importantes qui peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les pondérations initiales théoriques d'échantillonnage des prestations (pour des raisons de charge de collecte, la région Ile-de-France, qui comprend Paris et dans laquelle se situe plus d'un tiers des services, a été sous-échantillonnée) ;
- la dispersion des liens auprès des personnes ;
- les écarts entre la base utilisée pour le tirage et les données mesurées sur le terrain (en particulier les effectifs obtenus lors de l'enquête téléphonique par rapport au données collectées durant l'enquête) ¹⁵⁰.

Le mode particulier d'échantillonnage de cette enquête conduit à une dispersion élevée des pondérations (50 % des questionnaires représentent 81 % des pondérations), il a donc été indispensable d'accorder une grande attention à la qualité des questionnaires fortement pondérés. Certains individus concernés par plusieurs facteurs de sous échantillonnage (enquêtés sur Paris, n'ayant fréquenté aucune structure la semaine précédant le jour de l'enquête, contacté dans un service dont la fréquentation a augmenté d'une base à l'autre) présentent alors des pondérations relativement élevées.

■ Les enquêtes complémentaires

L'enquête réalisée par l'Insee en janvier-février 2001 portait sur les utilisateurs francophones des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds. L'Insee et l'Ined ont entrepris trois enquêtes pilotes afin d'avoir quelques renseignements sur les sans domicile qui ne seraient pas ou seraient mal atteints par cette enquête : d'une part, les non-francophones, d'autre part, ceux qui n'utilisent pas les services d'hébergement ou de restauration.

Les accueils de jour : en janvier 2001, une étude complémentaire a été conduite par l'Insee dans des accueils de jour destinés aux personnes démunies. Depuis plusieurs années, les associations caritatives ont en effet mis en place des lieux d'accueil ouverts en journée. Généralement sans condition d'admission, on peut y recevoir des aides multiples (consultations médicales ou juridiques gratuites, accès à des machines à laver, boissons chaudes, services d'un coiffeur, d'un podologue, etc.). Une opération spécifique d'ordre « qualitatif » auprès des personnes fréquentant ces lieux d'accueil montre qu'une très faible proportion de sans domicile s'y rend, alors qu'elles n'utilisent aucun service de restauration ou d'hébergement. En effet, parmi les 162 personnes interrogées dans des accueils de jour, 5 avait dormi la veille dans la rue mais n'avaient fréquenté aucun service d'hébergement ou de restauration gratuite au cours des 7 derniers jours. Ce sont ces cinq personnes qui auraient échappé à l'enquête alors qu'elles correspondent à la définition de sans domicile. Le défaut de couverture introduit par les non prise en compte des accueils

¹⁵⁰ Montier Élise (Ensay Consultant) a contribué à une partie de l'étude sur le déroulement de la collecte.

de jour est probablement faible. En raison de la faible taille de l'échantillon et de l'absence de tirage aléatoire, les résultats présentés ici sont à considérer avec prudence.

Les services itinérants hors restauration (ou maraudes) : portant essentiellement sur les personnes qui dorment dans la rue et sont souvent très marginalisées, cette étude de l'Ined, financée par l'Observatoire, s'effectue en collaboration avec les organismes qui assurent des services itinérants de nuit ou de jour, allant au devant des personnes les plus isolées. On suppose que c'est dans les agglomérations où les personnes qui utilisent peu les services sont nombreuses qu'elles sont aussi proportionnellement les plus nombreuses à ne pas les utiliser du tout. Parmi les 80 agglomérations enquêtées par l'Insee, on a sélectionné les dix agglomérations où ce pourcentage de faibles utilisateurs est le plus élevé. Des entretiens ont été réalisés auprès de responsables de services itinérants. Un inventaire de ces services a ensuite été dressé sur les dix agglomérations choisies. Pour préciser le fonctionnement du service, un questionnaire fermé a été passé par téléphone auprès des responsables. À la suite de ces entretiens et de cet inventaire, un premier test a été réalisé en décembre 2001 auprès d'une quinzaine de sans domicile. L'enquête pilote proprement dite doit se dérouler en février 2002, auprès d'une centaine de personnes, dans quatre agglomérations parmi celles où l'inventaire a été réalisé. Les services seront tirés au sort ainsi que les personnes enquêtées. Un questionnaire d'une quinzaine de minutes doit permettre de repérer l'utilisation des services d'hébergement et de repas par ces personnes qui semblent y faire très peu appel.

Les enquêtes auprès des usagers non-francophones : dans l'enquête de l'Insee, les contacts ne donnant pas lieu à questionnaire étaient répertoriés ainsi que la raison de cette impossibilité : refus, problème de langue etc. Ceci permet de repérer les agglomérations et les services où les non-francophones étaient proportionnellement les plus nombreux. Un contact a été pris avec ces services pour confirmer cette présence et déterminer les langues le plus fréquemment parlées. En février 2002, des enquêteurs-traducteurs doivent être recrutés par l'Ined pour faire passer à des enquêtés non francophones un questionnaire un peu allégé par rapport à celui de l'enquête de l'Insee. Les réponses permettront d'apprécier leurs différences par rapport aux personnes francophones originaires du même pays.

Bibliographie

- Ardilly P. et Le Blanc D., « Échantillonnage et pondération d'une enquête auprès de personnes sans domicile : un exemple français », *Techniques d'enquête*, 27, 2001.
- Arduin, P. et Viard N., « Méthode de collecte de l'enquête auprès des utilisateurs de service d'hébergement et de restauration gratuite », *Acte du colloque francophone sur les sondages*, juin 2000, décembre 2001.
- Brousse C., Massé E., « L'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement et de distribution de repas », *Actes des journées de méthodologie statistiques*, à paraître 2002.
- Brousse C., Massé E., de la Rochère B., « L'enquête française auprès des sans-domicile fréquentant les services d'hébergement et de restauration gratuite », *Actes du symposium sur la qualité des enquêtes statistiques, Ottawa, 2001*, à paraître en 2002.
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- Damon J., « La question Sdf. Ciblage et bricolages », thèse de doctorat en sociologie, Paris, université Sorbonne Paris IV, 2001.
- Firdion J.-M., Marpsat M., « La rue et le foyer », *Travaux et Documents*, Ined, n° 144, 2000.
- Lanzarini C., « Un exercice de santé mentale ou les pratiques de survie identitaire, pauvreté extrême et onirisme social », *Prévenir* n° 32.
- Lavallée P., « Pondération transversale des enquêtes longitudinales ménages auprès des individus et des ménages à l'aide de la méthode du partage des poids », *Techniques d'enquête* vol. 21, p. 27-35, 1999.
- Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1998.
- Marpsat M., « Un avantage sous contrainte, le risque moindre pour les femmes de se retrouver à la rue », *Population* n° 54, 1999.
- Paugam S., (sous la direction de), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1996.
- Pichon P., « Survivre sans domicile fixe, étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi », thèse de doctorat, université Lyon II, 1995.
- Soulié C., « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris », in « La rue et le foyer », *Travaux et Documents*, Ined n° 144, 2000.
- Soutrenon E., « Faites qu'ils (s'en) sortent..., À propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137 mars 2001.